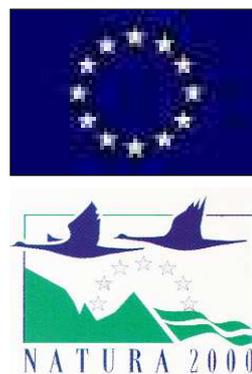
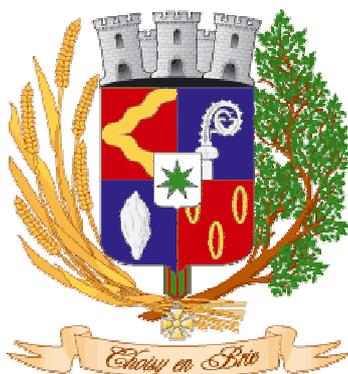


Document d'objectifs

Rivière du Vannetin

Natura 2000 « FR1102007 »

Annexes



agence d'aménagement et d'urbanisme

Hôtel d'entreprises, rue Monchavant 77250 ECUELLES
tél : 01.60.70.25.08 - fax : 01.60.70.29.20

EU-CRÉAL

qualifié par l'office professionnel de
qualification des urbanistes : n° 077

SOMMAIRE

ANNEXE 1 : FORMULAIRE STANDARD DE DONNÉES	3
ANNEXE 2 : COMPTE-RENDU DU 15 JUILLET 2010 : RÉUNION DE PRÉSENTATION.....	6
ANNEXE 3 : COMPTE-RENDU DU 4 AOÛT 2010 : RÉUNION DE TRAVAIL.....	8
ANNEXE 4 : COMPTE-RENDU DU 10 SEPTEMBRE 2010 : RÉUNION DE PRÉSENTATION	10
ANNEXE 5 : COMPTE-RENDU DU 28 SEPTEMBRE 2010 : COPIL N°1	11
ANNEXE 6 : COMPTE-RENDU DU 5 OCTOBRE 2010 : RÉUNION DE TRAVAIL	13
ANNEXE 7 : COMPTE-RENDU DU 29 OCTOBRE 2010 : ATELIER SCIENTIFIQUE.....	14
ANNEXE 8 : COMPTE-RENDU DU 16 NOVEMBRE 2010 : RÉUNION PUBLIQUE	15
ANNEXE 9 : COMPTE-RENDU DU 11 MARS 2011 : RÉUNION D'INFORMATION SIVHM.....	16
ANNEXE 10 : COMPTE-RENDU DU 31 MARS 2011 : RÉUNION D'INFORMATION MAET	17
ANNEXE 11 : COMPTE-RENDU DU 9 JUIN 2011 : RÉUNION DE TRAVAIL	20
ANNEXE 12 : COMPTE-RENDU DU 9 FÉVRIER 2012 : COPIL N°2.....	21
ANNEXE 13 : COMPTE-RENDU DU 23 FÉVRIER 2012 : CTR MAET	23
ANNEXE 14 : COMPTE-RENDU DU 22 MARS 2012 : CTR CONTRATS NATURA 2000	26
ANNEXE 15 : COMPTE-RENDU DU 28 NOVEMBRE 2012 : COPIL N°3 (COPIL DE VALIDATION).....	29
ANNEXE 16 : NOTE 1 - PRÉSENTATION DU SITE, CONTEXTE, PLAN D'ACTION ET MÉTHODOLOGIE	30
ANNEXE 17 : NOTES 2 ET 3 - BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES – 15 FÉVRIER 2011	42
ANNEXE 18 : NOTE 4 - FICHES « OUVRAGES » - 23 FÉVRIER 2011	58
ANNEXE 19 : NOTE 5 - LOCALISATION ET DESCRIPTION DES TRONÇONS DE RIVIÈRE ADAPTÉS À DES PÊCHES ÉLECTRIQUES.....	81
ANNEXE 20 : INTERSECTIONS CHEMINS-VANNETIN – 7 ET 8 OCTOBRE 2010	94
ANNEXE 21 : PARCELLAIRE CADASTRAL DU SITE	118
ANNEXE 22 : ETUDE PISCICOLE – 27 ET 28 JUIN 2011	124
ANNEXE 23 : ETUDE PISCICOLE – 26 ET 27 JUILLET 2012.....	159

Annexe 1 : Formulaire standard de données

Source : <http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR1102007>

Identification du site			
Type : B (pSIC/SIC/ZSC)	Code du site : FR1102007	Compilation : 30/11/2005	Mise à jour : 30/06/2012
Appellation du site			
Rivière du Vannetin			
Dates de désignation / classement			
Date site proposé éligible comme SIC : 30/04/2006		Date site enregistré comme SIC : 13/01/2012	
ZSC : premier arrêté (JO RF) :		ZSC : dernier arrêté (JO RF) :	
Texte de référence			
Aucun texte de référence			
Localisation du site			
Coordonnées du centre :			
	Longitude : 3,17167	Latitude : 48,77778	
Superficie : 60,7 ha.		Pourcentage de superficie marine : 0%	
Altitude :	Min : 81 m.	Max : 168 m.	Moyenne : 0 m.
Région administrative :			
REGION : ILE-DE-FRANCE DEPARTEMENT : Seine-et-Marne (100%)			
Régions biogéographiques :		Carte de localisation :	
Atlantique : 100%			

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie www.developpement-durable.gouv.fr (en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr)	DREAL Ile-de-France www.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr	MNHN - Service du Patrimoine Naturel www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr (natura2000@mnhn.fr)

Description du site	
Caractère général du site	
Classes d'habitats	
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	90%
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	5%
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	5%
Autres caractéristiques du site	
La rivière du Vannetin est localisée dans l'est de la Seine-et-Marne, au sud-ouest de Coulommiers et au cœur de la plaine de Brie. Ce petit cours d'eau est un affluent rive gauche du Grand Morin de 20 km de linéaire. Le lit majeur est peu encaissé, il découvre des horizons géologiques inférieurs constitués de marnes vertes et argiles. La nature imperméable des sols du bassin versant du Vannetin lui confère un régime torrentiel.	
Qualité et importance	
La rivière du Vannetin est classée en première catégorie piscicole. Située dans un contexte agricole encore varié et extensif, le Vannetin a conservé des écosystèmes naturels particulièrement riches pour la région Ile-de-France. Ce cours d'eau accueille des populations de Lamproie de Planer et de Chabot. La Loche de rivière a aussi été observée sur le site.	
Vulnérabilité	
Ce site est menacé par l'artificialisation des berges, le curage et recalibrage du lit mineur. La qualité des eaux du Vannetin est altérée du fait de la présence de rejets d'eaux usées non ou insuffisamment traitées. L'intensification des pratiques culturales et la mise en culture des prairies attenantes à la rivière peuvent aussi être à l'origine de la dégradation du site (eutrophisation, apports de sédiments dus à l'érosion).	
Désignation	
Documentation	
PINON, Marie-Pierre (2000) : Plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles de Seine-et-Marne - Programme d'actions et synthèse du P.D.P.G. 2001 - 2006. Fédération de Seine-et-Marne pour la pêche et la protection du milieu aquatique - Conseil Supérieur de la Pêche - Electricité de France.	
Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN IdF) et Direction Régionale de l'Environnement d'Ile-de-France (DIREN IdF), 2002, Guide méthodologique pour la création de Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en Ile-de-France, Cachan, éditions Direction Régionale de l'Environnement d'Ile-de-France.	
Conseil supérieur de la pêche, Fédération de Seine-et-Marne pour la pêche et la protection du milieu aquatique (2005) : Note bibliographique : le Vannetin (Seine-et-Marne).	

ESPÈCES MENTIONNÉES À L'ARTICLE 4 DE LA DIRECTIVE 79/409/CEE ET FIGURANT À L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43/CEE ET ÉVALUATION DU SITE POUR CELLES-CI											
POISSONS visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil											
CODE	NOM	STATUT	POPULATION					EVALUATION			
			TAILLE MIN.	TAILLE MAX.	UNITE	ABONDANCE	QUALITE	POPULATION	CONSERVATION	ISOLEMENT	GLOBALE
1096	<i>Lampetra planeri</i>	Résidence			Individus	Présente		Non significative			
1163	<i>Cottus gobio</i>	Résidence			Individus	Présente		2%≥p>0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne
INVERTEBRES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil											
CODE	NOM	STATUT	POPULATION					EVALUATION			
			TAILLE MIN.	TAILLE MAX.	UNITE	ABONDANCE	QUALITE	POPULATION	CONSERVATION	ISOLEMENT	GLOBALE
1032	<i>Unio crassus</i>	Résidence			Individus	Présente		2%≥p>0%			

Type de protection aux niveaux national et régional				
TYPE	RECOUVREMENT DU SITE FR1102007 (par ce type de protection)	NOM DE LA ZONE PROTEGEE	TYPE DE CHEVAUCHEMENT	RECOUVREMENT DU SITE FR1102007 (par la zone protégée)
Aucune protection	100%	Non précisé	Non précisé	Non précisé

Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site			
IMPACTS ET ACTIVITÉS SUR LE SITE			
LIBELLE	INFLUENCE	INTENSITE	POLLUTION
Canalisation et dérivation des eaux	Négative	Forte	
Changements des conditions hydrauliques induits par l'homme	Négative	Faible	
IMPACTS ET ACTIVITÉS AUX ALENTOURS DU SITE			
LIBELLE	INFLUENCE	INTENSITE	POLLUTION
Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)	Négative	Moyenne	
IMPACTS ET ACTIVITÉS SUR LE SITE ET AUX ALENTOURS			
LIBELLE	INFLUENCE	INTENSITE	POLLUTION
Eutrophisation (naturelle)	Négative	Moyenne	
ORGANISME(S) RESPONSABLE(S) DE LA GESTION DU SITE			
PLAN(S) DE GESTION			
Aucun plan de gestion			
MESURES DE CONSERVATION			
REGIME DE PROPRIETE			COUVERTURE
Propriété privée (personne physique)			100%

Annexe 2 : Compte-rendu du 15 juillet 2010 : réunion de présentation

COMPTE-RENDU RÉUNION DE TRAVAIL ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS ZONE NATURA 2000 DU VANNETIN

COMMUNE DE CHOISY EN BRIE
tenue en mairie, le 15 juillet 2010

1 - PARTICIPANTS

Monsieur George	Président du Comité de Pilotage, Conseiller Municipal de Choisy-en-Brie
Monsieur Beaufort	Maire de Choisy-en-Brie
Monsieur Pachot	Maire-Adjoint de Choisy-en-Brie
Monsieur Trawinski	Maire de Chartronges
Monsieur Simon	Maire de Saint-Siméon
Monsieur Racinet	Maire de Leudon-en-Brie
Madame Nonne	Maire de Saint-Mars-Vieux-Maison
Monsieur Suchecki	Assistant d'études agence d'aménagement et d'urbanisme Eu.Créal.
Monsieur Henderycksen	Responsable agence d'aménagement et d'urbanisme Eu.Créal.

Excusés :

Monsieur Darcy	Maire de Marolles-en-Brie
Monsieur Fadin	Maire de Courtacon.

2 - RELEVÉ DE CONCLUSIONS.

- Monsieur le Maire de Choisy-en-Brie ouvre la séance puis, après un tour de table de présentation, expose l'objet de cette réunion : il s'agit de présenter aux Maires des communes concernées la démarche du document d'objectifs, relatif à la zone NATURA 2000 du Vannetin (DOCOB).

Il rappelle que la Commune de Choisy-en-Brie est le porteur du projet, mais que celui-ci sera financé à 100 % par l'Etat. L'agence Eu.Créal a été retenue comme prestataire pour cette étude.

Le bureau d'études expose tout d'abord que la démarche engagée soulève deux types de questions :

- un aspect scientifique : comment améliorer la connaissance du milieu naturel, de manière à pouvoir dégager des objectifs argumentés ?
- un aspect de *gouvernance* : comment organiser le travail du comité de pilotage, avec une articulation entre d'une part administrations et acteurs publics, et d'autre part propriétaires ou exploitants concernés ?

Il demande ensuite aux Maires quelle est leur perception du travail engagé par les pouvoirs publics.

Il ressort du tour de table que les communes concernées (et notamment Choisy-en-Brie) s'étaient initialement prononcé contre la création de la zone NATURA 2000.

La principale attente des Maires concernés est donc que les conséquences de cette mesure de protection soient les moins contraignantes possible. Le principal objectif annoncé est celui du maintien de l'état actuel du milieu.

L'attention est aussi attirée sur la nécessité d'obtenir un meilleur entretien des berges, la situation actuelle favorisant les inondations. Le DOCOB soulève donc la question du financement des objectifs qui seront retenus.

Le bureau d'études demande ensuite aux Maires concernés de bien vouloir lui communiquer les éléments documentaires en leur possession, le travail initial consistant à établir une bibliographie, pour mieux connaître le site :

- comptes-rendus des réunions en Sous-préfecture (remis en séance par Monsieur Beaufort),
- monographies d'érudits locaux consacrées aux sept communes,
- études d'impacts des remembrements agricoles,
- données concernant la qualité de l'eau et les stations d'épurations (autorisations de rejet),
- rapports des schémas directeurs d'assainissement,
- éléments du cadastre numérisé (pour les communes disposant d'un P.L.U),
- etc.

Monsieur Beaufort indique qu'une étude réalisée dans les années 1960 par le CNRS est archivée en Mairie et sera communiquée au bureau d'études.

Monsieur George précise que le Conseil Général a effectué un rapport visuel de l'état initial du ru ; par ailleurs, il indique que le Conseil Général est susceptible de subventionner l'entretien du ru à hauteur d'un € par mètre linéaire.

Le bureau d'études observe que – parmi les mesures à mettre en œuvre – il faudra sans doute envisager celle d'un syndicat intercommunal d'entretien du ru ...

Il attire aussi l'attention des participants sur la nécessité de ne pas multiplier les commissions : un trop grand nombre a pour effet de distendre les intervalles de réunions, ce qui ne favorise pas une dynamique de décisions.

Il suggère de réfléchir à la création deux commissions dans un premier temps :

- l'une vouée à la connaissance scientifique du milieu protégé,
- l'autre dédiée aux relations avec les gestionnaires du site (propriétaires, exploitants agricoles, etc.).

Parmi les derniers sujets abordés par les Maires :

- des résultats de pêche électrique effectués à Marolles-en-Brie sont disponibles,
- les objectifs d'aménagement devront traiter de l'entretien des trois ouvrages d'art sur le Vannetin,
- des syndicats existent (de pêche, de drainage, d'entretien du ru), qui pourront être réactivés.

Monsieur George remercie les participants et lève la séance. La prochaine réunion se déroulera le 4 août à 14 h 00, en présence de Monsieur Patrimonio, de la DIREN.

Annexe 3 : Compte-rendu du 4 août 2010 : réunion de travail

COMPTE-RENDU RÉUNION DE TRAVAIL ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS ZONE NATURA 2000 DU VANNETIN

COMMUNE DE CHOISY EN BRIE
tenue en mairie, le 4 août 2010

1 - PARTICIPANTS

Monsieur George	Président du Comité de Pilotage, Conseiller Municipal de Choisy-en-Brie
Monsieur Beaufort	Maire de Choisy-en-Brie
Madame Santus	Maire-Adjoint de Saint-Siméon
Monsieur Racinet	Maire de Leudon-en-Brie
Madame Nonne	Maire de Saint-Mars-Vieux-Maison
Monsieur Darcy	Maire de Marolles-en-Brie
Monsieur Fadin	Maire de Courtacon.
Monsieur Patrimonio	DRIEE
Madame Durieux	DDT 77
Madame Goumenopoulos	Chargée d'études agence d'aménagement et d'urbanisme Eu.Créal.
Monsieur Suchecki	Assistant d'études agence d'aménagement et d'urbanisme Eu.Créal.
Monsieur Henderycksen	Responsable agence d'aménagement et d'urbanisme Eu.Créal.

Excusé :

Monsieur Trawinski Maire de Chartronges

2 - RELEVÉ DE CONCLUSIONS.

- Monsieur George ouvre la séance puis, après un tour de table de présentation, expose l'objet de cette réunion : l'ordre du jour porte sur l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) du site NATURA 2000, « Rivière du Vannetin ».

Cette réunion de concertation associe Élus, bureau d'études, représentants de la DRIEE et de la DDT. Elle est plus particulièrement destinée à constituer le comité de pilotage du projet et à déterminer une méthodologie de travail.

Après discussion, les parties sont convenues des éléments suivants :

1- *Méthodologie de travail*

Il apparaît nécessaire de créer deux ateliers de réflexion :

- L'un, scientifique, destiné à établir un diagnostic écologique et socio-économique de l'état du site et à élaborer des objectifs.
- L'autre, orienté vers la communication, afin de permettre aux populations concernées d'appréhender les enjeux en question et d'accepter les mesures de préservation et de restauration du site préconisées.

Monsieur George insiste particulièrement sur la nécessité d'informer les exploitants agricoles.

1-1- Méthodologie scientifique :

En matière d'écologie, il s'agit de dresser un état des lieux des espèces et un diagnostic de l'habitat.

Il existe déjà quelques données disponibles (étude du CNRS, résultats de pêches électriques sur certains tronçons du Vannetin...). Il convient d'en faire la synthèse et de mettre en place une méthode d'échantillonnage destinée à compléter ces données.

Le système retenu consiste à réaliser une *typologie des espaces* en découpant le cours d'eau en tronçons homogènes, selon un système de cartographie linéaire (faisant apparaître les parcelles) puis de déterminer les points où devront être réalisées des pêches électriques complémentaires.

Une cartographie de l'occupation des sols est donc nécessaire. Ces cartes seront élaborées sur un fond IGN, à l'aide d'un SIG (MapInfo ou système compatible).

L'étude comprend également un volet socio-économique, consistant à identifier, à l'échelle du bassin versant, les activités et les sources de pollution par rejets ou de dégradation du site (assainissement, curages sauvages ...).

Une étude, réalisée par le Syndicat Intercommunal de la Vallée du Haut Morin (SIVHM, président M. Roger Revoile), devrait contenir des éléments d'information à ce sujet.

Le bureau d'études pourra solliciter, en appui scientifique, Monsieur Jean Allardi, membre du CSRPN (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel), dont les coordonnées seront communiquées par la DRIEE.

Il importe d'obtenir un arrêté préfectoral autorisant l'accès aux berges du Vannetin, pour la Municipalité de Choisy-en-Brie et ses mandataires (observations sur le terrain, pêches électriques, campagnes de mesures ...).

1-2- Méthodologie en matière de communication :

- Il est nécessaire d'associer et d'impliquer, très en amont, les populations concernées (activités agricoles et forestières, pour l'essentiel) à la réalisation du document d'objectifs et aux propositions de gestion du site, afin d'anticiper et de réduire les éventuelles difficultés de mise en œuvre du projet.

Les participants retiennent le principe d'organiser plusieurs réunions publiques.

Une première réunion du Comité de Pilotage est programmée pour le 28 septembre 2010, à 14 h 30, afin de présenter le projet Natura 2000, un exposé de la problématique, des éléments de diagnostic et de la méthodologie retenue, ainsi que le calendrier de travail (diaporama PowerPoint, panneaux ...).

Des informations sur l'évolution du dossier seront enfin régulièrement diffusées (lettres, encarts dans le bulletin municipal...)

- Une fois la phase d'élaboration des diagnostics et des mesures de gestion du site achevée, il paraît essentiel de mettre en place un comité « agricole », associant aux décisions agriculteurs, propriétaires ou exploitants, ainsi que la chambre d'Agriculture.

Il s'agira de faire comprendre, adopter et de pérenniser de nouveaux comportements de la part des utilisateurs du site.

Cette démarche s'appuiera sur les éléments développés dans le document d'objectifs :

- projets de cahiers des charges types précisant notamment les bonnes pratiques à respecter et les engagements donnant lieu à contrepartie financière,

- indication des dispositifs financiers destinés à faciliter la réalisation des objectifs (MAEt, contrats non agricoles non forestiers, contrats forestiers...),

- description des procédures d'accompagnement, de suivi et d'évaluation des mesures proposées et de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces.

Le DOCOB devra ainsi comprendre un recensement des bénéficiaires potentiels de ces différentes incitations financières.

2- *Calendrier*

Les parties conviennent d'une prochaine réunion du Comité de Pilotage le mardi 28 septembre à 14 h 30. Une réunion préalable du comité chargé de la communication (Élus et bureau d'études) se tiendra le vendredi 10 septembre 2010 à 14 h 30, en mairie de Choisy-en-Brie.

L'objectif, selon Monsieur Patrimonio, est celui d'une validation de l'étude fin 2011, avec une validation du diagnostic au printemps 2011.

Le secrétariat des différentes réunions est assuré par le bureau d'études.

Monsieur George remercie les participants. La séance est levée à 16 h 30.

Annexe 4 : Compte-rendu du 10 septembre 2010 : réunion de présentation

COMPTE-RENDU RÉUNION DE TRAVAIL ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS ZONE NATURA 2000 DU VANNETIN

COMMUNE DE CHOISY EN BRIE tenue en mairie, le 10 septembre 2010

1 - PARTICIPANTS

Monsieur George	Président du Comité de Pilotage, Conseiller Municipal de Choisy-en-Brie
Monsieur Beaufort	Maire de Choisy-en-Brie
Monsieur Pachot	Maire-Adjoint
Monsieur Henderycksen	Responsable agence d'aménagement et d'urbanisme Eu.Créal.

2 - RELEVÉ DE CONCLUSIONS.

• Le bureau d'études présente deux documents, établis pour animer la réunion du comité de pilotage du 28 septembre prochain :

- Un diaporama exposant successivement :

- 1 - introduction (contexte de l'étude, objectifs, etc.),
- 2 - les objectifs généraux des *politiques publiques*,
- 3 - les données locales du milieu naturel,
- 4 - le contexte institutionnel concernant le Vannetin,
- 5 - les objectifs du Comité de Pilotage (CoPil),
- 6 - l'échéancier de l'étude.

- Deux planches graphiques au format A1, indiquant la typologie des espaces traversés par le Vannetin, sur fond IGN avec une base cadastrale et de photographie aérienne.

Sur le premier document, les élus de Choisy-en-Brie formulent les observations suivantes :

- les Maires estiment avoir déjà consenti d'importants efforts, en matière d'épuration et de gestion des eaux (les schémas directeurs d'assainissement ont été élaborés),
- la nécessité se fait sentir de maîtriser le ru (des seuils ont été aménagés par les pêcheurs), de protéger les ouvrages d'arts (courant) et les berges (populations de ragondins).

Sur le second document, les élus observent que la photographie aérienne n'est pas récente (sans doute de 2006 ou 2007).

Monsieur George indique que l'état de l'occupation du sol le long du Vannetin devra être affiné.¹ Il informe le bureau d'études que les auteurs du « master » consacré au bassin versant du Vannetin (MM. Sébastien Deyres et Fabrice Sany) ont effectué un relevé exhaustif des drainages s'écoulant dans le ru.

Le bureau d'études précise que ce document sera complété par un état des activités économiques présentes le long du ru : entreprises, exploitations d'élevages, etc.

Concernant la réunion du comité de pilotage, il est convenu de s'assurer que les convocations ont bien été adressées à toutes les personnes visées dans l'arrêté préfectoral n°09 DAIDD ENV 032 du 24 septembre 2009.

L'échéancier proposé par le bureau d'études est validé dans son principe.

La question est soulevée des implications du DOCOB sur les contraintes qui risquent de s'imposer. Le bureau d'études observe que celles-ci seront dues en grande partie aux objectifs des acteurs en présence, dans le processus de décision (et sans doute aussi à leur attitude personnelle ...).

Monsieur George remercie les participants. La séance est levée à 19 h 30.

¹ Ce qui sera possible lorsque l'arrêté préfectoral autorisant le prestataire à pénétrer sur les propriétés aura été pris.

Annexe 5 : Compte-rendu du 28 septembre 2010 : COPIL n°1

COMPTE-RENDU RÉUNION DE TRAVAIL ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS ZONE NATURA 2000 DU VANNETIN

COMMUNE DE CHOISY EN BRIE
Premier Comité de Pilotage, le 28 septembre 2010

1 - PARTICIPANTS

- Monsieur George Président du Comité de Pilotage, Conseiller Municipal de Choisy-en-Brie
- Monsieur Beaufort Maire de Choisy-en-Brie
- Monsieur Pachot Maire-Adjoint de Choisy-en-Brie
- Monsieur Trawinski Maire de Chartranges
- Monsieur Simon Maire de Saint-Siméon
- Monsieur Racinet Maire de Leudon-en-Brie
- Madame Nonne Maire de Saint-Mars-Vieux-Maison
- Madame Guillette Maire-Adjoint de Marolles-en-Brie
- Monsieur Fadin Maire de Courtacon.
- Monsieur Girard SAGE des Deux Morin
- Monsieur Revoile Président du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Haut Morin
- Monsieur Sotteau Chargé d'études biodiversité à la Chambre d'Agriculture
- Monsieur Patrimonio DRIEE
- Madame Durieux DDT 77
- Monsieur Suchecki Assistant d'études agence d'aménagement et d'urbanisme Eu.Créal.
- Monsieur Henderycksen Responsable agence d'aménagement et d'urbanisme Eu.Créal.

- Excusé : - Le représentant de l'agence de bassin Seine-Normandie

2 - RELEVÉ DE CONCLUSIONS.

Monsieur George ouvre la séance et remercie les participants de leur présence.

Il cède ensuite la parole à Monsieur Patrimonio, lequel commente un diaporama consacré à la démarche NATURA 2000 :

- On compte en France 1 740 sites Natura 2000 dont :
 - 1360 SIC (sites proposés au titre de la Directive sur la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore),
 - 380 ZPS (sites proposés au titre de la Directive sur la conservation des oiseaux),
 - 6,9 millions d'hectares terrestres,
 - 12,5% du territoire de la France,
 - 8 500 communes concernées (à + de 5%) : 23% de l'ensemble des communes de France

Il existe par ailleurs près de 27 000 sites à l'échelle de l'Union européenne (soit environ 20 % du territoire de l'UE).

- On compte en Ile-de-France : 35 sites Natura 2000 (dont un site sur les régions Picardie et IDF) :

- > 25 sites au titre de la directive Habitats (SIC puis ZSC)
- > 10 sites au titre de la directive Oiseaux (ZPS)

- Ces périmètres représentent 96 685 hectares de territoire occupé, soit 8% de la superficie de la région Ile-de-France,
- 5 départements (77, 78, 91, 93, et 95) et plus de 20% des communes concernées par Natura 2000 en Ile-de-France (285 communes).

Monsieur Patrimonio expose que ces périmètres visent à protéger un patrimoine naturel très vulnérable :

- Des espèces nicheuses de la directive Oiseaux présumées disparues de la région : Butor étoilé (ZPS Fontainebleau), Râle des genêts (ZPS Bassée),

- Des populations isolées et situées en limite d'aire :
 - Sonneur à ventre jaune (SIC Bois des Réserves), menacé par la fragmentation de l'habitat (infrastructures et modifications agricoles) ;
 - Stations à écrevisses à pied blancs, fragilisées par l'invasion de l'écrevisse californienne ;
 - Grand Rhinolophe (environ 50 individus et 1 seule colonie de reproduction connue).

Certains habitats naturels couvrent une superficie très réduite : les tourbières hautes actives (habitat prioritaire).

- Monsieur Patrimonio expose ensuite que la loi relative au développement des territoires ruraux a transféré l'élaboration des documents d'objectifs aux collectivités territoriales.

Il précise que le DOCOB est structuré sur la base des six volets définis dans l'article R. 414-11 du code de l'environnement :

Rapport de présentation : diagnostics écologique et socio-économique
Enjeux et objectifs de développement durable
Proposition de mesures de toute nature
Cahiers des charges types des mesures contractuelles
Charte Natura 2000
Suivi et évaluation.

Pour terminer son intervention, il informe les participants que le DOCOB des Boucles de la Marne est téléchargeable sur le site Internet de l'Agence des Espaces Verts.

- Le bureau d'études Eu.Créal présente pour sa part deux documents :
 - Un diaporama exposant successivement :
 - 1 - introduction (contexte de l'étude, objectifs, etc.),
 - 2 - les objectifs généraux des *politiques publiques*,
 - 3 - les données locales du milieu naturel,
 - 4 - le contexte institutionnel concernant le Vannetin,
 - 5 - les objectifs du Comité de Pilotage (CoPil),
 - 6 - l'échéancier de l'étude.
 - Trois planches graphiques au format A0, indiquant la typologie des espaces traversés par le Vannetin, sur fond IGN avec une base cadastrale et de photographie aérienne.

- Suite à ces exposés, les participants formulent les observations ci-après :

Monsieur Patrimonio propose de constituer l'atelier scientifique avec Mme Durieux et lui-même, ainsi que M. Allardi, les représentants de l'ONEMA et de la Fédération de Pêche.

Madame Durieux, concernant l'autorisation d'accéder aux propriétés riveraines, précise le déroulement de la procédure et observe qu'il est important que les Maires diffusent l'information auprès des personnes concernées.

Quant à l'échéancier de l'étude, Monsieur George demande que la première réunion publique soit décalée après le 15 novembre, en raison de la disponibilité des agriculteurs. Il est convenu à ce sujet que le bureau d'études prépare une affiche, du type *flash information* pour les communes concernées.

Monsieur Patrimonio met l'accent sur la nécessité de terminer le diagnostic en juin 2011. Madame Durieux recommande – en ce qui concerne les mesures de conservation à déterminer – d'organiser des groupes de travail par milieux, de manière à identifier les types de contrats possibles. Elle recommande aussi de diversifier la composition des groupes de travail.

Monsieur Beaufort demande pour sa part au bureau d'études de prendre en charge l'organisation du secrétariat du COPIL. Monsieur Patrimonio lui demande que les documents soient transmis trois semaines avant les réunions, par courriel et avec un lien sur les documents présentés.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur George remercie les participants. Les dates suivantes sont arrêtées : réunion de l'atelier scientifique le mardi 19 octobre (à 14 h 30), réunion publique le mardi 16 novembre à la salle des fêtes de Marolles-en-Brie à 18 h 30.

La séance est levée à 16 h 30.

Annexe 6 : Compte-rendu du 5 octobre 2010 : réunion de travail

COMPTE-RENDU RÉUNION DE TRAVAIL ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS ZONE NATURA 2000 DU VANNETIN

COMMUNE DE CHOISY EN BRIE, Réunion du 5 octobre 2010

1 - PARTICIPANTS

- Monsieur George Président du Comité de Pilotage, Conseiller Municipal de Choisy-en-Brie--
- Monsieur Beaufort Maire de Choisy-en-Brie
- Monsieur Marcellas Ancien président de la société de pêche de Choisy-en-Brie
- Monsieur Simonnet Ancien membre de la société de pêche de Choisy-en-Brie
- Monsieur Henderycksen Responsable agence d'aménagement et d'urbanisme Eu.Créal.

2 - RELEVÉ DE CONCLUSIONS.

L'objet de la réunion est de recueillir le témoignage de MM. Marcellas et Simonnet, en tant que témoins des évolutions du milieu naturel concernant le cours du Vannetin.

Monsieur Marcellas expose en substance les points suivants :

- La société de Pêche a été déclarée auprès de la Préfecture en 1964 et l'arrêté est paru au journal officiel le 14 janvier 1965. Elle a cessé ses activités en 1977, après une pollution importante, due à l'usine MAE (à l'origine : fabrique de colorants pour jeans), mais elle n'a jamais été dissoute.
- Le Vannetin a été concerné par plusieurs pollutions, notamment en janvier 1977 ; des pollutions trouvent aussi leur origine dans les rejets de bacs de dessablement (à l'occasion de crues, par exemple à Leudon en 1970 et avant que les communes ne se dotent de stations d'épuration).
- Des barrages ont été aménagés, en accord avec la Fédération de Pêche, pour éviter la dévalaison des poissons (ex, à l'Epauche en 1968), mais il apparaît que ces ouvrages empêchaient aussi la remontée des truites ...
- Des mini-chutes d'eau ont aussi été aménagées avec des bordures de trottoir en grès (récupérées à l'occasion de travaux sur la rue principale ...).
- La baisse des quantités de biomasse est due aux pollutions (1976 – 1977), mais aussi à la surpêche (par exemple, concernant les écrevisses).
- Après les pollutions, des essais de restauration des fonds de gravier (clairs, à l'origine de création de la Sté de pêche), ont été effectués avec succès à partir de « blanc de craie » (craie broyée : la pollution du fond disparaît au bout de 15 jours).
- Les recommandations de Monsieur Marcellas, quant aux améliorations à apporter, portent sur les points suivants :
 - . conserver l'intégrité des sources, en tant qu'apport d'eau pure,
 - . restaurer le lit de la rivière,
 - . évaluer l'impact des drainages agricoles sur l'écoulement du ru.

Il est convenu que M. Marcellas prête à la Mairie les deux rapports du plan PIREN Seine, pour photocopie et transmission au bureau d'études.

Celui-ci informe Monsieur Beaufort que ses démarches, auprès de M. Pierre Dufrêne, ne lui ont pas permis d'obtenir l'étude d'impact de plan de remembrement.

Monsieur Beaufort s'engage à faire effectuer des recherches en Mairie.

La séance est levée à 18 h 30.

Annexe 7 : Compte-rendu du 29 octobre 2010 : atelier scientifique

COMPTE-RENDU RÉUNION DE TRAVAIL ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS ZONE NATURA 2000 DU VANNETIN - COMMUNE DE CHOISY EN BRIE

Réunion du 29 octobre 2010 tenue en Mairie de Choisy-en-Brie - **Atelier scientifique** -

1 - PARTICIPANTS

- Monsieur Patrimonio DRIEE
- Mademoiselle Pinon Fédération de Pêche
- Monsieur Suchecki assistant d'études agence d'aménagement et d'urbanisme Eu.Créal.
- Monsieur Henderycksen responsable agence d'aménagement et d'urbanisme Eu.Créal.

Excusés :

- Monsieur George Président du Comité de Pilotage, Conseiller Municipal de Choisy-en-Brie
- Monsieur Beaufort Maire de Choisy-en-Brie
- Monsieur Allardi Muséum National d'Histoire Naturelle
- Monsieur Lamarche Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques – SD77

2 - INTERVENTIONS.

- Le bureau d'étude accueille les participants, en l'absence de MM. George et Beaufort, excusés en raison du décalage de la réunion, initialement prévue le 19 octobre.

Les recommandations énoncées par Melle Pinon sont les suivantes :

- L'objectif de l'étude, dans sa phase de diagnostic, consiste à identifier le linéaire du ru, y compris dans son *profil en long* (localiser les ressauts naturels ou artificiels, les sources de pollution, la longueur des remous, etc.).
- Concernant les pêches électriques, un chiffre de 8 est annoncé comme *largement suffisant*, la recommandation étant de les effectuer loin des ponts et la période idéale étant située de mai à août.

Monsieur Patrimonio estime nécessaire d'achever la cartographie avant l'été 2011. Il est donc convenu d'achever la cartographie en juin, avant d'effectuer les pêches électriques et de manière à identifier les habitats propices à ces inventaires. Une fiche devra aussi être établie concernant les ouvrages d'art.

Les paramètres à caractériser, le long du ru, sont les suivants :

- hauteur et nature de la berge,
- type de végétation sur berge et niveau d'éclaircissement (présence ou non d'une rivière-galerie, etc.),
- pourcentage de végétation aquatique,
- évaluation de l'habitabilité du lit (notée de 1 à 4),
- granulométrie du fond (fine – grossière, présence de graviers ou de galets, granulométrie accessoire),
- présence ou non d'embâcles, de rejets d'eaux usées, de drains, de prélèvements.
- Mademoiselle Pinon expose ensuite le principe des pêches électriques d'inventaires et de sondages :

La pêche d'inventaire (exhaustive) : consiste à prospecter la totalité de la largeur d'une portion de cours d'eau d'une longueur suffisante pour prendre en compte les différents faciès d'écoulement et les habitats caractéristiques du tronçon. Pour permettre une estimation de la biomasse des populations des espèces présentes, plusieurs passages successifs sans remise à l'eau des poissons sont parfois effectués.

La pêche de sondage (partielle) : lorsque la largeur et (ou) la profondeur des stations ne permettent pas de faire une prospection de toute la surface de la station, on a recours à l'échantillonnage partiel ou sondage (en un seul passage).

Il est convenu en conclusion :

- d'effectuer une première cartographie détaillée du ru avant la fin de l'hiver.
- d'effectuer une première approche des sites de pêches électriques (nombre et localisation),
- de lancer des appels d'offres pour les pêches électriques au printemps.

L'ordre du jour étant épuisé et les participants n'ayant plus de questions à formuler, la séance est levée à 16 h 00. Une visite du terrain est ensuite effectuée sur le site de la pêche électrique réalisée le 2 juillet 2009, à Saint-Siméon.

Annexe 8 : Compte-rendu du 16 novembre 2010 : réunion publique

COMPTE-RENDU RÉUNION DE TRAVAIL ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS ZONE NATURA 2000 DU VANNETIN

COMMUNE DE CHOISY EN BRIE

Réunion publique du 16 novembre 2010 tenue en salle des fêtes de la Mairie de Marolles-en-Brie

• INTERVENTIONS.

- Monsieur George ouvre la séance, accueille les participants, situe la démarche engagée avec la zone NATURA 2000 du Vannetin, et présente le bureau d'études.

Celui-ci commente ensuite un diaporama exposant les différents points relatifs à cette protection, et composé comme suit :

- 1 - introduction
- 2 - les objectifs généraux des politiques publiques,
- 3 - les données locales du milieu naturel,
- 4 - le contexte institutionnel concernant le Vannetin,
- 5 - les objectifs du Comité de Pilotage (CoPil),
- 6 - l'échéancier de l'étude (approbation prévue fin 2011).

- Les principales questions, suite à cet exposé, ont porté sur :

- Les espèces de poissons, citées dans le diaporama, ne sont pas les seules présentes dans la rivière.

Le bureau d'études en convient et précise que seules trois espèces *sensibles* ont justifié la protection (loche de rivière, chabot, lamproie de Planer).

- La proportion qui sera établie, quant aux origines des pollutions, entre les agriculteurs et les autres collectivités.

Le bureau d'études déclare ne pas avoir de directives méthodologiques à ce sujet.

- La possibilité de s'inspirer des plaquettes de présentation établies pour le DOCOB du Petit-Morin.

Le bureau d'études estime nécessaire de se rapprocher du président du CoPil concerné, tant pour cette question que pour un retour d'expérience.

- Le diagnostic socio-économique (sources de rejets) va-t-il porter sur l'ensemble du bassin versant ?

Le bureau d'études observe que l'administration fait surtout état de la nécessité de concentrer l'étude sur le linéaire du cours d'eau.

- Les mesures de gestion vont-elles s'appliquer sur l'ensemble du bassin versant ?

Le bureau d'études constate que les priorités annoncées portent sur le cours d'eau lui-même et ses abords immédiats.

- Cette étude ne fait-elle pas double emploi avec celle du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ?

Le bureau d'études considère qu'une partie de ces études se recoupe, mais que celle du DOCOB pourra servir de base de connaissance, utilisable par d'autres.

- Quelle est la proportion exacte de terres drainées sur le bassin versant ?

Monsieur George avance une valeur de plus de 80 % (contrairement au SAGE, lequel estime la proportion de terres drainées à 70 %).

- Comment expliquer la faible participation des membres du comité de pilotage lors de la première réunion ?

Le bureau d'études observe que la disponibilité des différentes structures n'est pas identique, au regard de la nature de cette étude.

- Quelles sont les sources de financement pour prendre en charge le surcoût lié à « l'évaluation environnementale » des plans locaux d'urbanisme ?

Le bureau d'études propose de solliciter la préfecture, pour obtenir une part supplémentaire de dotation générale de décentralisation (DGD).

L'ordre du jour étant épuisé et les participants n'ayant plus de questions à formuler, Monsieur George les remercie. La séance est levée à 20 h 00.

Annexe 9 : Compte-rendu du 11 mars 2011 : réunion d'information SIVHM

COMPTE-RENDU RÉUNION DE TRAVAIL ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS ZONE NATURA 2000 DU VANNETIN

Réunion du 11 mars 2011 tenue à la maison des services publics à La Ferté-Gaucher

1 - PARTICIPANTS

- Monsieur Revoile Président du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Haut Morin
- Monsieur George Président du Comité de Pilotage, Conseiller Municipal de Choisy-en-Brie
- Monsieur Beaufort Maire de Choisy-en-Brie
- Monsieur Trawinski Maire de Chartronges
- Monsieur Racinet Maire de Leudon-en-Brie
- Monsieur Darcy Maire de Marolles-en-Brie
- Monsieur Fadin Maire de Courtacon
- Mademoiselle Auguste Représentante de l'EDATER
- Mademoiselle Girard SAGE des Deux Morin
- Monsieur Suchecki Assistant d'études agence d'aménagement et d'urbanisme Eu.Créal.

2 - RELEVÉ DE CONCLUSIONS.

Suite au dossier établi par Mademoiselle Auguste (EDATER) relatif à l'état des lieux et aux propositions d'améliorations du Vannetin, le président du SIVHM estime nécessaire d'organiser une réunion de travail pour définir les études et les travaux à réaliser sur le cours d'eau.

Actuellement seules les communes de Leudon-en-Brie, Chartronges et Saint-Siméon sont intégrées au SIVHM. Une déclaration d'intérêt général sera donc refusée par le préfet si la demande émane de trois communes sur sept. Deux solutions sont alors possibles :

- Faire adhérer les communes de Choisy-en-Brie, Courtacon, Marolles-en-Brie et Saint-Mars-Vieux-Maison au Syndicat Intercommunal de la Vallée du Haut Morin afin de regrouper les sept communes au sein d'une même grande structure ;

La tendance actuelle dans le département est de regrouper les communes dans des grandes unités plutôt que de les éclater.

- Faire sortir les communes de Leudon-en-Brie, Chartronges et Saint-Siméon du SIVHM et reformer le syndicat intercommunal pour l'aménagement et l'entretien du Vannetin afin que la demande de DIG nécessaire à la réalisation des travaux soit acceptée.

Les sept communes sont plus enclines à reformer le syndicat intercommunal pour l'aménagement et l'entretien du Vannetin (frais d'entretien moindres) plutôt que d'adhérer au SIVHM.

Les futurs travaux consisteront à entretenir la ripisylve (élagage/replantation) et à l'enlèvement des embâcles. La réalisation de curages n'est autorisée que s'il est diagnostiqué un colmatage des frayères dû, entre autres, aux drainages agricoles.

- Le coût global de la restauration est estimé à 34 129,953 € pour les sept communes (113 766,51 € subventionnés à hauteur de 70%).

- Le coût global de l'entretien est estimé à 23 890, 967 € pour les sept communes (79 636,56 € subventionnés à hauteur de 70%).

Le montant à payer est calculé par selon le potentiel fiscal, le nombre d'habitants, la surface communale et la longueur des berges propres à chaque commune.

L'ordre du jour étant épuisé et les participants n'ayant plus de questions à formuler, Monsieur Revoile remercie les participants.

La séance est levée à 12 h 00.

Annexe 10 : Compte-rendu du 31 mars 2011 : réunion d'information MAEt

COMPTE-RENDU RÉUNION DE TRAVAIL ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS ZONE NATURA 2000 DU VANNETIN - COMMUNE DE CHOISY EN BRIE

Réunion du 31 mars 2011 tenue en Mairie de Choisy-en-Brie - **Réunion d'information**

1 - PARTICIPANTS

- Monsieur George Président du comité de pilotage, Conseiller municipal de Choisy-en-Brie
- Monsieur Beaufort Maire de Choisy-en-Brie
- Monsieur Trawinski Maire de Chartronges
- Monsieur Racinet Maire de Leudon-en-Brie
- Monsieur Ouvré Conseiller à Leudon-en-Brie
- Monsieur Darcy Maire de Marolles-en-Brie
- Monsieur Pettinger Maire de Saint-Mars-Vieux-Maison
- Monsieur Normand Maire-adjoint de Saint-Mars-Vieux-Maison
- Mademoiselle Girard SAGE des Deux Morin
- Monsieur Sotteau Chargé d'études biodiversité à la Chambre d'agriculture
- Madame Durieux DDT 77
- Mademoiselle Auguste CG 77 – Service EDATER
- Madame Paeye Agricultrice
- Monsieur Rubantel Agriculteur
- Monsieur Rival Agriculteur
- Monsieur Cholin Agriculteur
- Monsieur George N. Agriculteur
- Monsieur Leblanc Agriculteur
- Monsieur Foenix Agriculteur
- Monsieur Lecoq Agriculteur
- Monsieur Doucin A. Agriculteur
- Monsieur Jubert Agriculteur
- Monsieur Corbedanne Agriculteur
- Monsieur Baudoin D. Agriculteur
- Monsieur Guillette Agriculteur
- Monsieur Doucin F. Agriculteur
- Monsieur Claudi Agriculteur
- Monsieur Bontour Agriculteur
- Monsieur Huchard Chef de culture
- Monsieur Baudoin Agriculteur
- Monsieur Pivert Eleveur
- Monsieur Deneufbourg Agriculteur
- Monsieur Lelongt Agriculteur
- Monsieur Henderycksen Responsable Agence d'aménagement et d'urbanisme Eu.Créal
- Monsieur Suchecki Assistant d'études Agence d'aménagement et d'urbanisme Eu.Créal

2 - RELEVÉ DE CONCLUSIONS.

- Monsieur George ouvre la séance et remercie les participants de leur présence. Il explique que la réunion d'information a été mise en place suite aux interrogations et aux inquiétudes des agriculteurs concernant la réalisation du document d'objectifs de la zone Natura 2000 « Rivière du Vannetin ».
- Il cède ensuite la parole à Monsieur Suchecki de l'Agence Eu.Créal, lequel commente un diaporama consacré aux mesures agro-environnementales transposables au Vannetin.
- Un rappel de la démarche Natura 2000 et de l'état initial du site ainsi que des modalités de mise en place du document d'objectifs sert d'introduction à cette présentation.
- Le corps du diaporama concerne les mesures agro-environnementales (modalités de financement, éligibilité, évolution des contrats, sanctions, durée des contrats, indemnisations financières, combinaison d'engagements unitaires...).

- Suite à des observations de terrain, le bureau d'études a établi une liste de mesures agro-environnementales pouvant potentiellement être mises en place sur ce site. Chaque mesure est accompagnée de la description de son effet et d'une estimation de l'indemnisation financière que pourront éventuellement recevoir les agriculteurs souhaitant adhérer à ces contrats.

A l'issue de cette présentation, Monsieur Sotteau demande au bureau d'études qu'elle est la surface de terres agricoles directement concernée par le périmètre de la zone NATURA 2000. Après recherches, elle est estimée à environ 3 Ha.

- Madame Durieux, représentant la DDT 77, prend la parole pour apporter des précisions concernant la « démarche NATURA 2000 » et les enjeux environnementaux. Le statut de zone NATURA 2000 du Vannetin lui impose une plus grande protection. Il s'agit d'une démarche de reconnaissance et de sauvegarde du patrimoine, menée avec l'ensemble des acteurs du territoire.

- Monsieur Sotteau, représentant la Chambre d'agriculture intervient pour clarifier la notion de MAE auprès des agriculteurs en expliquant que :

- Les MAE sont des mesures de gestion ;
- Il est nécessaire de définir les parcelles éligibles à ces contrats ;
- Seules les parcelles directement dans le périmètre de la zone NATURA 2000 sont susceptibles d'accueillir des MAE ;
- Les MAE sont des mesures pour améliorer la gestion des pratiques agricoles ;
- Les MAE sont des contrats que l'on engage « au delà » des contraintes réglementaires (exemple : les bandes enherbées de 5 m) ;
- Si une parcelle est déclarée à la PAC, elle nécessite une MAE. Dans le cas contraire, elle est soumise à un contrat NATURA 2000 ;

- Suite au dossier établi par Mademoiselle Auguste (EDATER), relatif à l'état des lieux et aux propositions d'améliorations de l'état du Vannetin, le président du SIVHM a estimé nécessaire d'organiser une réunion de travail, le 11 mars 2011, pour définir les études et les travaux à réaliser sur le cours d'eau.

Actuellement seules les communes de Leudon-en-Brie, Chartronges et Saint-Siméon sont intégrées au SIVHM. Une déclaration d'intérêt général sera donc refusée par le préfet si la demande n'émane que de trois communes sur sept.

Deux solutions sont alors possibles :

- Faire adhérer les communes de Choisy-en-Brie, Courtacon, Marolles-en-Brie et Saint-Mars-Vieux-Maison au Syndicat Intercommunal de la Vallée du Haut Morin afin de regrouper les sept communes au sein d'une même grande structure ;
- Faire sortir les communes de Leudon-en-Brie, Chartronges et Saint-Siméon du SIVHM et reformer le syndicat intercommunal pour l'aménagement et l'entretien du Vannetin afin que la demande de DIG nécessaire à la réalisation des travaux soit acceptée.

Les sept communes sont plus enclines à reformer le syndicat intercommunal pour l'aménagement et l'entretien du Vannetin (frais d'entretien moindres) qu'à d'adhérer au SIVHM. Un rendez-vous avec le sous-préfet de Provins sera pris sous peu pour étudier cette éventualité.

Les futurs travaux consisteront à entretenir la ripisylve (élagage/replantage) et à l'enlèvement des embâcles. La réalisation de curages n'est autorisée que s'il est diagnostiqué un colmatage des frayères dû, en partie, aux drainages agricoles.

- Plusieurs questions sont posées par les agriculteurs :
 - Le redrainage est-il autorisé ?
 - > Dans la réglementation loi sur l'eau et dans le cas de drainage existants, le redrainage est permis. Néanmoins, l'impact des drainages sera précisé dans le DOCOB.
 - Les contrats MAEt sont-ils reconductibles ?
 - > La durée d'un contrat est de 5 ans. Au terme de cette période, l'agriculteur choisit s'il veut souscrire un nouveau contrat.
 - Les problèmes de pollution du Vannetin ne sont-ils pas provoqués par les rejets des stations d'épuration ? Les assainissements individuels sont-ils aux normes ?
 - > Le rapport SATESE d'août 2009 indique que le rejet de la station de Leudon-en-Brie est de qualité insuffisante suite aux dysfonctionnements de la turbine (colmatages réguliers) entraînant une sous-aération des eaux de la lagune. En revanche, le schéma directeur d'assainissement de Choisy-en-Brie indique que la qualité de rejet est suffisante.

- Par ailleurs, le bureau d'études a laissé à disposition des participants :
 - Trois planches graphiques au format A0, indiquant la typologie des espaces traversés par le Vannetin, sur fond IGN, avec une base cadastrale et photographie aérienne.
 - Cinq planches graphiques au format A1, représentant le périmètre du bassin versant du Vannetin, la localisation des drains, des embâcles et des ouvrages hydrologiques avec une base « scan 25 » de l'IGN.
 - Un document concernant les caractéristiques et les grandeurs physiques du Vannetin au niveau des intersections entre la rivière et les chemins.

- L'ordre du jour étant épuisé et les participants n'ayant plus de questions à formuler, Monsieur le Maire de Choisy-en-Brie ainsi que Monsieur George prennent la parole pour remercier les personnes présentes et clore la séance à 15 h 45.

Annexe 11 : Compte-rendu du 9 juin 2011 : réunion de travail

COMPTE-RENDU : RÉUNION DE TRAVAIL ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS ZONE NATURA 2000 DU VANNETIN - COMMUNE DE CHOISY EN BRIE

Visite de terrain du 9 juin 2011 tenue sur le site Natura 2000 « Rivière du Vannetin »

1 - PARTICIPANTS

- | | |
|-----------------------|---|
| - Monsieur George | Président du Comité de pilotage, conseiller municipal de Choisy-en-Brie |
| - Madame Durieux | DDT |
| - Monsieur Patrimonio | DRIEE |
| - Monsieur Vidal | Fédération de pêche de l'Oise |
| - Monsieur Guyon | ONEMA |
| - Monsieur Suchecki | Assistant d'études agence d'aménagement et d'urbanisme Eu.Créal. |

Excusés :

- | | |
|----------------------|---------------------------------------|
| - Mademoiselle Pinon | Fédération de pêche de Seine-et-Marne |
| - Monsieur Allardi | Muséum national d'histoire naturelle |

2 - RELEVÉ DE CONCLUSIONS.

- Suite à un appel à candidature lancé par l'agence d'aménagement et d'urbanisme Eu.Créal et relatif à la réalisation de pêches électriques sur le site Natura 2000 « Rivière du Vannetin », la fédération de l'Oise pour la Pêche et la Protection du milieu a été retenue sur la base de son offre.

Après une campagne d'observations, réalisée sur le site, le 22 mars 2011, l'agence Eu.Créal a mis au point un document de travail localisant et décrivant les tronçons de rivière les plus adaptés à la pêche électrique.

La présente visite de terrain (RDV sur la place de l'église de Saint-Siméon à 10h) avait pour but d'établir, avec l'aide des acteurs scientifiques du document d'objectifs, les stations de pêche électrique définitivement retenues.

Suite à la visite des quatre stations prévues dans la note du 22 mars 2011, trois ont été retenues (une écartée en raison de sa similitude avec une autre station). En revanche, une station, jugée trop inaccessible lors des observations préalables par l'agence Eu.Créal, a finalement été validée par le comité.

Par ailleurs, d'autres tronçons de rivière pouvant accueillir des pêches ont été visités mais aucun n'a été retenu car les conditions nécessaires à la présence du Chabot et de la Lamproie de Planer n'étaient présentes.

A l'issue de cette visite de terrain à 14h, Monsieur Vidal propose de nous envoyer, sous peu, le récapitulatif des stations retenues et nous informe que les pêches seront réalisées les 27 et 28 juin 2011.

Annexe 12 : Compte-rendu du 9 février 2012 : COPIL n°2

COMPTE-RENDU RÉUNION DE TRAVAIL ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS ZONE NATURA 2000 DU VANNETIN

COMMUNE DE CHOISY-EN-BRIE
Deuxième Comité de Pilotage, le 9 février 2012

1 - PARTICIPANTS

- Monsieur George Président du comité de pilotage, conseiller municipal de Choisy-en-Brie
- Monsieur Beaufort Maire de Choisy-en-Brie
- Monsieur Trawinski Maire de Chartronges
- Monsieur Racinet Maire de Leudon-en-Brie
- Monsieur Jailliard Adjoint au maire de Saint-Mars-Vieux-Maison
- Monsieur Lamarche Chef de service ONEMA 77
- Madame Houeix Fédération de pêche 77
- Monsieur Saint-Martin Nature Environnement 77
- Monsieur Augustin Nature Environnement 77
- Madame Girard SAGE des Deux Morin
- Monsieur Revoile Président du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Haut Morin
- Monsieur Patrimonio DRIEE
- Madame Durieux DDT 77
- Monsieur Rodde DDT 77
- Monsieur Suchecki Agence d'aménagement et d'urbanisme Eu.Créal

• Excusés :

- Monsieur Sotteau Chargé d'études biodiversité à la chambre d'agriculture 77
- Madame Mazin Chambre de commerce et d'industrie 77

2 - RELEVÉ DE CONCLUSIONS.

- Monsieur George ouvre la séance et remercie les participants de leur présence.

Il cède ensuite la parole à Monsieur Suchecki, représentant du bureau d'études Eu.Créal, lequel commente un diaporama exposant successivement :

- 1 - une présentation succincte du site (pour les membres du Copil n'ayant pu se rendre à la première réunion) ;
- 2 - le diagnostic écologique ;
- 3 - le diagnostic socio-économique ;
- 4 - la définition des enjeux et les objectifs de conservation.

- Suite à cet exposé, les participants formulent les observations ci-après :

Monsieur Patrimonio propose de continuer les investigations sur le terrain dans le but de déceler la présence de Lamproie de planer. Madame Houeix préconise des prospections « à vue » vers avril/mai plutôt que d'effectuer de nouvelles pêches électriques.

Madame Houeix propose également d'intégrer l'étude piscicole de la Fédération de pêche de l'Oise (classe de taille, populations présentes, habitats...) au diagnostic écologique du document d'objectifs.

Monsieur Lamarche demande si les pompages effectués dans le Vannetin sont autorisés. Le bureau d'études et Monsieur George répondent que ce sont des pompages sauvages utilisés pour l'arrosage des jardins.

Monsieur Augustin demande si les débits observés diminuent au fil du temps. Le bureau d'études prend note et s'engage à faire des recherches à ce sujet.

Monsieur Patrimonio propose d'approfondir le diagnostic socio-économique en y incorporant les évolutions possibles à moyen terme.

Monsieur Lamarche propose de pousser la réflexion concernant l'arasement des seuils qui peuvent nuire à la libre circulation des espèces. En effet, certains seuils nuisent à la bonne continuité écologique et au transit sédimentaire.

Monsieur Revoile précise, concernant les futurs travaux sur le Vannetin, qu'une DIG va être lancée. L'EDATER établira le coût des travaux à effectuer.

- L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur George remercie les participants. Les dates suivantes sont arrêtées : comité technique restreint concernant les MAEt le jeudi 23 février (à 10 h 00), comité technique restreint concernant les autres types de contrat le jeudi 22 mars (à 10 h 00) en salle des fêtes de Choisy-en-Brie.

Seront associés au comité technique du 23 février : Monsieur George, la DDT 77 et son service agriculture, la chambre d'agriculture 77, le SAGE des Deux Morin, la FNSEA, MM. Rubantel et Bontour (agriculteurs), MM. Racinet et Pettinger (Maires de Leudon-en-Brie et de Saint-Mars-Vieux-Maisons et agriculteurs).

Seront associés au comité technique du 22 mars : Monsieur George, la DDT 77, la fédération de pêche 77, l'ONEMA 77, le CRPF, le SAGE des deux Morin, Nature Environnement 77 et des représentants des propriétaires.

La séance est levée à 12 h 00.

Annexe 13 : Compte-rendu du 23 février 2012 : CTR MAEt

COMPTE-RENDU DU COMITE TECHNIQUE RESTREINT (CTR) ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS ZONE NATURA 2000 DU VANNETIN

COMMUNE DE CHOISY-EN-BRIE
Comité technique restreint MAEt, le 23 février 2012

1 - PARTICIPANTS

- Monsieur George Président du comité de pilotage, conseiller municipal de Choisy-en-Brie
- Monsieur Racinet Maire de Leudon-en-Brie
- Monsieur Pettinger Maire de Saint-Mars-Vieux-Maison
- Monsieur Bontour Agriculteur
- Monsieur Rubantel Agriculteur
- Madame Girard SAGE des Deux Morin
- Monsieur Sotteau Chargé d'études biodiversité à la chambre d'agriculture 77
- Monsieur Rodde DDT 77 / Service Environnement et Prévention des Risques
- Monsieur Suchecki Agence d'aménagement et d'urbanisme Eu.Créal

• Excusée :

- Madame LAUGA DDT 77 / Service Agriculture et Développement Rural

2 - RELEVÉ DE CONCLUSIONS.

- Monsieur George ouvre la séance et remercie les participants de leur présence.

Il cède ensuite la parole à Monsieur Suchecki, représentant du bureau d'études Eu.Créal, lequel commente un diaporama exposant successivement :

- Une présentation et une définition des mesures agro-environnementales ;
- Les mesures agro-environnementales potentiellement transposables au Vannetin.

- Suite à cet exposé, les participants formulent les observations ci-après :

MM. Sotteau et Rodde expliquent que les MAEt ne seront pas applicables en 2012 (passage obligatoire en CRAE avant leur application) et seront mises en place, a priori, seulement pour 2013 et 2014 (modification de la PAC). Ils expliquent également qu'il serait souhaitable d'avoir des mesures similaires à celles des autres sites rivières du département « Rivière du Dragon », « Petit Morin » et « Rivières du Loing et du Lunain » dans un souci de cohérence.

Monsieur Sotteau précise également que les MAEt peuvent s'appliquer sur l'ensemble ou seulement sur une partie des îlots PAC. Monsieur Rodde souhaite qu'une cartographie de ces îlots, ainsi qu'un tableau recensant les superficies concernées, soient réalisés et annexés au DOCOB.

- Après débat avec les acteurs locaux, les services de l'état et les agriculteurs, les MAEt retenues sont :

► **Mesures relatives à la gestion des surfaces en herbe :**

- MAE HE1 : Création et gestion extensive de couvert herbacé avec limitation de fertilisation minérale et organique à 30 UN/ha

Engagements unitaires : SOCLEH01 + HERBE_01 + HERBE_02 + COUVER06
Rémunération : 370,00 € + CI4

- MAE HE2 : Création et gestion extensive de couvert herbacé sans fertilisation minérale et organique et retard de fauche jusqu'au 31 juillet

Engagements unitaires : SOCLEH01 + HERBE_01 + HERBE_03 + HERBE_06 + COUVER06
Rémunération : 615 € montant plafonné à 600,00 € + CI4

- MAE H3 : Gestion extensive de couvert herbacé avec limitation de fertilisation minérale et organique à 30 UN/ha/an

Engagements unitaires : SOCLEH01 + HERBE_01 + HERBE_02
Rémunération : 212,00 € + CI4

- MAE HE4 : Gestion extensive de couvert herbacé sans fertilisation minérale et organique et retard de fauche jusqu'au 31 juillet

Engagements unitaires : SOCLEH01 + HERBE_01 + HERBE_03 + HERBE_06
Rémunération : 457 € montant plafonné à 450,00 € + CI4

Pour ces 4 mesures, il est également évoqué la possibilité de rajouter l'engagement unitaire Herbe_04 (ajustement de la pression de pâturage) qui au final ne sera pas retenu.

► **Mesures relative à la réduction des entrants :**

- MAE GC1 : Bilan de la stratégie de protection des cultures, combiné à une réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitements herbicides et de traitements phytosanitaires hors herbicides

Engagements unitaires : PHYTO_01 + PHYTO_04 + PHYTO_05
Rémunération : 188,00 € + CI1 + CI4

- MAE GC2 : Bilan de la stratégie de protection des cultures, combiné à une réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitements herbicides et de traitements phytosanitaires hors herbicides

Engagements unitaires : PHYTO_01 + PHYTO_14 + PHYTO_15
Rémunération : 110,00 € + CI1 + CI4

- MAE GC3 : Absence de traitement phytosanitaire de synthèse

Engagements unitaires : PHYTO_01 + PHYTO_03
Rémunération : 251,00 € + CI1 + CI4

► **Mesures relatives à la gestion de couverts :**

- Création et entretien d'un couvert d'intérêt floristique ou faunistique

Engagements unitaires : COUVER07
Rémunération : 548,00€ + CI4

- Création et entretien d'un maillage de zones de régulation écologique

Engagements unitaires : COUVER05
Rémunération : 392,00 € + CI4

- Amélioration d'un couvert déclaré au titre du gel

Engagements unitaires : COUVER08
Rémunération : 126,00 € + CI4

► **Mesures d'entretien :**

- Entretien des ripisylves

Engagements unitaires : LINEA_03
Rémunération : 1,00 €/m linéaire

- La mesure « Mise en défens de milieux remarquables sans fertilisation minérale et organique » a été évoquée : SOCLEH01 + HERBE_03 + MILIEU_01 -> 242,00 € + C14

Compte tenu du montant pour cette mesure, des contraintes liées à celle-ci et du montant des mesures « herbes » retenues, cette MAEt n'est pas retenue.

Cependant, l'agence Eu-Créal se rapprochera de l'AESN afin de voir si des financements sont possibles pour la mise en place de clôtures (temporaire ou définitive) et d'abreuvoirs sur les îlots du site. Dans ce cas, l'information sera portée au DOCOB.

Enfin, les mesures LINEA_01 (Entretien de haies), LINEA_02 (Entretien d'arbres isolés ou en alignements) et LINEA_04 (Entretien de bosquets) ne seront pas définies dans le DOCOB dans la mesure où elles ne sont pas en relation directe avec les espèces piscicoles ayant conduit à la désignation du site.

- Madame Girard demande s'il existe des mesures agroenvironnementales concernant les drains agricoles préexistants. Monsieur Sotteau y répond par la négative.

- L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur George remercie les participants. La date relative au comité technique restreint concernant les autres types de contrats est maintenue au jeudi 22 mars (à 10 h 00) en salle de réunion de Choisy-en-Brie.

Seront associés à ce comité technique : Monsieur George, la DDT 77, la fédération de pêche 77, l'ONEMA 77, le CRPF, le SAGE des deux Morin, Nature Environnement 77 et des représentants des propriétaires.

La séance est levée à 12 h 40.

Annexe 14 : Compte-rendu du 22 mars 2012 : CTR Contrats Natura 2000

COMPTE-RENDU COMITE TECHNIQUE RESTREINT ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS ZONE NATURA 2000 DU VANNETIN

COMMUNE DE CHOISY-EN-BRIE

Comité technique restreint « contrats Natura 2000 et objectifs de développement durable », le 22 mars 2012

1 - PARTICIPANTS

- Monsieur George Président du comité de pilotage, conseiller municipal de Choisy-en-Brie
 - Monsieur Beaufort Maire de Choisy-en-Brie
 - Monsieur Cendrier Propriétaire de parcelles forestières dans le site Natura 2000
 - Madame Baron Propriétaire de parcelles dans le site Natura 2000
 - Monsieur Charon-Nocher Propriétaire de parcelles dans le site Natura 2000
 - Monsieur Rivallin Seine-et-Marne Environnement / chargé de mission ZH/biodiversité
 - Madame Dordonnat Conseil général 77 / technicienne sites et réseaux naturels
 - Madame Auguste Conseil général 77 / EDATER
 - Monsieur Guyon ONEMA
 - Madame Girard SAGE des Deux Morin
 - Monsieur Rodde DDT 77 / Service Environnement et Prévention des Risques
 - Monsieur Suchecki Agence d'aménagement et d'urbanisme Eu.Créal
- Excusée :
 - Madame Houeix Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique 77

2 - RELEVÉ DE CONCLUSIONS.

- Monsieur George ouvre la séance et remercie les participants de leur présence. S'ensuit un tour de table lors duquel l'ensemble des participants se présente.

Il cède ensuite la parole à Monsieur Suchecki, représentant du bureau d'études Eu.Créal, lequel commente un diaporama exposant successivement :

- Une présentation et une définition des contrats Natura 2000 ;
- Les contrats Natura 2000 potentiellement transposables au Vannetin.

L'exposé se poursuit par la présentation d'un document papier relatif aux objectifs de développement durable, au programme d'action et aux missions d'animation.

- Les participants formulent ensuite les observations suivantes :

Madame Baron et Monsieur Charon-Nocher demandent à ce qu'un rappel de ce qu'est un site Natura 2000 soit fait.

Monsieur Rodde précise qu'il serait nécessaire d'ajouter des actions d'animation pour les parcelles forestières, en plus de celles relatives à tous les milieux, aux milieux humides et aux milieux agricoles.

Monsieur Rodde explique également que les contrats Comm_1 (aménagement visant à informer les usagers pour limiter leur impact) et Comm_2 (aménagement visant à informer les usagers pour limiter leur impact sur les surfaces forestières) devront être ajoutés à la liste des contrats Natura 2000.

Le suivi scientifique des deux espèces d'intérêt communautaire sera intégré aux actions d'animation.

Monsieur Rivallin précise qu'il serait plus judicieux de mettre les noms des espèces végétales et animales en latin dans les contrats Natura 2000 pour éviter les confusions.

- Après débat avec les acteurs locaux, les services de l'Etat et les propriétaires présents, les objectifs de développement durable, les actions d'animation et les contrats retenus sont :

Objectifs de développement durable

- 1- Préserver les milieux naturels dans une logique de maintien d'une mosaïque d'habitats et de corridors écologiques ;
- 2- Communiquer sur Natura 2000 et développer l'éducation à l'environnement auprès du grand public et des professionnels ;
- 3- Assurer le suivi scientifique des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire ;
- 4- Assurer une veille environnementale et favoriser la prise en compte des enjeux écologiques dans les projets et les politiques publiques du territoire ;
- 5- Améliorer la connaissance sur les activités socio-économiques et leurs interactions avec l'environnement ;
- 6- Réaliser une étude complémentaire sur les autres espèces d'intérêt communautaire identifiées au sein du site (Mulette épaisse) ;
- 7- Maintenir ou restaurer la continuité écologique et le transit sédimentaire de la rivière ;
- 8- Restaurer la qualité de l'eau ;
- 9- Restaurer et conserver des habitats d'espèces d'intérêt communautaire ;
- 10- Maintenir ou développer des pratiques agricoles extensives favorisant la conservation des espèces de poissons d'intérêt communautaire sans compromettre la viabilité économique des exploitations agricoles ;
- 11- Maintenir ou développer des pratiques sylvicoles favorisant la conservation des espèces d'intérêt communautaire.

Actions d'animation transversales

► Actions concernant tous les milieux :

Anim_1 : Assurer une veille environnementale et favoriser la prise en compte des enjeux écologiques dans les politiques publiques et les projets du territoire ;

Anim_2 : Communiquer sur Natura 2000 et développer l'éducation à l'environnement auprès du grand public et des professionnels ;

Anim_3 : Assurer le suivi scientifique des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire ;

Anim_4 : Améliorer la connaissance sur les activités socio-économiques et leurs interactions avec l'environnement ;

Anim_5 : Réaliser une étude complémentaire sur les autres espèces d'intérêt communautaire identifiées au sein et à proximité du site (Mulette épaisse).

► Action concernant les milieux agricoles :

Anim_Agri : Participer au développement d'une agriculture économiquement viable, durable et respectueuse de l'environnement.

► Actions concernant les milieux humides :

Anim_ZH : Favoriser la gestion durable des cours d'eau.

► Action concernant les milieux forestiers :

Anim_Forêt : Participer au développement d'une sylviculture économiquement viable, durable et respectueuse de l'environnement.

Contrats Natura 2000

Ripisylve_1 : Restauration et entretien de la ripisylve, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles ;

Ripisylve_2 : Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles (surface forestière) ;

Hydro_1 : Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive ;

Hydro_2 : Gestion équilibrée des formations hydrophiles dans le lit mineur de la rivière ;

Hydro_3 : Restauration des frayères ;

Continuité_1 : Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons dans le lit mineur des rivières ;

Inva_1 : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable (surfaces non agricoles) ;

Inva_2 : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable (surfaces forestières) ;

Infra_1 : Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, des chemins, des dessertes et des autres infrastructures linéaires ;

Pasto_1 : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie biologique ;

Pasto_2 : Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique ;

Comm_1 : Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact ;

Comm_2 : Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact (surface forestière).

Autres contrats

Continuité_2 : Effacement ou aménagement d'obstacles à la libre circulation piscicole et sédimentaire ;

Berge_1 : Restauration de berges par des techniques végétales douces.

- L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur George remercie les participants.

La séance est levée à 12 h 00.

Annexe 15 : Compte-rendu du 28 novembre 2012 : COPIL n°3 (Copil de validation)

COMPTE-RENDU RÉUNION DE TRAVAIL ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS ZONE NATURA 2000 DU VANNETIN

COMMUNE DE CHOISY-EN-BRIE

Troisième Comité de Pilotage – comité de validation, le 28 novembre 2012

1 - PARTICIPANTS

- Monsieur George Président du comité de pilotage, conseiller municipal de Choisy-en-Brie
- Monsieur Beaufort Maire de Choisy-en-Brie
- Monsieur Fadin Maire de Courtacon
- Monsieur Racinet Maire de Leudon-en-Brie
- Monsieur Lamarche Chef de service ONEMA 77
- Monsieur Guyon ONEMA 77
- Madame Houeix Fédération de pêche 77
- Madame Delaroche Fédération de pêche 77
- Monsieur Leguern SAGE des Deux Morin
- Monsieur Augustin Nature Environnement 77
- Madame Auguste CG 77 - EDATER
- Monsieur Patrimonio DRIEE
- Monsieur Rodde DDT 77
- Monsieur Sotteau Chargé d'études biodiversité à la chambre d'agriculture 77
- Monsieur Suchecki Agence d'aménagement et d'urbanisme Eu.Créal

• Excusé :

- Monsieur Galerne ONF

2 - RELEVÉ DE CONCLUSIONS

- Monsieur George ouvre la séance, remercie les participants de leur présence et précise qu'il s'agit de la réunion de validation du document d'objectifs.

Il cède ensuite la parole à Monsieur Suchecki, représentant du bureau d'études Eu.Créal et rédacteur du Docob, lequel commente un diaporama exposant successivement :

- 1 - le diagnostic écologique ;
- 2 - les objectifs de développement durable ;
- 3 - les mesures agro-environnementales ;
- 4 - les contrats Natura 2000 ;
- 5 - la charte Natura 2000.

- Suite à cet exposé, les participants formulent les observations ci-après :

Monsieur Lamarche propose d'intégrer le contrat « Dévégétalisation et scarification des bancs alluvionnaires » qui a pour objectifs d'aérer les substrats et de limiter le concrétionnement calcaire des bancs alluvionnaires dans la mesure où le phénomène de « chasse d'eau » ne se produit pas sur ce cours d'eau.

Madame Houeix suggère d'ajouter la mesure « Réalisation d'aménagements artificiels pour le bétail » qui permet la réalisation de clôtures et d'abreuvoirs.

Monsieur Sotteau propose d'envoyer au bureau d'études ses corrections concernant les mesures agro-environnementales plutôt que d'en débattre lors de la réunion dans la mesure où il s'agit de corrections de forme.

- L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur George remercie les participants et leur demande si le copil valide le document d'objectifs, sous réserve de quelques corrections dans les 20 jours.

Le copil ayant validé à l'unanimité le document d'objectifs, la séance est levée à 11 h 00.

Annexe 16 : Note 1 - Présentation du site, contexte, plan d'action et méthodologie

COMMUNE DE CHOISY-EN-BRIE

Département de Seine-et-Marne

**Elaboration du document d'objectifs
du site NATURA 2000 SIC FR 1102007
« Rivière du Vannetin »
Note n°1 : 15 juillet 2010**

***Présentation du site, contexte
Plan d'action et méthodologie***

agence d'aménagement et d'urbanisme
hôtel d'entreprises rue Montchavant
77250 ÉCUELLES

Eu.Créal

qualifié par l'office professionnel de
qualification des urbanistes n° 077



Objet de l'étude : assister la commune dans ses réflexions pour **l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 SIC FR 1102007** et de mettre en forme les documents réglementaires.

Cette étude sera menée **sous l'autorité de la Municipalité**, prescriptrice de la commande, et en concertation avec les services associés, représentants de la DIREN, de la DDT, de l'UNPF etc.

Le document d'objectifs a pour objet d'élaborer des propositions quant à la définition des objectifs et des orientations de gestion et quant aux moyens à utiliser pour le maintien ou le rétablissement des habitats naturels et des espèces dans un état de conservation favorable. Le DOCOB est l'aboutissement d'une concertation menée avec l'ensemble des acteurs du territoire dans le cadre d'un comité de pilotage.

Son élaboration doit être exécutée selon les prescriptions des circulaires Natura 2000 du 24 décembre 2004 et du 21 novembre 2007 et du décret n°2006-922 du 26 juillet 2006 relatif à la gestion des sites

Méthode :

- Dresser un bilan, en concertation avec les élus et les services concernés, des objectifs à réaliser ;
- Identifier le niveau de connaissances sur l'écologie du Vannetin, actualiser et compléter l'état des lieux ;
- Identifier les objectifs, anticiper et résoudre d'éventuelles difficultés avec les propriétaires ou les utilisateurs du site ;
- Prévoir et mettre en cohérence des actions publiques pouvant avoir une incidence directe ou indirecte sur le site – notamment, sur les habitats ou les espèces pour lesquels il a été désigné ;
- Définir des moyens d'action et planifier à long terme la conservation du site ;
- Communiquer avec le public dans le but de l'informer et le responsabiliser.

*

*

*

I - CONTEXTE DE L'ETUDE ET PRESENTATION DU SITE :

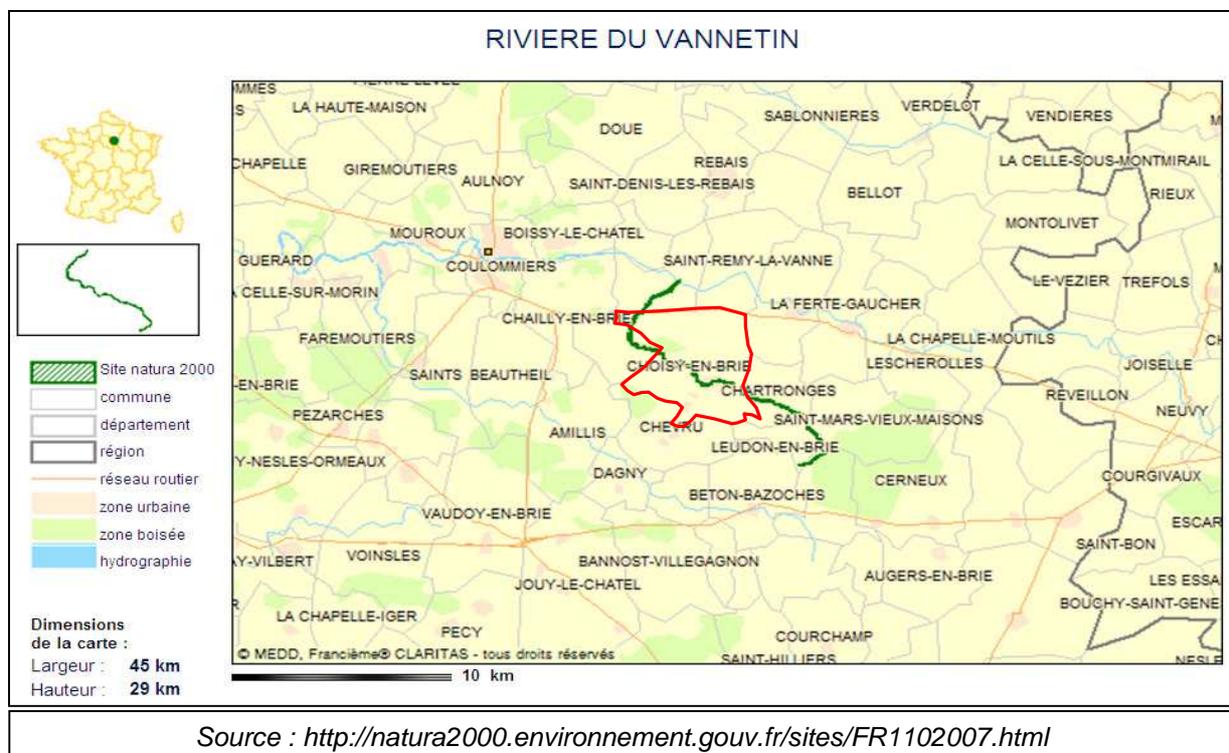
Le réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire. Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ».

Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

La présente étude concerne le site Natura 2000 SIC FR 1102007 : « Rivière du Vannetin ». Elle est classée en première catégorie piscicole. Située dans un contexte agricole encore varié et extensif, le Vannetin a conservé des écosystèmes naturels particulièrement riches pour la région Ile-de-France. Ce cours d'eau accueille des populations de Lamproie de Planer et de Chabot. La Loche de rivière a aussi été observée sur le site.

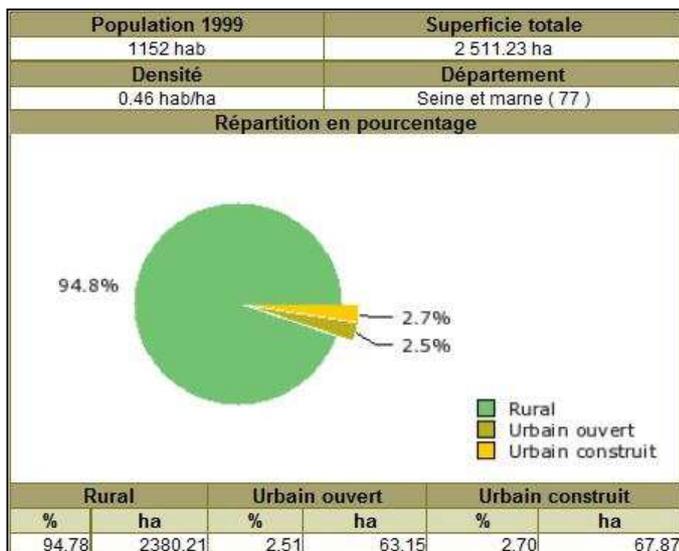
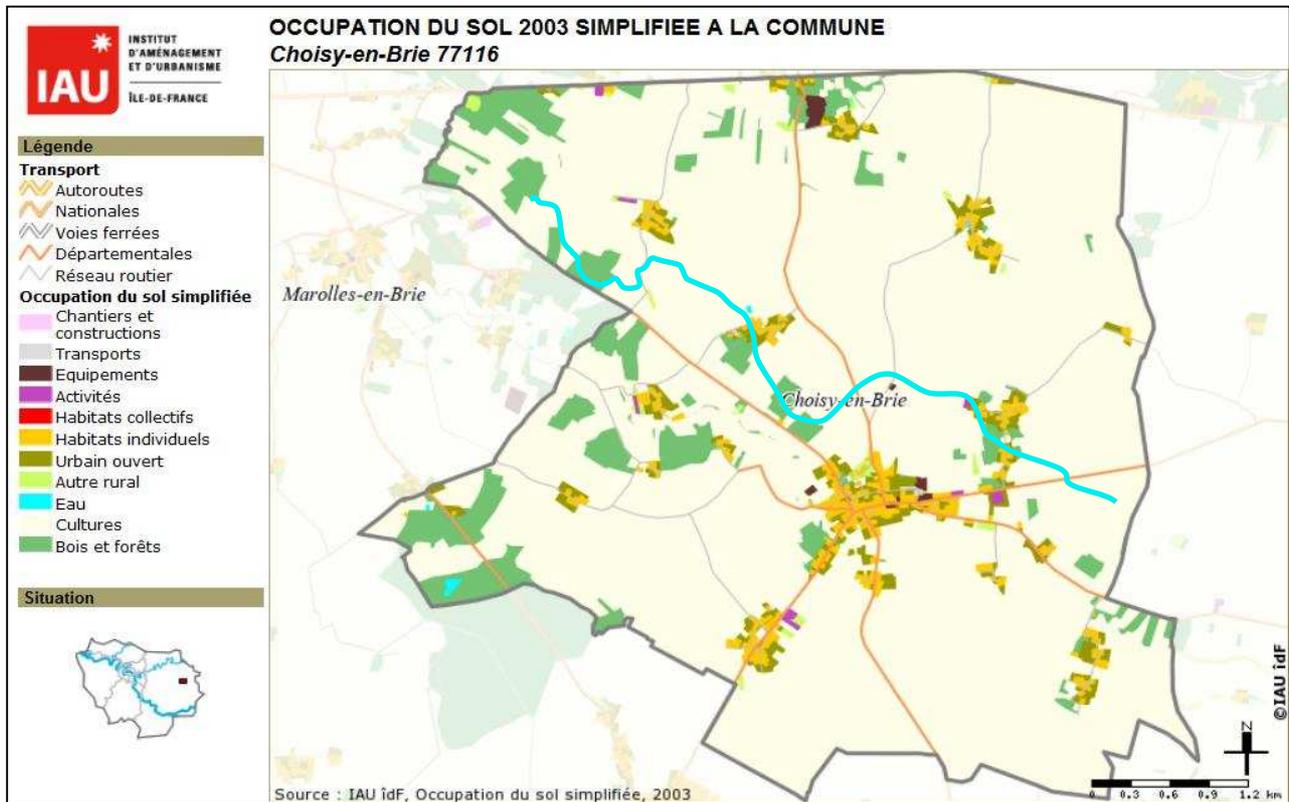
Composition du site :

Eaux douces intérieures (eaux stagnantes, eaux courantes)	: 90%
Landes, broussailles, recrus (bois repoussé après la coupe), maquis et garrigues, phrygana	: 5%
Prairies semi-naturelles humides, prairies mésophiles améliorées	: 5%



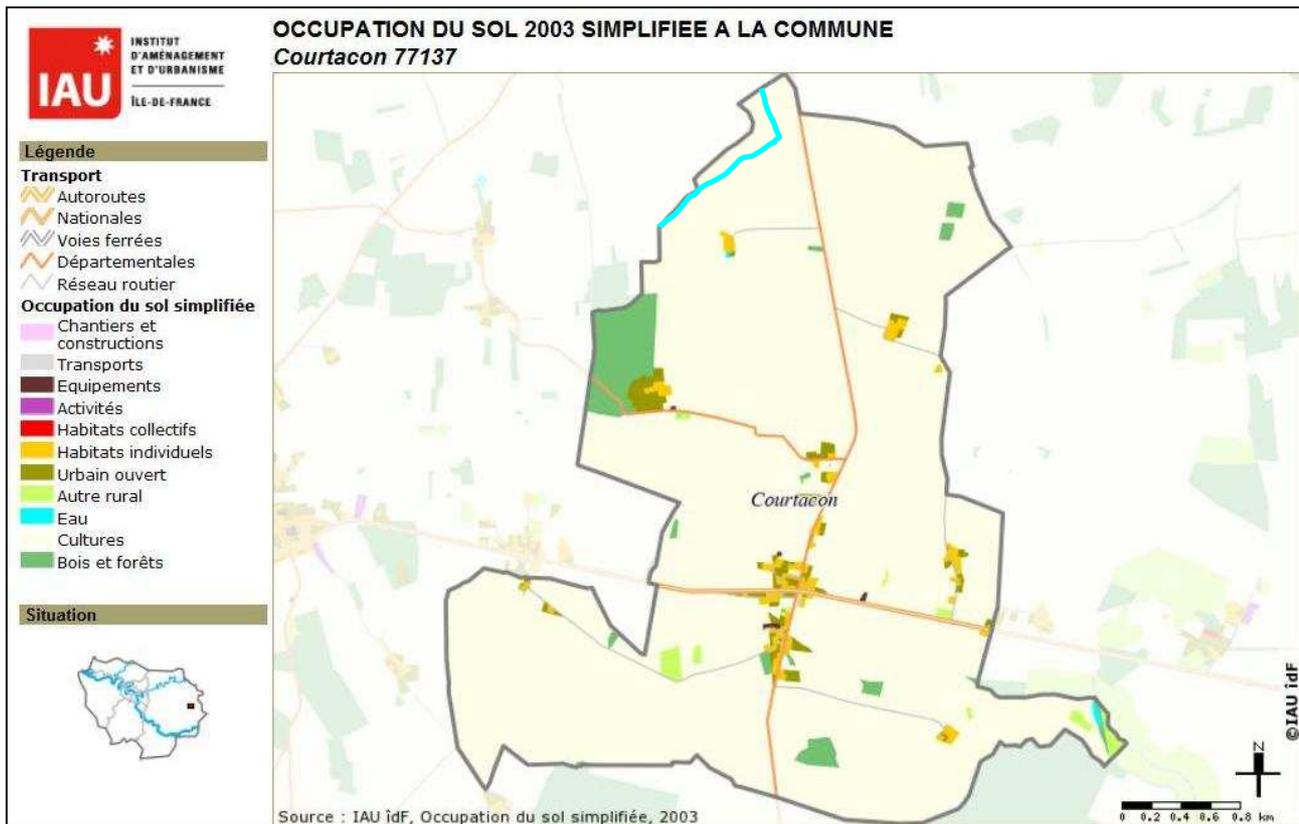
La Zone Natura 2000 du Vannetin concerne sept communes. D'amont en aval, le ru traverse Courtacon, Leudon-en-Brie, Saint-Mars vieux Maison, Chartronges, Choisy-en-Brie, Marolles-en-Brie et Saint-Siméon.

Aux abords directs du ru, l'occupation du sol est composée en majorité de terres agricoles. Néanmoins, dans les communes de Saint-Siméon et de Marolles-en-Brie l'occupation du sol est partagée entre espaces boisés et parcelles cultivées.



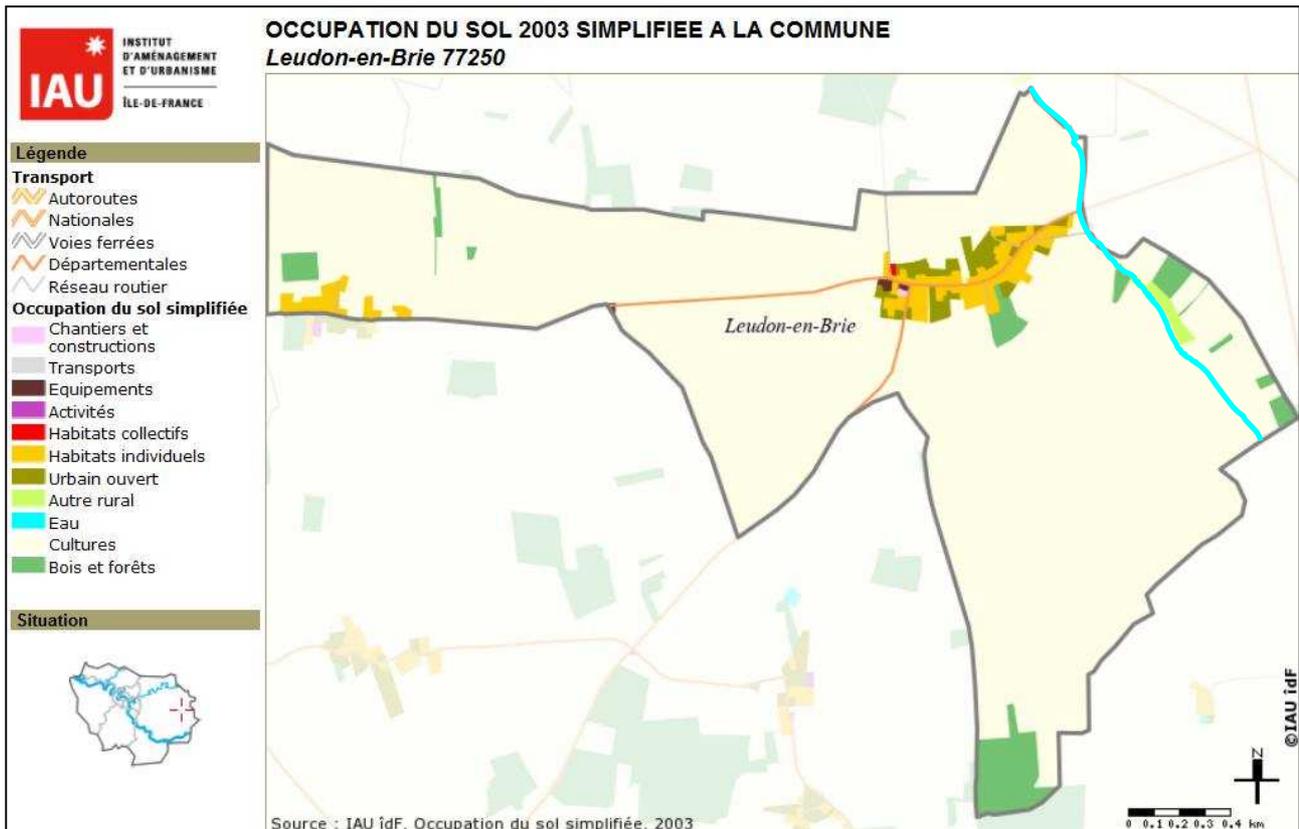
Légende		Superficie (ha)
Rural	Bois et forêts	225.92
	Cultures	2143.7
	Eau	1.21
	Autre rural	9.38
Urbain ouvert	Urbain ouvert	63.15
Urbain construit	Habitats individuels	59.19
	Habitats collectifs	0
	Activités	3.23
	Equipements	4.9
	Transports	0.39
	Chantiers et constructions	0.16

Le Vannetin arbore une ripisylve dense sur toute sa longueur. Elle est composée de diverses espèces arborées et arbustives toutes fréquentes en Ile-de-France. On y trouve, entre autre, des Saules pleureurs, des Saules Blancs, des Bouleaux, des Chênes, des Frênes, des Peupliers, des Cerisiers, des Robiniers faux-Acacia, des Erables sycomores, des Erables champêtres, des Trembles, des Aulnes, des Ormes...



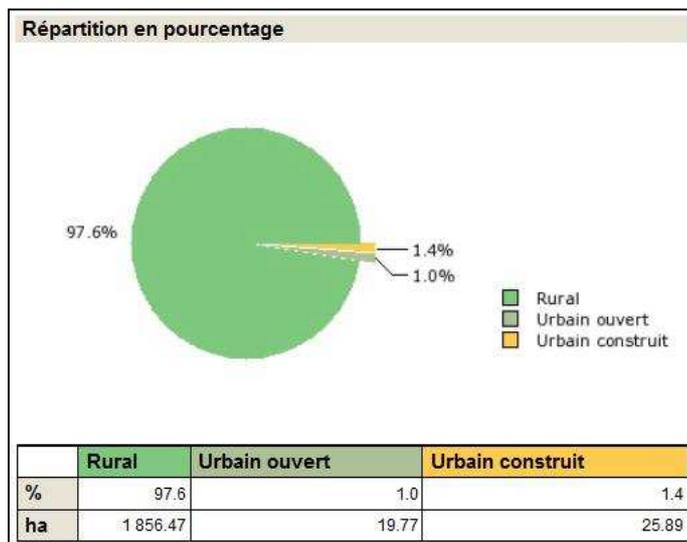
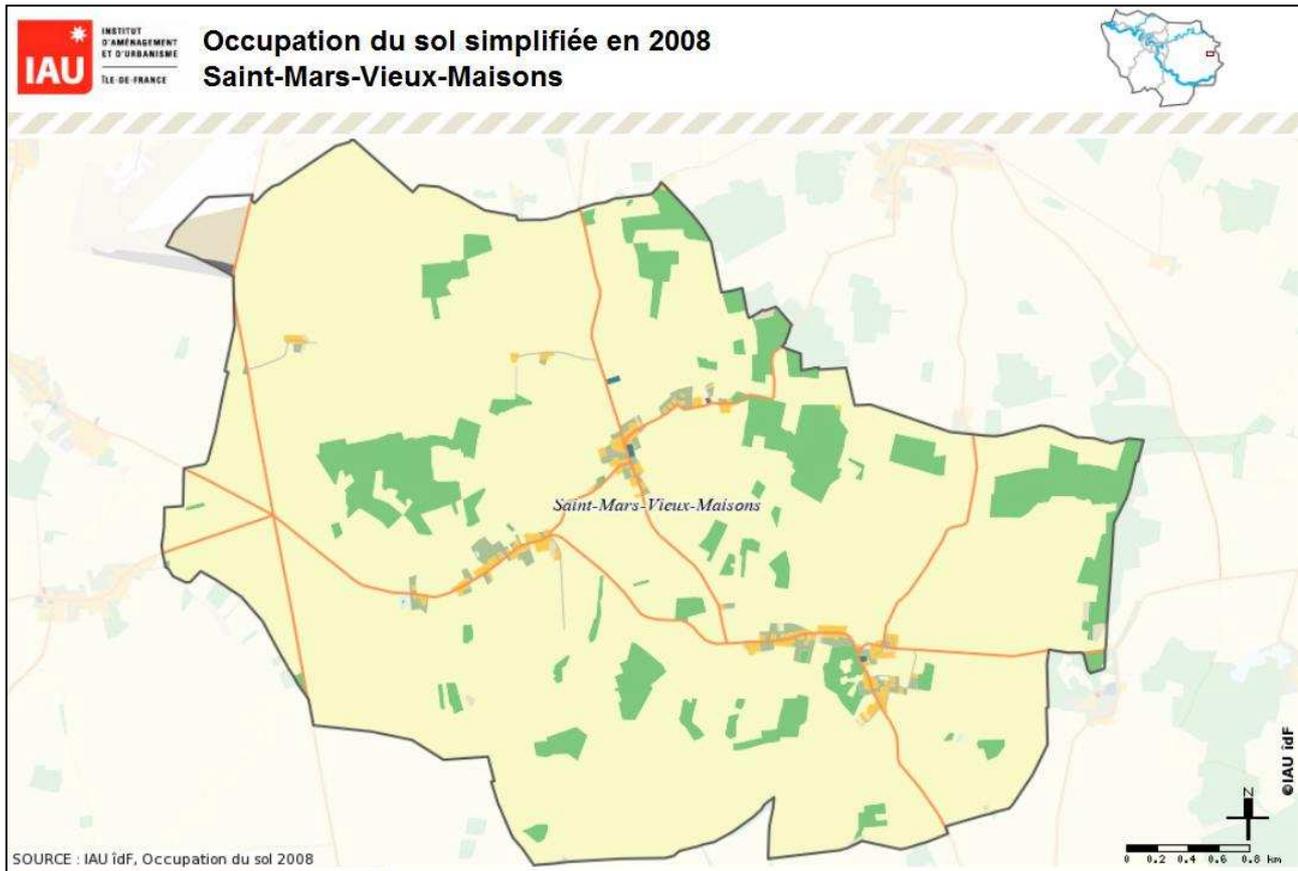
Population 1999		Superficie totale			
179 hab		1 204.26 ha			
Densité		Département			
0.15 hab/ha		Seine et marne (77)			
Répartition en pourcentage					
Rural		Urbain ouvert		Urbain construit	
%	ha	%	ha	%	ha
96.94	1167.45	1.40	16.85	1.66	19.96

	Légende	Superficie (ha)
Rural	Bois et forêts	43.51
	Cultures	1115.75
	Eau	0.61
Urbain ouvert	Autre rural	7.58
	Urbain ouvert	16.85
Urbain construit	Habitats individuels	13.99
	Habitats collectifs	0
	Activités	0
	Equipements	0.56
	Transports	5.41
	Chantiers et constructions	0



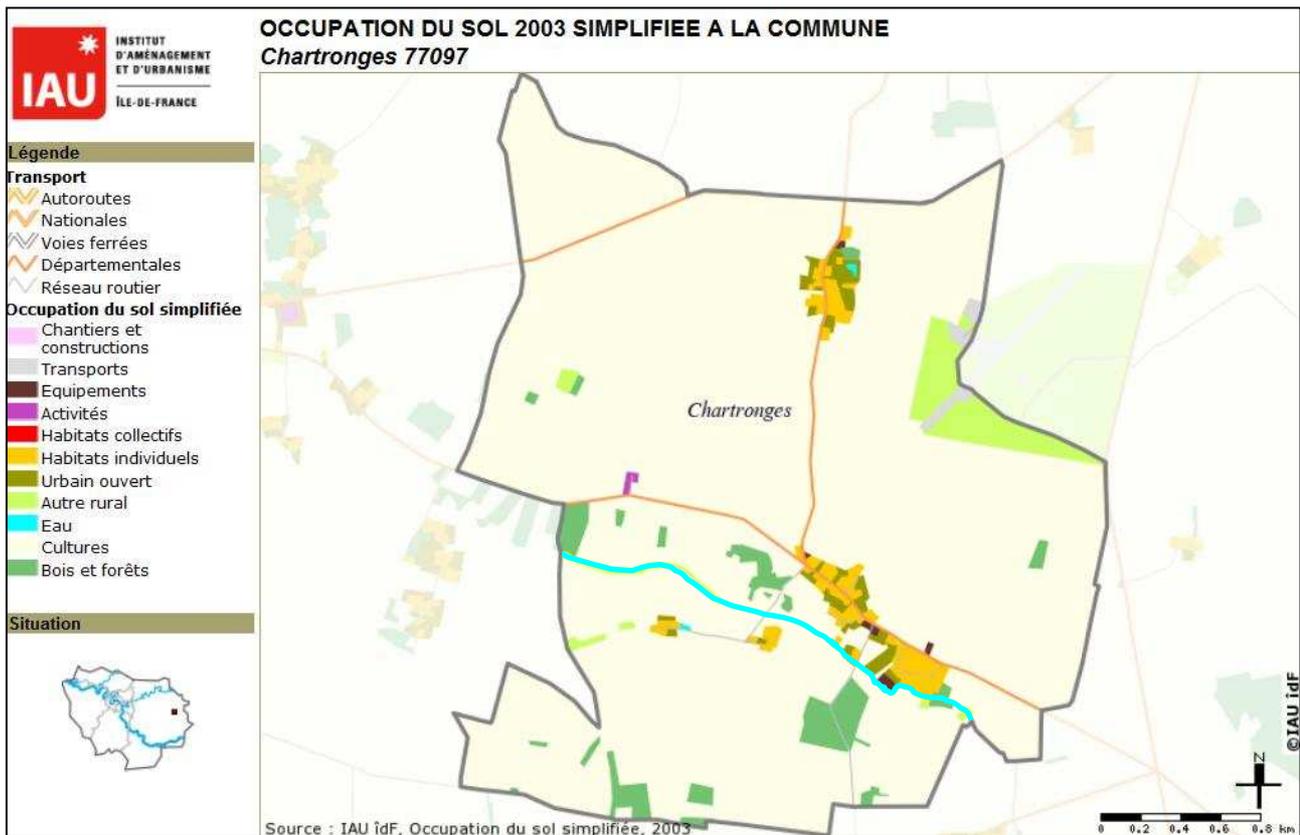
Population 1999		Superficie totale			
141 hab		432.47 ha			
Densité		Département			
0.33 hab/ha		Seine et marne (77)			
Répartition en pourcentage					
Rural		Urbain ouvert		Urbain construit	
%	ha	%	ha	%	ha
95.80	414.3	1.39	6.01	2.81	12.16

Légende		Superficie (ha)
Rural	Bois et forêts	18.16
	Cultures	394.8
	Eau	0
	Autre rural	1.34
Urbain ouvert	Urbain ouvert	6.01
Urbain construit	Habitats individuels	11.57
	Habitats collectifs	0.08
	Activités	0
	Equipements	0.43
	Transports	0
	Chantiers et constructions	0.08



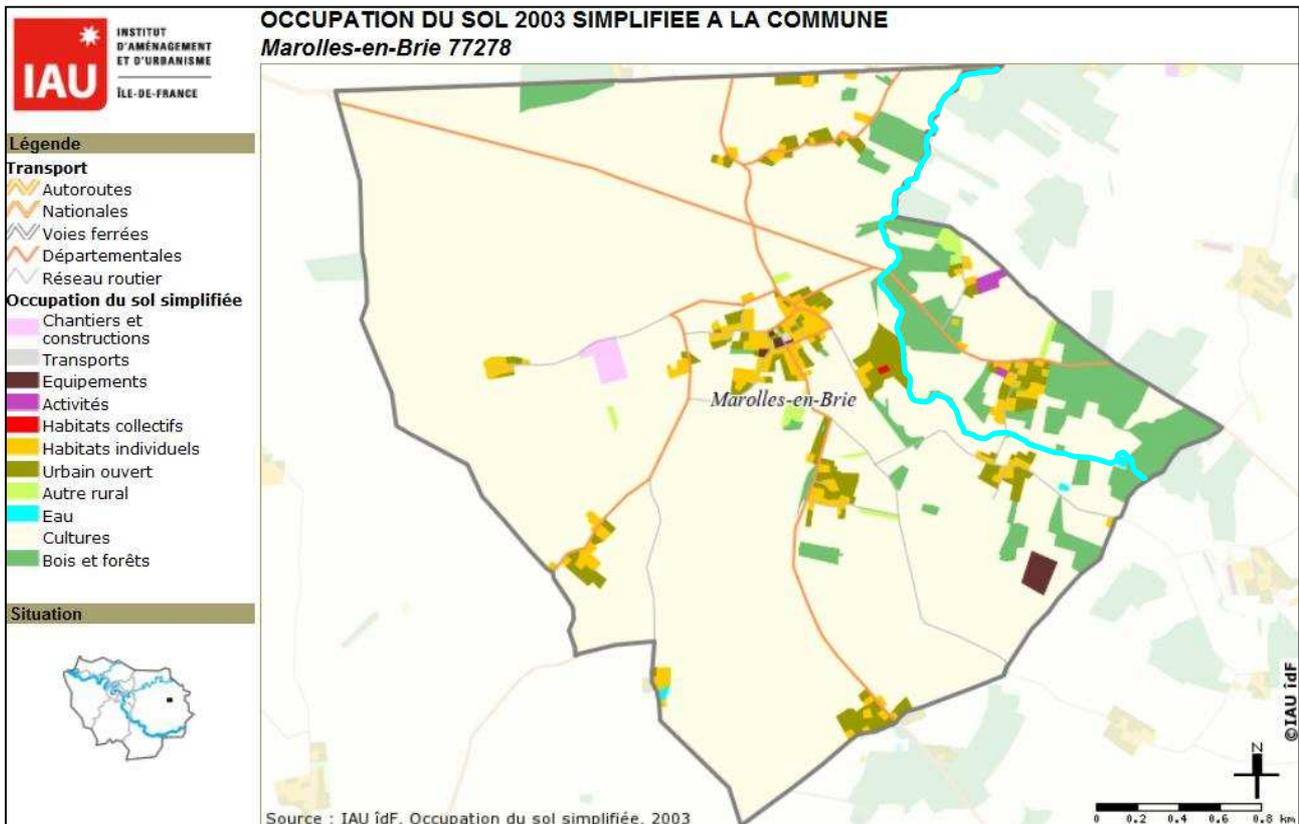
Occupation du sol simplifiée Superficie (ha)

Bois ou forêts	205.87
Cultures	1 632.20
Eau	0.72
Autre rural	17.69
Urbain ouvert	19.77
Habitat individuel	20.74
Habitat collectif	0.00
Activités	0.00
Equipements	0.86
Transports	3.20
Chantiers	1.09



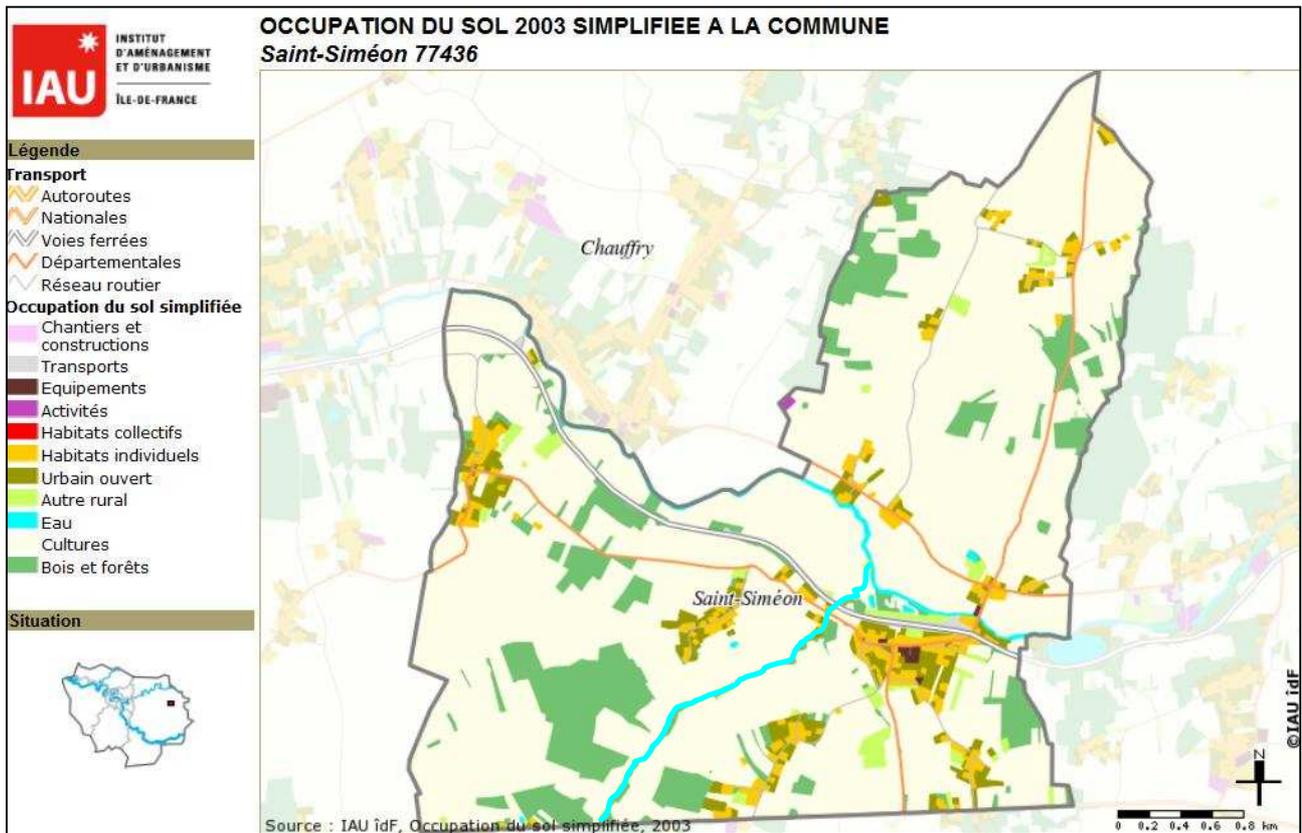
Population 1999		Superficie totale			
271 hab		826.49 ha			
Densité		Département			
0.33 hab/ha		Seine et marne (77)			
Répartition en pourcentage					
Rural		Urbain ouvert		Urbain construit	
%	ha	%	ha	%	ha
96.45	797.11	1.15	9.52	2.40	19.86

Légende		Superficie (ha)
Rural	Bois et forêts	28.27
	Cultures	745.1
	Eau	0.39
Urbain ouvert	Autre rural	23.35
	Urbain ouvert	9.52
Urbain construit	Habitats individuels	15.36
	Habitats collectifs	0
	Activités	0.42
	Equipements	1.01
	Transports	3.07
	Chantiers et constructions	0



Population 1999		Superficie totale																			
355 hab		908.23 ha																			
Densité		Département																			
0.39 hab/ha		Seine et marnes (77)																			
Répartition en pourcentage																					
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Rural</th> <th colspan="2">Urbain ouvert</th> <th colspan="2">Urbain construit</th> </tr> <tr> <th>%</th> <th>ha</th> <th>%</th> <th>ha</th> <th>%</th> <th>ha</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>93.89</td> <td>852.73</td> <td>3.04</td> <td>27.6</td> <td>3.07</td> <td>27.9</td> </tr> </tbody> </table>				Rural		Urbain ouvert		Urbain construit		%	ha	%	ha	%	ha	93.89	852.73	3.04	27.6	3.07	27.9
Rural		Urbain ouvert		Urbain construit																	
%	ha	%	ha	%	ha																
93.89	852.73	3.04	27.6	3.07	27.9																

Légende		Superficie (ha)
Rural	Bois et forêts	71.81
	Cultures	776.23
	Eau	0.66
	Autre rural	4.03
Urbain ouvert	Urbain ouvert	27.6
Urbain construit	Habitats individuels	21.29
	Habitats collectifs	0.11
	Activités	1.03
	Equipements	2.5
	Transports	0.11
	Chantiers et constructions	2.86



Population 1999		Superficie totale			
735 hab		1 290.02 ha			
Densité		Département			
0.57 hab/ha		Seine et marn (77)			
Répartition en pourcentage					
		<ul style="list-style-type: none"> Rural Urbain ouvert Urbain construit 			
Rural		Urbain ouvert		Urbain construit	
%	ha	%	ha	%	ha
92.11	1188.29	3.47	44.79	4.41	56.94

Légende		Superficie (ha)
Rural	Bois et forêts	179.97
	Cultures	980.84
	Eau	8.59
	Autre rural	18.89
Urbain ouvert	Urbain ouvert	44.79
	Habitats individuels	41.41
Urbain construit	Habitats collectifs	0
	Activités	0.51
	Equipements	1.46
	Transports	13.56
	Chantiers et constructions	0

II - METHODE ET CONTENU DE L'ETUDE:

L'élaboration d'un DOCOB est une opération d'ensemble qui comprend, en plus du travail de rédaction, des actions d'animation, le recours à des expertises scientifiques, la conduite d'études préalables et d'inventaires qui complètent les études déjà disponibles.

Le document d'objectifs contient :

- Une description et une analyse de l'existant ainsi que, le cas échéant, les mesures réglementaires de protection existantes : état initial de la conservation et de la localisation des habitats et des espèces pour lesquels le site a été proposé, analyse des activités socio-économiques en présence et des pratiques, notamment agricoles et forestières ;
- Les objectifs de développement durable du site, destinés à assurer la conservation et/ou la restauration des habitats naturels et des espèces ainsi que la sauvegarde des activités socio-économiques et culturelles s'exerçant sur le site ;
- Des propositions de mesures contractuelles et réglementaires permettant d'atteindre ces objectifs ;
- Des projets de cahiers des charges types pour les mesures contractuelles proposées, précisant notamment les bonnes pratiques à respecter et les engagements donnant lieu à contrepartie financière ;
- L'indication de dispositifs, en particulier financiers, destinés à faciliter la réalisation des objectifs ;
- La description des procédures d'accompagnement, de suivi et d'évaluation des mesures proposées et de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces.

En concertation avec la commune et en vue d'atteindre les objectifs souhaités, la création du DOCOB s'articulera autour de plusieurs grands axes :

- Suivi, animation et communication :

La communication est une composante majeure dans l'élaboration d'un document d'objectifs. Elle permet, en particulier, d'informer tous les partenaires sur la démarche Natura 2000, de faciliter l'instauration d'un climat de confiance entre les différents intervenants et de promouvoir le document d'objectifs et ses propositions de gestion. La réalisation d'un plan de communication, précisant la date de lancement de l'opération, les objectifs, les cibles..., ainsi qu'une exposition portant sur les directives appliquées, les espèces et leurs habitats, les enjeux et les problématiques permettront de créer un support de communication entre les différents partenaires.

Tout au long du projet, un tableau de bord permettra à la commune et au comité de pilotage local de suivre, dans la plus grande transparence, l'avancée des travaux.

20 réunions seront nécessaires à l'élaboration du document d'objectif.

- Analyse de l'existant : de juillet 2010 à mai 2011

Cette étape a pour vocation de traiter uniquement les espèces de la faune ou de la flore concernées par la directive Habitats et de présenter la zone d'étude. Elle nécessite de constituer une bibliographie la plus exhaustive possible, ainsi qu'une description du site et un inventaire des espèces (observations sur le terrain, pêche électrique, campagnes de mesures...). Une analyse écologique mettra en relief les exigences des espèces, l'état de conservation du site, l'inventaire des activités humaines pratiquées sur le site (modifications, gestion, les acteurs et leurs intérêts...).

-> Les différents objectifs et enjeux seront hiérarchisés selon l'urgence des mesures à prendre.

- Définition des mesures appropriées : de mai 2011 à décembre 2011

Il sera nécessaire, en premier lieu, de définir les problématiques qui prédominent sur le site. La méthode s'appuiera sur la création de « fiches actions » propres à chaque entité de gestion (habitat ou espèce). Ces fiches pourront prendre la forme d'un cahier des charges et récapituleront les dispositions financières d'accompagnement. Elles permettront la mise en œuvre d'une gestion optimale des habitats en indemnisant les surcoûts de cette gestion par rapport aux pratiques normales.

-> La réussite de cette étape dépend de la mise en cohérence des enjeux de conservation des habitats du site avec les documents de planification concernés.

- Rédaction du document final : de décembre 2011 à février 2012

Le document d'objectifs doit reprendre et présenter le travail effectué en amont en partenariat avec les groupes de travail et le comité de pilotage.

Il contiendra un état des lieux des espèces et habitats, une analyse des dynamiques écologiques et des activités humaines, une cartographie des habitats, une cartographie de la structure du foncier, l'ensemble des documents de communication utilisés, une expertise des techniques de génie écologique nécessaire à la restauration du site, la charte Natura 2000, l'ensemble des fiches actions, une bibliographie, les compte rendus de réunion, l'ensemble des devis...

*

*

*

Annexe 17 : Notes 2 et 3 - Bibliographie et sources – 15 février 2011

COMMUNE DE CHOISY-EN-BRIE

Département de Seine-et-Marne

**Elaboration du document d'objectifs
du site NATURA 2000 SIC FR 1102007
« Rivière du Vannetin »
Note n°2 & 3 : 15 février 2011**

Bibliographie

Sources

agence d'aménagement et d'urbanisme
hôtel d'entreprises rue Montchavant
77250 ÉCUELLES

Eu.Créal

qualifié par l'office professionnel de
qualification des urbanistes n° 077



1 - Bibliographie

1-1 Méthodologie

- TERRAZ (L.), Guide pour une rédaction synthétique des documents d'objectifs Natura 2000, Atelier technique des espaces naturels, Montpellier, 2008, 56 p.
- VALENTIN-SMITH (G.), Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000, Réserves Naturelles de France, Atelier technique des espaces naturels, Montpellier, 1998.
- COMMISSION EUROPEENNE, Gérer les sites Natura 2000 – Les dispositions de l'article 6 de la directive « habitats » (92/43/CEE). Office des publications officielles des communautés européennes, 2000, 69 p.
- FEDERATION DE SEINE ET MARNE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE, Le Petit Morin de Verdelot à Saint Cyr sur Morin Site NATURA 2000 N°Fr 1100814 – Document d'objectifs, 2009, 144 p.
- NATURA 2000 : Réseau écologique européen - <http://NATURA2000.environnement.gouv.fr/>.

1-2 Généralités

- BARBAULT (R.), Ecologie générale – Structure et fonctionnement de la biosphère. DUNOD, 2008, 390 p.
- AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE, Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Seine-Normandie, 2009, 144 p.
- <http://natura2000.environnement.gouv.fr/sites/FR1102007.html>

Fiche Natura 2000 :

Région : ILE DE FRANCE

Département : Seine-et-Marne

Superficie : 61 ha

Altitude minimale : 81 m

Altitude maximale : 168 m

Région biogéographique : Atlantique

Date de proposition comme SIC : 04/2006

Composition du site :

- Eaux douces intérieures (eaux stagnantes, eaux courantes) : 90 %
- Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana : 5 %
- Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées : 5 %

La rivière du Vannetin est classée en première catégorie piscicole. Située dans un contexte agricole encore varié et extensif, le Vannetin a conservé des écosystèmes naturels particulièrement riches pour la région Ile-de-France. Il accueille des populations de Lamproie de Planer et de Chabot. La Loche de rivière a aussi été observée sur le site.

La rivière du Vannetin est localisée dans l'est de la Seine-et-Marne, au sud-ouest de Coulommiers et au cœur de la plaine de la Brie. Ce petit cours d'eau est un affluent rive gauche du Grand Morin de 20 km de linéaire. Le lit majeur est peu encaissé, il découvre des horizons géologiques inférieurs constitués de marnes vertes et d'argiles. La nature imperméable des sols de son bassin versant lui confère un régime torrentiel.

- Conseil Général de Seine-et-Marne & Fédération de Seine-et-Marne pour la pêche et la protection du milieu aquatique – Note bibliographique : Le Vannetin. DUNOD, 2009, 5 p.

> Le Vannetin est un cours d'eau du domaine privé dont la police de l'eau et de la pêche est assurée par la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt de Seine-et-Marne.

- > Le Vannetin est un cours d'eau (défini par la circulaire ministérielle du 2 mars 2005) classé en première catégorie piscicole depuis 1968. Ce classement a été motivé par une étude piscicole qui mettait en évidence les espèces typiques de ce milieu : Truite fario, Vairon, Chabot, Loche.
- > Le Vannetin est un cours d'eau classé au titre de l'article L.432-6 du code de l'environnement (poissons migrateurs).
- > L'objectif de qualité des eaux est 1B.
- > Le Vannetin fait partie de la masse d'eau des Morins (défini par la circulaire DCE 2005/11 en application de la directive 2000/60/DCE du 22 octobre 2000 du Parlement et du Conseil).
- > Le Vannetin est long de 18,5 km. Ses sources, au nombre de deux, sont situées au lieu-dit « Champ fétu » (168 m). Il se jette dans le Grand Morin à Saint-Siméon (85 m).
- > La typologie du Vannetin est typique d'un cours d'eau à peuplement salmonicole avec ses espèces d'accompagnement (Loche, Chabot, Vairon). Les études menées sur ce cours d'eau depuis 1970 montrent la présence de ces espèces, mais indique aussi leur fragilité face aux actions de l'homme : aménagement de rivière, pollution par les eaux usées domestiques ou les eaux industrielles.
- > Le substrat du Vannetin est compatible avec les exigences biologiques du Chabot et de la Lamproie de planer, notamment pour la reproduction. Seule la qualité de l'eau peut ponctuellement déclasser ces secteurs (surtout dans la partie amont).
- > L'amicale des pêcheurs du Vannetin et la société de pêche de Choisy-en-Brie n'existent plus aujourd'hui.

1-3 Habitats

- BARDAT (J.), Cahiers d'habitats Natura 2000 – *Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire* – Tome 3 Habitats humides, 2002, 457 p.
- BENSETTITI (F.), GAUDILLAT (V.), HAURY (J.), BARBIER (B.) et PESCHADOUR (F.), Cahiers d'habitats Natura 2000 – *Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire* – Tome 3 : Habitats humides. La Documentation Française, Paris, 2002, 455 p.
- COMMISSION EUROPEENNE, (1997). Natura 2000 - Manuel d'interprétation des habitats de l'Union européenne - Version EUR 15, 1997, 110 p.

1-4 Faune et Flore

- MAURIN (H.) et KEITH (P.), *Inventaire de la faune menacée en France*. Muséum national d'histoire naturelle, Nathan Editeur, 1994, 176 p.
- ARNAL, (G.), *Les plantes protégées en Ile-de-France*. Coll. « Parthénope », 1996, 349 p.

Poissons :

- MONCORPS (S.), KIRCHNER (F.), MERCERON (E.) et BISMUTH (V.), *La liste rouge des espèces menacées en France – Poissons d'eau douce de France métropolitaine*. Muséum National d'Histoire Naturelle, 2009, 11 p.
- BRUSLE (J.), QUIGNARD (J.P.), *Les poissons et leur environnement. Ecophysiologie et comportements adaptatifs*. Editions Tec & Doc, Lavoisier, 2004, 1522 p.
- BRUSLE (J.), QUIGNARD (J.P.), *Biologie des poissons d'eau douce européens*. Editions Tec&Doc, collection Aquaculture-Pisciculture, 2001, 625 p.
- Life Europe - <http://www.liferuisseaux.org/lamproie-planer.htm>.
- Life Europe - <http://www.liferuisseaux.org/Chabot.htm>.

Oiseaux :

- SIBLET (J-P.), *Liste rouge des espèces d'oiseaux nicheuses en Ile-de-France*. DIREN Ile-de-France, 1995, 27 p.
- ROCAMORA (G.), *Les zones importantes pour la conservation des oiseaux en France*. Ministère de l'environnement, Birdlife International, Ligue pour la protection des oiseaux, Paris, 1994, 339 pages.
- MULLARNAY (K.), SVENSSON (L.), ZETTERSTRÖM (D.) et GRANT (P.), *Le guide ornitho*. Delachaux et Niestlé, 2008, 400 p.

2 - Sources

2-1 Documents concernant l'ensemble des communes

- DIREN Ile-de-France, *Projet de site Natura 2000 au titre de la directive « Habitats » - « Rivière du Vannetin »* - Dossier de consultation, 2005, 11 p.

> Le Vannetin est un cours d'eau de première catégorie piscicole, du domaine salmonicole, situé au sein d'un contexte agricole caractérisé par la persistance de prairies pâturées et de bordures enherbées le long des berges. Ces dernières sont peu artificialisées et ont conservé des ripisylves naturelles.

> La nature imperméable des sols du bassin versant du Vannetin lui confère un régime torrentiel.

> Espèces recensées par le Conseil supérieur de la pêche : Vairon, Chabot, Loche franche, truite de rivière, Epinochette, Lamproie de Planer ;

- Le Chabot et la Lamproie de Planer sont dans l'annexe II de la directive Habitats ;
- La Truite de rivière est une espèce d'intérêt patrimonial ;
- La Zannichellie des Marais (flore) est une espèce protégée à l'échelon régional.

> Le Vannetin n'est pas géré par un Syndicat de rivière. Sa gestion est donc effectuée par les propriétaires des parcelles concernées. La mise en place de « contrats » pourrait apporter une cohérence dans la gestion du milieu.

> Préconisations de Natura 2000 :

- Maintenir ou conforter le caractère humide des milieux compris dans le lit majeur ;
- Améliorer la qualité de l'eau ;
- Recréer des faciès d'écoulement par implantation de blocs et d'épis ;
- Favoriser les techniques de génie écologique pour la restauration des berges ;
- Favoriser les techniques d'entretien du lit mineur et des berges préservant les habitats et la fonctionnalité des milieux ;
- Favoriser ou établir un fonctionnement hydraulique le plus naturel possible ;
- Restaurer la ripisylve sur les secteurs où sa présence se révèle nécessaire.

- DIREN Ile-de-France, *Site Natura 2000 des rivières du Dragon et du Vannetin – Réunion de présentation*, 2005, 27 p.

> **Objet** : conservation et restauration des zones de frayères et des milieux naturels.

- « *Fiche Vannetin* » *Schéma Départemental de Vocation Piscicole*, 1991.

Généralités :

- Longueur du Vannetin : 18,5 Km ;
- Catégorie piscicole : 1^{ère} (pouvant accueillir les espèces de Salmonidés : Saumon, Truite) ;
- Affluents : ruisseau de la Payenne à Choisy (RD), ru de Nom Gérard (RG), ru de l'Etang Nodard à Marolles(RG) et ru de Presle à St-Siméon (RD).

Aménagements hydrauliques :

- Source du Gouffre à Choisy, seuil difficilement franchissable (chute d'1m) ;
- Pont de la Brosse à Choisy, seuil difficilement franchissable (chute d'1m) ;
- Château de Marolles, seuil infranchissable (chute d'1,5m) ;
- Moulin de Mizande à Saint Siméon.

Prises d'eau et pompages :

- Présence de pompages domestiques et agricoles de faible importance (il sera nécessaire de les contrôler).

Rejets et qualité de l'eau :

- Une partie des eaux domestiques de Leudon est déversée dans le Vannetin après un simple passage dans un bassin décanteur. Cela entraîne une forte turbidité et une odeur nauséabonde sur plusieurs centaines de mètres ;
- Rejets diffus liés aux activités d'élevage et de cultures intensives par phénomène de ruissellement. Apport d'éléments fertilisants (azote et phosphore) et de produits phytosanitaires provoquant un développement important d'algues filamenteuses ;
- Plusieurs rejets clandestins, dont l'origine et la nature doivent être précisées, sont répertoriés tout au long du Vannetin ;
- Il est nécessaire de réduire la pollution domestique sur le Vannetin (zone amont) en améliorant les dispositifs de traitement des eaux usées existants (Chartranges et Leudon) ;
- Présence de nombreux drains agricoles ;
- Qualité de l'eau en 1984 : 1B ; et 1A/1B en secteur aval ;
- Paramètres déclassant le cours d'eau en 1B : phosphate (PO_4) et ammonium (NH_4) ;
- Pollutions très importantes en 1977 (pollution chimique – Choisy – destruction de toute faune sur plusieurs Km), en 1978 (pollution par hydrocarbures – Choisy) et en 1981 (pollution par produits toxiques – Choisy – destruction flore et faune sur 10 km)

Hydrologie et cadre naturel :

- Surface du bassin versant : 57,6 Km² ;
- Débit à St-Siméon : de Q=1000l/s en été à Q=3500 l/s en hiver ;
- Débit à Choisy : Q=35l/s ;
- Température : T= 15°C en été ;
- Largeur / profondeur jusqu'en amont de Choisy : 1m / 0,1m à 0,2m ;
- Largeur / profondeur en aval de Choisy : 3m / 0,3m à 0,5m ;
- Pente moyenne : 4,5% ;
- Granulométrie : cailloux-petits galets et accessoirement graviers en faciès lotique (eaux courantes), graviers et accessoirement sable et vase en faciès lentique (eaux calmes) ;
- Zones de frayères potentielles : aval de l'Épauche (commune de Choisy en aval du bourg), aval du Château de Marolles.
- Le Vannetin affouille ses berges et entraîne ainsi des limons qui colmatent les éventuelles frayères.
- La violence du courant ne permet pas un développement normal des poissons (chance de survie réduite pour les alevins) et ne favorise pas l'installation de la flore et de la faune.
- Du fait de la nature des berges, élevées et boisées, la végétation des rives empêche les rayons solaires d'atteindre l'eau et limite donc le développement de la flore et de la faune aquatique.
- En aval de la station d'épuration de Choisy, présence d'une pollution organique notable, marquée par une diminution sensible de l'indice biotique de la présence de Sphaerotilus.

Peuplement piscicole et habitats :

- espèces recensées à St-Siméon : Vairon (47,1%), Chabot (41,5%), Loche Franche (9,9%), Truite (0,9%) et Epinochette (0,5%) ;
- Résultats de la pêche électrique de 2009 à St-Siméon : Vairon (55%), Chabot (36%), Loche franche (6,5%), Truite de rivière (2%) et Anguille (0,5%) ;
- Diversité spécifique très pauvre et biomasse (masse totale des êtres vivants dans un biotope) très faible ;
- Pour augmenter la diversification des habitats il est nécessaire de :
 - > pratiquer un désenvasement des fonds par un curage approprié, évitant tout surdimensionnement,
 - > réaliser des plantations d'arbres sur les berges permettant de diminuer l'ensoleillement excessif lequel, associé à des teneurs en nutriments élevées, favorise le phénomène d'eutrophisation,
 - > favoriser l'écoulement des eaux par la mise en place de petits seuils accélérateurs du courant.

- FEDERATION DE SEINE-ET-MARNE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE,
Profil en long et pente de la rivière Vannetin, Campagne photo, 14p.

- > Débits à Choisy-en-Brie (données DDAF) :
 - 18 décembre 1968 : 38 l/s
 - 14 janvier 1969 : 230 l/s
 - 19 mars 1969 : 307 l/s
 - 8 mai 1969 : 356 l/s

- 5 juin 1969 : 60 l/s
- 1 juillet 1969 : 49 l/s
- 4 novembre 1969 : 4 l/s
- > Débits au pont de la RN34 (données DDAF) :
 - 19 janvier 1969 : 413 l/s
 - 25 février 1969 : 403 l/s
 - 19 mars 1969 : 614 l/s
 - 8 mai 1969 : 675 l/s
 - 5 juin 1969 : 110 l/s
 - 1 juillet 1969 : 110 l/s
 - 4 novembre 1969 : 67 l/s
- > Campagne de pêche électrique :
 - A « La Bochetière », commune de Choisy-en-Brie, 1979, débit de 21 l/s : Vairons, Chabots, Loches, Epinochettes.
Substrat favorable au Chabot et à la Lamproie de planer (notamment pour la reproduction).
 - Au « Merger », commune de Choisy-en-Brie, 1979, débit de 34 l/s : Vairons, Chabots, Loches, Epinochettes. (1969, Vairons, Chabots, Loches, Epinochettes, Carassins, Chevesne, Truites fario sauvages et de repeuplement).
Substrat favorable au Chabot et à la Lamproie de planer (notamment pour la reproduction).
 - A Choisy-en-Brie, pont route de Melun, 1979, débit de 35 l/s : Vairons, Loches, Epinochettes. (1969, Vairons, Chabots, Loches, Epinochettes, Carassins, Chevesnes, Truites fario sauvages et de déversement).
Substrat favorable au Chabot et à la Lamproie de planer (notamment pour la reproduction).
 - A « La Brosse », commune de Choisy-en-Brie, 1971 : Vairons, Chabots, Loches, Ecrevisses, Chevesnes, Truites fario sauvages et de repeuplement.
 - A « L'Epauche », commune de Choisy-en-Brie, 1979, débit de 103 l/s : Vairons, Loches, Epinochettes. (1971, Vairons, Chabots, Loches, Epinochettes, Carassins, Chevesnes, Truites fario sauvages et de déversement).
Substrat favorable au Chabot et à la Lamproie de planer (notamment pour la reproduction).

- PENVEN (M.J.) et MUXART (T.), *Erosion des terres agricoles et qualité des eaux des rivières en Brie (bassin versant du Grand Morin)*, 5p.

> Voir ci-dessous

- PENVEN (M-J.), MUXART (T.) et GUERRINI (M-C.) PIREN SEINE, *Rapport d'activité 1991 – Programme de recherche 1992*, 47 p.

- > **Objet : Impact des activités agricoles sur les rivières et sur les concentrations en matières en suspension (MES), en nitrates et en triazines d'origine agricole.**
- > Présence de drains agricoles qui se déversent directement dans le Vannetin, propices à la présence de MES.
- > La présence ou non de MES suite à l'érosion dépend de l'occupation des sols et de leur nature.
- > Plus le risque d'érosion est fort (systèmes de production agricole pratiqués), plus le transfert de MES vers la rivière est important.
- > Le document ne donne pas de données chiffrées concernant la concentration en MES.
- > Bassin versant fortement anthropisé.
- > Pluviométrie entre 1950 et 1990 sur le bassin versant du Grand Morin : 678 mm avec un écart-type de 29 mm, ce qui donne une distribution annuelle comprise entre 590 et 750 mm. En moyenne, les précipitations se répartissent sur 170,4 jours par an avec un écart type de 23,5. Le mois connaissant, en moyenne, le plus de précipitations est le mois de janvier avec un nombre moyen de jours de pluie de 16,5.
- > Leudon-en-Brie : zone argileuse+limons / forte teneur en MES : granulométrie, minéraux argileux / nitrate, phosphate, atrazine et simazine (1990).
- > Carte des types de cultures de la source du Vannetin à « la Bochetière » :

- On retrouve majoritairement du Blé et du Maïs et, dans une moindre mesure du Colza et des pois (campagne 1990/1991).

> Pratique culturale la plus favorable (moindre risque érosif) : l'exploitant effectue un semis d'automne après une récolte d'automne (blé ou escourgeon/betterave ou maïs), cette situation étant cependant assez rare en raison de la date des récoltes d'automne.

- Sinon, une situation présentant un peu plus de risque érosif, mais restant plus pratique pour l'exploitant, est celle d'un semis d'automne après une récolte d'été (blé/blé, escourgeon/blé, colza/blé...). Dans ce cas, le taux de recouvrement du sol par la végétation en hiver est élevé pour le colza et plus faible pour les céréales.

- Cas à éviter : semis de printemps après une récolte d'été car la parcelle reste à nu durant les pluies d'automne et d'hiver.

- Quant au maïs, il couvre mal le sol en début de croissance.

> Drainage et pratiques agricoles :

- Il convient de noter l'effet de la généralisation du drainage agricole avec des tuyaux perforés en PVC ; leur déversement dans les fossés et les rus, peut accroître les teneurs en MES dans les cours d'eau lors des crues. Elle entraîne des travaux de rectification, d'approfondissement et d'entretien des rus du plateau, fragilisant leurs berges – ainsi mises à nu régulièrement - et facilite leur érosion.

> Modifications du lit du Vannetin :

- En amont de Leudon-en-Brie, le cours d'eau a été rectifié (petits méandres recoupés) et approfondi début 1990, afin de faciliter l'écoulement des eaux du ru et celui des drains agricoles installés à 80 cm de profondeur. Un profilage à la pelle mécanique avait créé des berges de pente forte (40 à 45°).

- Cet état du ru a entraîné, pendant la crue de mars 1991, un sapement des berges sur 10 à 20 cm de haut et quelques cm de profondeur, un déchaussement latéral d'un lit de cailloutis, un décapage du matériel argileux du fond du lit sur 3 à 5 cm d'épaisseur. Pendant cette crue, les eaux du ru étaient fortement boueuses.

• PENVEN (M.-J.) et MUXART (T.) PIREN SEINE, *Programme de recherche – Livret du guide du bassin versant du Vannetin*, 1992, 20 p.

> Objet : Impact des activités agricoles sur les rivières et les concentrations en matières en suspension (MES) d'origine agricole.

> Modalités de prélèvement et d'analyse des MES, mais le document ne donne pas le résultat des analyses.

• Ministère de l'Agriculture – Conseil supérieur de la pêche, *Diagnostic piscicole du Vannetin*, 1970, 34 p.

> Etude de l'environnement

- analyse chimique
- végétation aquatique
- invertébrés

> Inventaire piscicole

- pas de trace du Chabot et de la Lamproie.

> Diagnostic général

- diminution de l'indice biotique (indice de qualité via le recensement des invertébrés) en aval du décanteur de Choisy-en-Brie.
- il y a eu des enrichissements en Salmonidés (Truite).

• DEYRES (S.) et SANY (F.) – Master 2 pro GERE, *Relations nappe/rivière dans le bassin versant du Vannetin*, 2006, 23 p.

• AUGUSTE (V.) – Conseil Général de Seine-et-Marne, Direction de l'eau et de l'environnement, *Etat des lieux et propositions d'amélioration* : Le Vannetin, 2010, 15 p.

> Présentation du site et généralités :

- Historique du Syndicat intercommunal du Vannetin :

En 1989, création du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Entretien du Vannetin regroupant les seules communes de Leudon-en-Brie et Chartronges ;

En 1989, travaux de curage, de recalibrage et de redressement de méandres sur le territoire de ces deux mêmes communes ;

En 1990 > réfection de deux ouvrages d'art en amont de la CD75 dans la commune de Leudon-en-Brie ;

En 2003, dissolution du syndicat. Adhésion des communes de Leudon-en-Brie et de Chartronges au Syndicat Intercommunal de la Vallée du Haut-Morin (SIVHM).

- Qualité des milieux : le Vannetin est situé dans la masse d'eau codifiée RH149 qui s'étend de sa source au confluent du Grand Morin. Cette masse d'eau est classée comme étant « naturelle ». Le bon état écologique devra être atteint en 2021.

> Etat des lieux :

- Le site est divisé en 3 contextes rivulaires différents : le secteur amont à dominante agricole (Courtacon, Saint-Mars-Vieux-Maisons, Leudon-en-Brie et Chartronges), le secteur central à dominante mixte (Chartronges et Choisy-en-Brie) et le secteur aval à dominante boisée (Choisy-en-Brie, Marolles-en-Brie et Saint-Siméon).

> Propositions d'amélioration :

- Les travaux consistent à rétablir un écoulement naturel en intervenant sur le désencombrement du lit (gestion des embâcles) et sur la végétation des berges afin de restaurer la ripisylve (élagage des branches basses, sélection des repousses, abattage des peupliers morts, taille des saules en têtard, plantations) ;

- Etendre la maîtrise d'ouvrage actuellement assurée par le Syndicat intercommunal de la vallée du Haut Morin ou reconstituer le syndicat du Vannetin en regroupant les 7 communes concernées.

> Programme pluriannuel d'entretien du Vannetin (estimation du coût) :

- Restauration (1^{er} passage) de 2011 à 2015, linéaire annuel : 3700 ml, 5 € /ml de rivière = 23 000€/an.

- Restauration (passages suivants) de 2016 à 2020, linéaire annuel : 3700 ml, 3 € /ml de rivière = 16 000€/an.

Subventions de 40% de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et de 40% du Conseil Général. Les 20 % restant sont à partager entre les 7 communes.

• Carte et notice géologique de la France au 1/50 000, BRGM. N°222 : Esternay, N°221 : Rozay-en-Brie et N°185 : Coulommiers.

Ces cartes géologiques permettent de visualiser les formations géologiques superficielles le long du Vannetin. De l'affleurement jusqu'à la formation plus profonde, on recense :

- Des alluvions modernes (Fz) : à l'affleurement sur toute la surface du lit majeur du Vannetin, cette strate très fine est constituée d'argile et de sable.

- Des limons des plateaux (LP) : cette couche, d'une épaisseur de 2 à 5 m, est constituée de limons le plus souvent argileux. Sa couleur peut varier de brun jaunâtre à brun foncé.

- Des meulière de Brie, argiles à meulière (G1b : Sannoisien supérieur) : cette strate, d'environ 10 m d'épaisseur, a vu son calcaire se transformer en meulière et même en argile brun rouge plus ou moins sableuse.

- Des argiles et marnes vertes (G1a : Sannoisien inférieur) : cette couche, constituée d'argiles vertes, forme en général le premier talus supérieur entre le plateau et la vallée. Son épaisseur varie entre 5 et 6m.

- Des marnes supragypseuses (E7b : Bartonien supérieur) : à l'affleurement à partir de Choisy-en-Brie jusqu'à l'embouchure du Vannetin, cette couche (épaisseur 10 à 12 m) forme un deuxième talus d'argiles vertes. Il est en général recouvert, en son sommet, d'un calcaire fin, dur, beige à rosé et entièrement silicifié.

- La couche de formation du Gypse-calcaire de Champigny (E7a : Bartonien supérieur) : cette strate, d'environ 15 m d'épaisseur, affleure en aval de Saint-Siméon (sur une longueur d'un km) et jusqu'au Grand Morin. Elle est constituée d'un calcaire blanc à beige, compact, souvent bréchiq ue, avec veinules de calcite.

- Archives départementales (cote : 3S163).

> Curage du Vannetin : arrêté du préfet en date du 11 juillet 1831 dans les communes de Leudon-en-Brie et de Choisy-en-Brie.

- Archives départementales (cote : 3751W231).

> Première tranche des travaux : redressement des méandres depuis Chamfetu sur 4300m.

2-2 Documents concernant Choisy-en-Brie

- MASSOUL (M.), *Monographie de la commune de Choisy-en-Brie*, 1921, 116 p.
- PLU approuvé le 13/02/2004 et révisé le 04/02/05 par le cabinet FRANCOIS Xavier.
- Schéma directeur d'assainissement établi en 1994 par le cabinet RUBY.

> Rejets dans le Vannetin.
> Qualité de rejet satisfaisante.
> 2 unités de traitement :
- l'une traitant le bourg et le hameau de Coffery de 1000 EH de type boues activées en aération prolongée,
- l'autre traitant le hameau de Champbonnois de capacité de 133 EH de type fosse toutes eaux et filtre à sable drainé.

> Les systèmes d'assainissement non collectif sont, de manière générale, incomplets et inadaptés au contexte local (sol peu favorable à l'assainissement autonome).

- Rapports de visites des stations d'épuration du bourg et de Champbonnois effectuées par le SATESE (Adrien SIG) le 26/01/2010.

> Les niveaux de rejet sont respectés.

- DUFRENE (E.) & (P.) et CARRIERE (M.), *Etat initial en 1994 et Analyse des impacts et proposition de mesures d'accompagnement en 1997. Etude d'impacts de remembrement agricole par A.I.R.E.* (Association pour l'Information et la Recherche en Ecologie), 40p et 11p.

> Etat initial du périmètre du remembrement.

- Le réseau hydrographique est constitué, sur le périmètre de remembrement, par le bassin versant du Vannetin et de son principal affluent : la Payenne. Les eaux de pluie sont drainées à la surface des Argiles à meulière s, fortement imperméables. Elles peuvent constituer par endroit une nappe perchée temporaire à l'origine de sols hydromorphes. Seul le Vannetin repose sur les formations géologiques calcaires sous-jacentes, au contact de la nappe des Calcaires de Champigny dans sa partie aval.

- Le drainage des effluents agricoles et le rejet des eaux usées de la commune confèrent à l'eau une qualité médiocre attestée par le développement d'algues vertes et de plantes nitrophiles comme le Cresson de fontaine.

> Occupation du sol.

- Proportion des différents types d'occupation du sol dans le territoire du remembrement :
Terres agricoles : 66%
Prés : 17%

Vergers : 3%
Bois : 9%
Autres types : 5%

- L'activité agricole est une des principales activités économiques de la commune. En 1988, le recensement général agricole (R.G.A.) dénombrait 24 exploitations d'une superficie moyenne de 91 ha.

L'agriculture est intensive et orientée autour de quelques cultures principales : Blé, Orge, Maïs, Betterave, etc. En 1988, les céréales représentaient environ 64% des surfaces cultivées. La surface toujours en herbe (S.T.H.) a régressé d'environ 75% depuis 1970 et représente actuellement à peu près 1/6^{ème} de la surface communale. Un drainage était nécessaire à la mise en culture et les superficies drainées représentaient environ 70% des terres labourables en 1988.

> Climat.
> Inventaire faune/flore.

- Végétation aquatique et amphibie :

Les groupements de végétaux palustres (se dit des espèces vivant dans les marais) sont faiblement représentés sur le territoire étudié. Le long des rus et des ruisseaux, quelques pieds d'hélophytes (espèces enracinées sous l'eau mais dont les tiges sont aériennes) communs sont disséminés de façon sporadique : Iris jaune, Epilobe hirsute, Cresson de fontaine, etc. Le recalibrage (souvent le busage) et les effluents d'origine agricole (engrais, pesticides) ou urbaine (eaux usées) ont fortement banalisé ces milieux, réduits à leur plus simple expression. Autour des quelques mares de la commune, se développent des ceintures de végétation aquatique fragmentaire. Les hydrophytes (espèces entièrement immergées dans l'eau) en sont quasiment absentes, deux espèces seulement ont été découvertes : le Potamot crépu et la Renouée amphibie aquatique.

- Les quelques stations d'espèces rares, animales ou végétales, doivent être préservées en priorité. Les haies, les bois, les vergers et les prairies doivent être conservés dans la mesure du possible, particulièrement au niveau des hameaux et de la vallée du Vannetin.

- Annexes : liste +/- exhaustive des espèces.

> Description des unités de végétation et du paysage.

- Le remembrement peut être l'occasion d'une restructuration paysagère. Des plantations de haies ou de bandes boisées peuvent être réalisées dans la vallée du Vannetin qui est un pôle d'intérêt paysager pour la commune.

- La restauration d'un maillage bocager présente également un intérêt écologique et biologique important :

- Le bocage permet le maintien d'une grande diversité biologique et le développement de nombreuses espèces animales et végétales ;

- Il influence le climat local, limite le ruissellement et joue le rôle de brise-vent. Les effets négatifs de l'érosion éolienne et pluviale sont ainsi limités, les rendements agricoles améliorés.

> Conclusion et recommandations :

- les quelques stations d'espèces rares, animales ou végétales, doivent être préservées en priorité. Les haies, les bois, les vergers et les prairies doivent être conservés dans la mesure du possible, particulièrement au niveau des hameaux et de la vallée du Vannetin ;

- Nécessité d'une restauration d'un maillage bocager ;

- Nécessité d'une restauration des vergers ;

- Nécessité d'effectuer des plantations d'alignement le long des routes pour rompre la monotonie de la plaine ;

> Impacts du remembrement sur le site :

- Les impacts découlent de la modification de l'occupation du sol pouvant affecter les milieux naturels et semi-naturels.

> Mesures compensatoires :

- Créer des espaces naturels le long du Vannetin ;
- Effectuer une recomposition paysagère (réseau de haies au niveau de la plaine agricole) ;
- réaliser des plantations d'alignement le long des routes.

Etude d'impact de remembrement - partie 2 - Commune de Choisy-en-Brie :

> p4 : Le territoire de la commune de Choisy-en-Brie a été profondément transformé par l'agriculture moderne. Les impacts relatifs à l'érosion des sols, la pollution de l'eau et des sols, les perturbations du cycle de l'eau et des réseaux hydrographiques, les modifications climatiques sont d'un niveau déjà très élevé. Par conséquent, les modifications découlant du nouveau remembrement ajouteront dans ce sens une part qui peut être considérée comme négligeable.

> p5 : Toutes les mesures compensatoires à effectuer suite au remembrement dont les créations d'espaces naturels le long du Vannetin. L'idée de dégager des surfaces compensatoires le long du Vannetin est apparue aux différents partis (géomètre, mairie, CG) comme une solution convenable à plusieurs titres.

- Les terres situées le long du Vannetin sont de moindre valeur agronomique en raison de la mauvaise qualité des sols et de leur localisation dans les boucles de la rivière ne facilitant pas le travail du sol.

- Les vallées présentent une grande importance écologique et la présence de milieux naturels le long du Vannetin intéresse à la fois la protection de la nature, la constitution de réserves de chasse ou simplement le besoin d'espace de promenade.

- Les surfaces compensatoires ne doivent pas être disséminées de façon linéaire le long du Vannetin. Elles doivent être positionnées de manière groupée et une largeur minimum d'une vingtaine de mètres doit être dégagée à partir du Vannetin. Elles peuvent compléter des éléments existants, comme des bois classés, afin d'établir une emprise suffisamment cohérente des milieux à vocation naturelle.

- Le site doit être éventuellement accessible. La mise en place d'un chemin permettrait :

- Le libre accès aux promeneurs, agriculteurs, chasseurs, etc. ;
- De délimiter les parcelles exploitées et les surfaces compensatoires ;
- De servir de zone tampon en limitant à la fois l'influence des effluents agricoles sur les surfaces compensatoires et les effets de l'ombrage sur les cultures.

- Les surfaces compensatoires doivent être végétalisées et gérées.

- La reconstitution d'un réseau de haies au niveau de la plaine agricole, même si celui-ci est lâche ou peu dense, est un objectif écologique et paysager ambitieux.

> p6 : coût des mesures compensatoires :

- La reconstitution de milieux naturels le long du Vannetin présente trois principaux types de dépense concernant :

- La végétalisation des surfaces ;
- La confection de chemins ;
- L'entretien sur le long terme.

Ces coûts pourront être chiffrés lorsque la forme et l'importance des mesures compensatoires auront été fixées.

A titre d'exemple, un ordre de grandeur du coût à l'hectare d'une plantation forestière d'essences rustiques adaptées aux conditions locales peut être avancé :

- coût de la plantation : environ 4000€
- débroussaillage nécessaire les 2 premières années : environ 1000€

2-3 Documents concernant Chartronges

- Rapports de visites des stations d'épuration du bourg effectuées par le SATESE (Anne BRESCIANI) le 20/08/2009.

- > Le rejet est de qualité insuffisante suite aux dysfonctionnements de la turbine (colmatages réguliers) entraînant une sous-aération des eaux de la lagune.
- > Mise en place d'une nouvelle turbine en mars 2010 ???

- Données concernant la qualité de l'eau et les stations d'épuration (autorisation de rejet).

- > Détermination d'IBGN (indice biologique global normalisé) en 2008 :
 - Note de 6/20 en amont de la station ;
 - Note de 2/20 en aval de la station.
- > Notes expliquées par une faible diversité des taxons, par le très faible nombre de taxons polluo-sensibles et par l'envasement important dû aux rejets de la STEP. Elle s'explique aussi par la taille réduite du cours d'eau.

- Schéma directeur d'assainissement établi en août 2008 et complété en octobre 2009 par la société GUIGUES Environnement.

- > Epuration par lagunage.
- > Capacité : 200 EH
- > Rejet dans le Vannetin.
- > Concentrations en DBO5, DCO, MES et NTK très supérieures aux normes fixées dans l'arrêté ministériel du 22 juin 2007.
- > Rendement DCO : 36,5% (la valeur limite est de 60%).
- > Les eaux septiques issues de l'assainissement non collectif de la commune de Leudon se rejettent dans le Vannetin en amont du rejet de la STEP de Chartronges.
- > Stockage dans la commune des boues de curage de la STEP.

- Rapport provisoire établi par EDATER 77 sur le Vannetin.

- > Propositions d'amélioration :
 - Extension de la maîtrise d'ouvrage actuellement assurée par le SIVHM (Syndicat intercommunal de la vallée du Haut-Morin) dans un souci de cohérence ;
 - Reconstitution d'un syndicat du Vannetin regroupant les 7 communes riveraines ;
 - Le Vannetin n'étant pas couvert par une déclaration d'intérêt général, le SIVHM ne peut pas réaliser de travaux. Soit les 7 communes adhèrent au SIVHM, soit Leudon, Chartronges et St Siméon quittent le SIVHM pour reconstituer un syndicat du Vannetin.
 - Gestion des embâcles et restauration de la ripisylve.

- Il n'existe pas de cadastre communal numérisé.

Documents demandés :

- Monographies d'érudits locaux : néant.
- Etude d'impacts de remembrement agricole : néant.

2-4 Documents concernant Saint-Siméon

- DIREN Ile-de-France, Listes faunistiques établies pour le laboratoire d'hydrobiologie de la DIREN Ile-de-France, 2009, 2p.

- > Résultat d'un IBGN (Indice Biologique Global Normalisé) au niveau de Saint-Siméon :
 - Note : 18/20
 - Nombre de taxons indicateurs : 7

- FEDERATION DE PECHE 77, Pêche électrique à Saint-Siméon, 22/07/2009, 4p.

- > Présence d'Anguille (0,29%), de Chabot (35,94%), de Loche franche (6,67%), de Truite de rivière (2,03%) et de Vairon (55,07%).

- POSPLU approuvé le 09/06/1995, modifié le 04/11/2002 et mis en révision le 17/11/2004 par le cabinet Alexandrine FARHI

Documents demandés :

- Monographies d'érudits locaux : néant.
- Etude d'impacts de remembrement agricole : néant.
- Il n'existe pas de station d'épuration dans la commune et il n'est pas prévu d'en installer.
- Schéma directeur d'assainissement : néant.
- Cadastre communal numérisé : néant.

2-5 Documents concernant Leudon-en-Brie

- Il n'existe pas de document d'urbanisme approuvé.
- Schéma directeur d'assainissement établi en novembre 2009 par GUIGUES Environnement et approuvé le 05/11/2010.

> Absence de système d'assainissement collectif.
> Le système de collecte des eaux pluviales couvre la quasi-totalité des zones urbanisées et s'articule autour d'un réseau desservant les principales voiries.
> Pas de rejets dans le Vannetin.
> Il n'existe pas de station d'épuration dans la commune, mais un scénario du schéma directeur d'assainissement prévoit d'en installer une au niveau du bourg, les rejets se faisant dès lors dans le Vannetin.

- Cadastre communal en cours de réalisation par le SIESM 77.

2-6 Documents concernant Saint-Mars-Vieux-Maison

- PLU approuvé le 02/07/2004 et modifié le 15/05/09 par le cabinet FRANCOIS Xavier.
- Schéma directeur d'assainissement établi en août 2008 par la SETEGUE.

> Absence de système d'assainissement collectif.
> Plus de 45% des 122 habitations concernées présentent des nuisances environnementales par rejets en fossés ou en puisards.
> Pas de rejets dans le Vannetin.

- Carte des épandages 2009 des boues du S.I.A.M. (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marne-la-Vallée).

> Stockage puis épandage de 76 tonnes de boues d'épuration de l'usine de St Thibault-des-Vignes à environ 180 m du Vannetin.

- Il n'existe pas de station d'épuration dans la commune et il n'est pas prévu d'en installer.

Documents demandés :

- Monographies d'érudits locaux : néant.
- Etude d'impacts de remembrement agricole : néant.
- Cadastre communal numérisé : néant.

2-7 Documents concernant Marolles-en-Brie

Documents demandés :

- Monographies d'érudits locaux : néant.
- Etude d'impacts de remembrement agricole : néant.
- Il n'existe pas de station d'épuration dans la commune et il n'est pas prévu d'en installer.
- Schéma directeur d'assainissement.
- Cadastre communal numérisé.

2-8 Documents concernant Courtacon

- Carte communale approuvée le 26/06/07.
- Schéma directeur d'assainissement établi en 2002 par CEDRE Briard.

Documents demandés :

- Monographies d'érudits locaux : néant.
- Etude d'impacts de remembrement agricole : néant.
- Cadastre communal numérisé : néant.

Liste des sigles :

- DIREN : Direction Régionale de l'Environnement.
- DRIEE : Direction Régionale et Interdépartementale de L'Environnement et de l'Energie.
- CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique.
- PIREN : Programme Interdisciplinaire de Recherche sur l'Environnement.
- Le SATESE : Service d'Assistance Technique et d'Etude aux Stations d'Epuration.
- SIESM 77 : Syndicat Intercommunal des Energies de Seine-et-Marne.
- EDATER 77 : Equipe Départementale d'Assistance Technique à l'Entretien des Rivières.
- SIAM : Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marne-la-Vallée.
- AIRE : Association pour l'Information et la Recherche en Ecologie.
- GERE : Gestion et Evaluation de la Ressource en Eau.
- PLU : Plan Local d'Urbanisme.
- MES : Matière En Suspension.
- IBGN : Indice Biologique Global Normalisé.

3 - Littérature « grise » (Données diverses relatives au milieu concerné)

- [WIKIPEDIA](#)

Le Vannetin est un ruisseau de la Brie laitière ou "Brie des Morins" qui prend sa source à Leudon-en-Brie pour se jeter environ 20 kilomètres plus loin dans la rivière Grand Morin à Saint-Siméon (quelques kilomètres en aval de La Ferté-Gaucher).

Communes traversées :

Avec l'essentiel de son tracé orienté obliquement sud-est/nord-ouest au sud du Grand Morin, l'ensemble du cours du Vannetin (largeur moyenne de 3 mètres) est situé dans le département de Seine-et-Marne, et même dans le canton de La Ferté-Gaucher :

Affluents :

Le Ru du Vannetin prend le nom de "Ru de la Piétrée" sur une partie de sa section aval (passage dans la commune de Saint-Siméon) ; il a comme principaux affluents :

- Le Ruisseau de La Payenne (long de 3 km), d'abord ; conflue rive droite à Choisy-en-Brie.
- Le Ru de l'étang Nodart (long de 3 km), enfin ; conflue rive gauche à Marolles-en-Brie.

Données anthropiques :

- L'occupation humaine est très ancienne sur cette petite vallée et le cours du Vannetin passe à proximité de plusieurs monuments historiques : église (classée IMH) Saint-Denis-et-St-Christophe (Leudon-en-Brie), lavoir (Chartronges), château du XVII^e Siècle (Choisy-en-Brie), fermes briardes (Marolles-en-Brie), fontaine Saint-Siméon.

- Le code générique du Ru du Vannetin (ou Ru de la Piétrée) dans le répertoire du S.A.N.D.R.E. (Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau en France) est le : F6537000.

- Stations de mesure : en aval, une station de mesure de la qualité de l'eau est située sur le cours aval du Vannetin, la station n°03117440 à Saint-Siméon ; en amont, le CNRS possède sa propre station limnimétrique d'étude, à Leudon-en-Brie (débit moyen de 0,6 m³/s à cette station n°H5714630).

- A noter que le cours de la rivière croise aussi le sentier de Grande randonnée du GR 11, à hauteur de Choisy-en-Brie.

Ecologie :

- Classement : seul cours d'eau du bassin du Grand Morin dans ce cas, le Vannetin a fait l'objet d'une inscription (SIC/pSIC) de préservation Natura 2000 (réseau européen de sites naturels ou semi-naturels ayant une grande valeur patrimoniale) pour la biodiversité et le développement durable. Le classement, sur sa section amont (61 hectares), comprend la surface de la rivière et les berges (avec prairies semi-naturelles humides).

- Géologie : la vallée du Vannetin a une altitude comprise entre 168 m et 81 m (son lit majeur est cependant moins encaissé que celui du Grand Morin). Comme ailleurs en Brie, on retrouve les horizons géologiques inférieurs constitués de marnes vertes et argiles : cette nature imperméable des sols du bassin versant du Vannetin lui confère un régime torrentiel (déclinaison extrême du régime pluvial, montées d'eau très rapides).

- Faune aquatique : située en zone piscicole de catégorie 1, le caractère préservé de l'eau et du cadre naturel du Vannetin s'est montré propice à la conservation de plusieurs espèces dont, sur la zone classée, le Chabot (*Cottus gobio*) et surtout la Lamproie de Planer (*Lampetra planeri* ou lamproie à flanc jaune) qui a le statut d'espèce quasi menacée par l'IUCN. En aval, l'opération d'étude du réseau I.M.A.G.E. (Information sur les Milieux Aquatiques pour la Gestion Environnementale) réalisée à la station piscicole n°03770056 (Ru de la Pietrée à Saint-Siméon) a montré sur de 400 m² la présence de Chabot encore (42% de l'effectif du secteur d'étude), d'Epinochette (0,5%), de Loche franche (10%), de Truite de rivière (1%), et de Vairon (47%). Soit surtout des poissons de fond, au total : des Cottidae pour les chabots ; des Balitoridae pour les loches, et des Petromyzontidae pour les lamproies.

• [Relations nappe/rivière dans le bassin versant du Vannetin](#)

Deyres Sébastien et Sany Fabrice

Le 17 février 2006

Module hydrologie et risques d'inondation – Master 2 pro GERE

- BV agricole (70 à 80% de la superficie)
- Réseau de drainage agricole
- Eau du Vannetin contribuant à l'alimentation en eau potable des régions urbaines
- Nappe libre
- Aquifère fissuré karstique de Champigny
- 30 m d'épaisseur
- Profil rivière : largeur moyenne de 3 m ; profondeur moyenne de 50 cm.

• [Comportement des triazines et des phénylurées dans les eaux de surface : étude des interactions herbicides-colloïdes.](#)

IRACE Sandrine et **SCRIBE Pierre** (Directeur de thèse)

Affiliation(s) du ou des auteurs : Université de Paris 6, Paris, FRANCE (Université de soutenance)

Résumé : Dans le cadre d'un programme de recherche du PIREN-Seine, notre travail a porté sur l'étude des interactions des triazines et des phénylurées avec la matière organique colloïdale des eaux de surface (comportements géochimiques) et sur le suivi multirésidus de 23 pesticides d'une liste prioritaire régionale dans les eaux de surface du Vannetin durant le printemps 1996.

Dans la première partie, nous avons précisé le rôle des colloïdes sur le transfert des pesticides dans différents types d'eau comportant des matrices fortement anthropisées pour Achères sur la Seine et détritiques pour Isles les Meldeuses sur la Marne. La distribution des triazines et des phénylurées entre les fractions colloïdales (0,2µm - 2nm) et dissoutes (< 2nm), isolées par ultrafiltration tangentielle a mis en évidence une rétention des phénylurées chlorées : linuron, diuron, neburon sur les colloïdes 5 à 10 fois plus élevée que pour les triazines : simazine, atrazine, terbuthylazine, prometryne.

La matière organique d'Achères a révélé une capacité de rétention des pesticides environ 20 fois supérieure à celle d'Isles les Meldeuses. Les phénomènes de rétention sur les colloïdes des triazines et des phénylurées ont été mis en relation avec leurs fréquences d'apparition dans les eaux de surface afin d'expliquer leurs différences d'occurrences. Dans une seconde partie, les méthodes d'analyse multirésidus ont permis d'identifier 14 herbicides extraits de la liste prioritaire de surveillance à l'échelle régionale dans les eaux de surface du Vannetin, et de distinguer deux modes de transfert des herbicides. Avant les pluies de printemps, ce sont les eaux de la nappe alluviale qui alimentent en herbicides les eaux de surface du Vannetin. Tandis qu'après les pluies tardives du 18 Mai succédant à une relative sécheresse, ce sont les eaux de drainage qui transfèrent les herbicides des sols au Vannetin.

Source :

Travaux Universitaires - Thèse nouveau doctorat 1998

[Note(s) : [232 p.]] (bibl.: 153 ref.) (Année de soutenance : 1998) (N° : 98 PA06 6167)

Annexe 18 : Note 4 - Fiches « ouvrages » - 23 février 2011

COMMUNE DE CHOISY-EN-BRIE

Département de Seine-et-Marne

**Elaboration du document d'objectifs
du site NATURA 2000 SIC FR 1102007
« Rivière du Vannetin »
Note n°4 : 23 février 2011**

Fiches « ouvrages »

Campagne d'observations réalisée entre le 25 janvier et le 8 février 2011

agence d'aménagement et d'urbanisme
hôtel d'entreprises rue Montchavant
77250 ÉCUELLES

Eu.Créal

qualifié par l'office professionnel de
qualification des urbanistes n° 077



Type d'ouvrage	Buse
Date d'observation	25 janvier 2011
Photographie	
Localisation (Lambert 93)	X : 720157 ; Y : 68846552
Hauteur de chute	Sans objet
Pente locale du cours d'eau	6,3 ‰
Linéaire impacté (remous du barrage)	Sans objet

Type d'ouvrage	Buse
Date d'observation	25 janvier 2011
Photographie	
Localisation	X : 720724 ; Y : 6846795
Hauteur de chute	Sans objet
Pente locale du cours d'eau	6,3 ‰
Linéaire impacté (remous du barrage)	Sans objet

Type d'ouvrage	Pont / Buse
Date d'observation	25 janvier 2011
Photographie	
Localisation	X : 721386 ; Y : 6847299
Hauteur de chute	Sans objet
Pente locale du cours d'eau	6,3 ‰
Linéaire impacté (remous du barrage)	Sans objet

Type d'ouvrage	Buse
Date d'observation	25 janvier 2011
Photographie	
Localisation	X : 720694 ; Y : 6848308
Hauteur de chute	Sans objet
Pente locale du cours d'eau	2 ‰
Linéaire impacté (remous du barrage)	Sans objet

Type d'ouvrage	Berge gauche bétonnée sur 3 m
Date d'observation	25 janvier 2011
Photographie	
Localisation	X : 720606 ; Y : 6848367
Hauteur de chute	Sans objet
Pente locale du cours d'eau	2 ‰
Linéaire impacté (remous du barrage)	Sans objet

Type d'ouvrage	Buse
Date d'observation	25 janvier 2011
Photographie	
Localisation	X : 720569 ; Y : 6848426
Hauteur de chute	Sans objet
Pente locale du cours d'eau	2 ‰
Linéaire impacté (remous du barrage)	Sans objet

Type d'ouvrage	Pont / Buse
Date d'observation	25 janvier 2011
Photographie	
Localisation	X : 720558 ; Y : 6848514
Hauteur de chute	Sans objet
Pente locale du cours d'eau	2 ‰
Linéaire impacté (remous du barrage)	Sans objet

Type d'ouvrage	Pont
Date d'observation	25 janvier 2011
Photographie	
Localisation	X : 719766 ; Y : 6849287
Hauteur de chute	Sans objet
Pente locale du cours d'eau	3,3 ‰
Linéaire impacté (remous du barrage)	Sans objet

Type d'ouvrage	Pont artisanal
Date d'observation	
Photographie	
Localisation	X : 719417 ; Y : 6849508
Hauteur de chute	Sans objet
Pente locale du cours d'eau	3,3 ‰
Linéaire impacté (remous du barrage)	Sans objet

Type d'ouvrage	Pont (fond du lit bétonné)
Date d'observation	25 janvier 2011
Photographie	
Localisation	X : 719332 ; Y : 6849549
Hauteur de chute	Sans objet
Pente locale du cours d'eau	3,3 ‰
Linéaire impacté (remous du barrage)	Sans objet

Type d'ouvrage	Ponceau
Date d'observation	27 janvier 2011
Photographie	
Localisation	X : 719008 ; Y : 6849696
Hauteur de chute	Sans objet
Pente locale du cours d'eau	3,3 ‰
Linéaire impacté (remous du barrage)	Sans objet

Type d'ouvrage	Pont
Date d'observation	27 janvier 2011
Photographie	
Localisation	X : 717697 ; Y : 6850186
Hauteur de chute	Sans objet
Pente locale du cours d'eau	2,9 ‰
Linéaire impacté (remous du barrage)	Sans objet

Type d'ouvrage	Pont
Date d'observation	27 janvier 2011
Photographie	
Localisation	X : 716932 ; Y : 6850698
Hauteur de chute	Sans objet
Pente locale du cours d'eau	8,3 ‰
Linéaire impacté (remous du barrage)	Sans objet

Type d'ouvrage	Seuil
Date d'observation	27 janvier 2011
Photographie	
Localisation	X : 716379 ; Y : 6850793
Hauteur de chute	50 cm
Pente locale du cours d'eau	5 ‰
Linéaire impacté (remous du barrage)	600 m

Type d'ouvrage	Seuil bétonné
Date d'observation	27 janvier 2011
Photographie	
Localisation	X : 716074 ; Y : 6850587
Hauteur de chute	1,5 m
Pente locale du cours d'eau	5 ‰
Linéaire impacté (remous du barrage)	1500 m

Type d'ouvrage	Berge gauche murée sur 10 m
Date d'observation	27 janvier 2011
Photographie	
Localisation	X : 716052 ; Y : 6850577
Hauteur de chute	Sans objet
Pente locale du cours d'eau	5 ‰
Linéaire impacté (remous du barrage)	Sans objet

Type d'ouvrage	Pont
Date d'observation	27 janvier 2011
Photographie	
Localisation	X : 716033 ; Y : 6850576
Hauteur de chute	Sans objet
Pente locale du cours d'eau	5 ‰
Linéaire impacté (remous du barrage)	Sans objet

Type d'ouvrage	Berge droite murée sur 15 m
Date d'observation	27 janvier 2011
Photographie	
Localisation	X : 716007 ; Y : 6850572
Hauteur de chute	Sans objet
Pente locale du cours d'eau	5 ‰
Linéaire impacté (remous du barrage)	Sans objet

Type d'ouvrage	Seuil bétonné
Date d'observation	27 janvier 2011
Photographie	
Localisation	X : 715764 ; Y : 6850679
Hauteur de chute	50 cm
Pente locale du cours d'eau	5 ‰
Linéaire impacté (remous du barrage)	500 m

Type d'ouvrage	Pont
Date d'observation	27 janvier 2011
Photographie	
Localisation	X : 715698 ; Y : 6850705
Hauteur de chute	Sans objet
Pente locale du cours d'eau	5 ‰
Linéaire impacté (remous du barrage)	Sans objet

Type d'ouvrage	Pont
Date d'observation	27 janvier 2011
Photographie	
Localisation	X : 715551 ; Y : 6850808
Hauteur de chute	Sans objet
Pente locale du cours d'eau	5 ‰
Linéaire impacté (remous du barrage)	Sans objet

Type d'ouvrage	Pont
Date d'observation	28 janvier 2011
Photographie	
Localisation	X : 715566 ; Y : 6850977
Hauteur de chute	Sans objet
Pente locale du cours d'eau	5 ‰
Linéaire impacté (remous du barrage)	Sans objet

Type d'ouvrage	Seuil bétonné
Date d'observation	28 janvier 2011
Photographie	
Localisation	X : 714838 ; Y : 6851737
Hauteur de chute	50 cm
Pente locale du cours d'eau	5,9 ‰
Linéaire impacté (remous du barrage)	750 m

Type d'ouvrage	Ponceau
Date d'observation	28 janvier 2011
Photographie	
Localisation	X : 714823 ; Y : 6851735
Hauteur de chute	Sans objet
Pente locale du cours d'eau	5,9 ‰
Linéaire impacté (remous du barrage)	Sans objet

Type d'ouvrage	Ponceau
Date d'observation	28 janvier 2011
Photographie	
Localisation	X : 714403 ; Y : 6851641
Hauteur de chute	Sans objet
Pente locale du cours d'eau	5,9 ‰
Linéaire impacté (remous du barrage)	Sans objet

Type d'ouvrage	Pont
Date d'observation	1 février 2011
Photographie	
Localisation	X : 714046 ; Y : 6851924
Hauteur de chute	Sans objet
Pente locale du cours d'eau	5,9 ‰
Linéaire impacté (remous du barrage)	Sans objet

Type d'ouvrage	Barrage
Date d'observation	1 février 2011
Photographie	
Localisation	X : 713971; Y : 6852171
Hauteur de chute	1 m
Pente locale du cours d'eau	6,3 ‰
Linéaire impacté (remous du barrage)	1500 m

Type d'ouvrage	Barrage
Date d'observation	1 février 2011
Photographie	
Localisation	X : 713650 ; Y : 6852398
Hauteur de chute	1 m
Pente locale du cours d'eau	6,3 ‰
Linéaire impacté (remous du barrage)	1500 m

Type d'ouvrage	Barrage de pierre
Date d'observation	1 février 2011
Photographie	
Localisation	X : 713619 ; Y : 6852372
Hauteur de chute	1 m
Pente locale du cours d'eau	6,3 ‰
Linéaire impacté (remous du barrage)	1500 m

Type d'ouvrage	Pont
Date d'observation	1 février 2011
Photographie	
Localisation	X : 713096 ; Y : 6852482
Hauteur de chute	Sans objet
Pente locale du cours d'eau	2,9 ‰
Linéaire impacté (remous du barrage)	Sans objet

Type d'ouvrage	Barrage
Date d'observation	1 février 2011
Photographie	
Localisation	X : 712594 ; Y : 6852744
Hauteur de chute	2 m
Pente locale du cours d'eau	10 ‰
Linéaire impacté (remous du barrage)	100 m

Type d'ouvrage	Seuil
Date d'observation	1 février 2011
Photographie	
Localisation	X : 712483 ; Y : 6853241
Hauteur de chute	2 m
Pente locale du cours d'eau	10 ‰
Linéaire impacté (remous du barrage)	500 m

Type d'ouvrage	Ponceau
Date d'observation	1 février 2011
Photographie	
Localisation	X : 712516 ; Y : 6853233
Hauteur de chute	Sans objet
Pente locale du cours d'eau	10 ‰
Linéaire impacté (remous du barrage)	Sans objet

Type d'ouvrage	Pont
Date d'observation	1 février 2011
Photographie	
Localisation	X : 712559 ; Y : 6853253
Hauteur de chute	Sans objet
Pente locale du cours d'eau	3,8 ‰
Linéaire impacté (remous du barrage)	Sans objet

Type d'ouvrage	Berge gauche murée sur 30 m
Date d'observation	8 février 2011
Photographie	
Localisation	X : 713091 ; Y : 6854260
Hauteur de chute	Sans objet
Pente locale du cours d'eau	3,8 ‰
Linéaire impacté (remous du barrage)	Sans objet

Type d'ouvrage	Pont
Date d'observation	8 février 2011
Photographie	
Localisation	X : 713102 ; Y : 6854275
Hauteur de chute	Sans objet
Pente locale du cours d'eau	3,8 ‰
Linéaire impacté (remous du barrage)	Sans objet

Type d'ouvrage	Ponceau
Date d'observation	8 février 2011
Photographie	
Localisation	X : 714308 ; Y : 6855299
Hauteur de chute	Sans objet
Pente locale du cours d'eau	2 ‰
Linéaire impacté (remous du barrage)	Sans objet

Type d'ouvrage	Ponceau
Date d'observation	8 février 2011
Photographie	
Localisation	X : 714454 ; Y : 6855465
Hauteur de chute	Sans objet
Pente locale du cours d'eau	2 ‰
Linéaire impacté (remous du barrage)	Sans objet

Type d'ouvrage	Berge droite et gauche en bois sur 20 m
Date d'observation	8 février 2011
Photographie	
Localisation	X : 714399 ; Y : 6855446
Hauteur de chute	Sans objet
Pente locale du cours d'eau	2 ‰
Linéaire impacté (remous du barrage)	Sans objet

Type d'ouvrage	Barrage
Date d'observation	8 février 2011
Photographie	
Localisation	X : 714478 ; Y : 6855483
Hauteur de chute	2 m
Pente locale du cours d'eau	2 ‰
Linéaire impacté (remous du barrage)	1000 m

Type d'ouvrage	Dérivation pour alimenter le moulin
Date d'observation	8 février 2011
Photographie	
Localisation	X : 714478 ; Y : 6855483
Hauteur de chute	Sans objet
Pente locale du cours d'eau	2 ‰
Linéaire impacté (remous du barrage)	Sans objet

Type d'ouvrage	Pont
Date d'observation	8 février 2011
Photographie	
Localisation	X : 7145515 ; Y : 6855610
Hauteur de chute	Sans objet
Pente locale du cours d'eau	2 ‰
Linéaire impacté (remous du barrage)	Sans objet

Type d'ouvrage	Pont
Date d'observation	8 février 2011
Photographie	
Localisation	X : 714563 ; Y : 6855667
Hauteur de chute	Sans objet
Pente locale du cours d'eau	2 ‰
Linéaire impacté (remous du barrage)	Sans objet

Annexe 19 : Note 5 - Localisation et description des tronçons de rivière adaptés à des pêches électriques

COMMUNE DE CHOISY-EN-BRIE
Département de Seine-et-Marne

**Elaboration du document d'objectifs
du site NATURA 2000 SIC FR 1102007
« Rivière du Vannetin »
Note n°5 : 5 avril 2011**

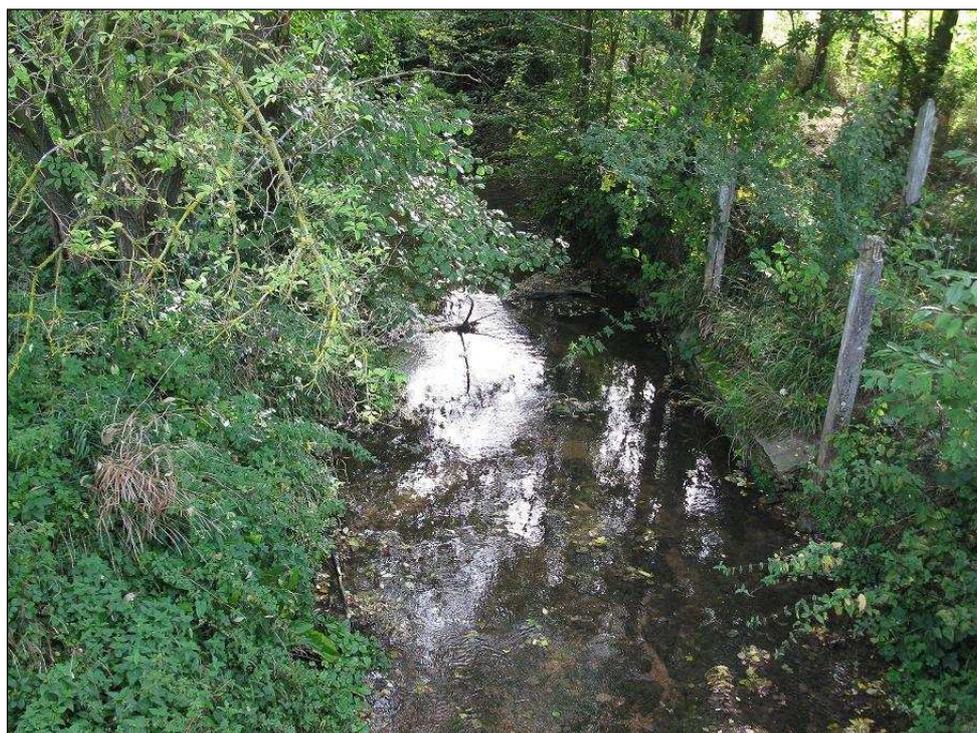
***Localisation et description des tronçons de rivière
Adaptés à des pêches électriques***

Campagne d'observations réalisée le 22 mars 2011

agence d'aménagement et d'urbanisme
hôtel d'entreprises rue Montchavant
77250 ÉCUELLES

Eu.Créal

qualifié par l'office professionnel de
qualification des urbanistes n° 077



Rappel : Les deux espèces de poissons mentionnées dans l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore » et qui ont déterminé le statut de site NATURA 2000 au Vannetin sont le Chabot et la Lamproie de Planer.

Les stations de pêche potentielles décrites ci-dessous ont été choisies en fonction des affinités (reproduction/activité/lieu de vie...) de ces deux espèces.

- **Le Chabot** affectionne les rivières à fond rocailloux et les substrats grossiers et ouverts. Les cours d'eau à forte dynamique lui sont très propices. Par ailleurs, il se révèle être très sensible à la qualité des eaux.

- La phase de reproduction de **La Lamproie de Planer** se déroule sur un substrat de graviers et de sable. Les larves vivent enfouies dans les sédiments (vase) où elles filtrent les micro-organismes.

- Aucun site potentiel de pêche électrique n'a été retenu en amont de Choisy-en-Brie pour les motifs suivants :
 - Pollutions anthropiques (drainage, épuration individuelle et collective) importantes (Le Chabot et la Lamproie de Planer sont deux espèces sensibles à la qualité de l'eau) ;
 - Ru presque à sec sur ce linéaire pendant la moitié de l'année ;
 - Substrat recouvert de terre et de vase (effondrement des berges, bassin versant drainé) ;
 - Absence des types de substrats propices au développement de ces deux espèces de poissons ;
 - Risque important de colmatage de frayères ;
 - Insuffisance d'abris pour ces espèces de poissons ;
 - Ensoleillement trop important.
- Il est à noter que la longueur de la station doit faire 20 fois la largeur de la rivière et elle doit présenter à la fois des mouilles, des radiers et des plats courants.
- Par ailleurs, certains sites, potentiellement intéressants (entre Marolles-en-Brie et la RD 934) ont été mis de côté en raison de leur inaccessibilité et des trop nombreux embâcles pouvant bloquer la progression des pêches électriques.



Ru à sec au niveau de Leudon-en-Brie. Le lit de la rivière est tapissé de hautes herbes (7/10/2010).



La pollution anthropique entraîne l'apparition de colonies de bactéries, facilement identifiables sous la forme de « nuages cotonneux » (27/01/2011).

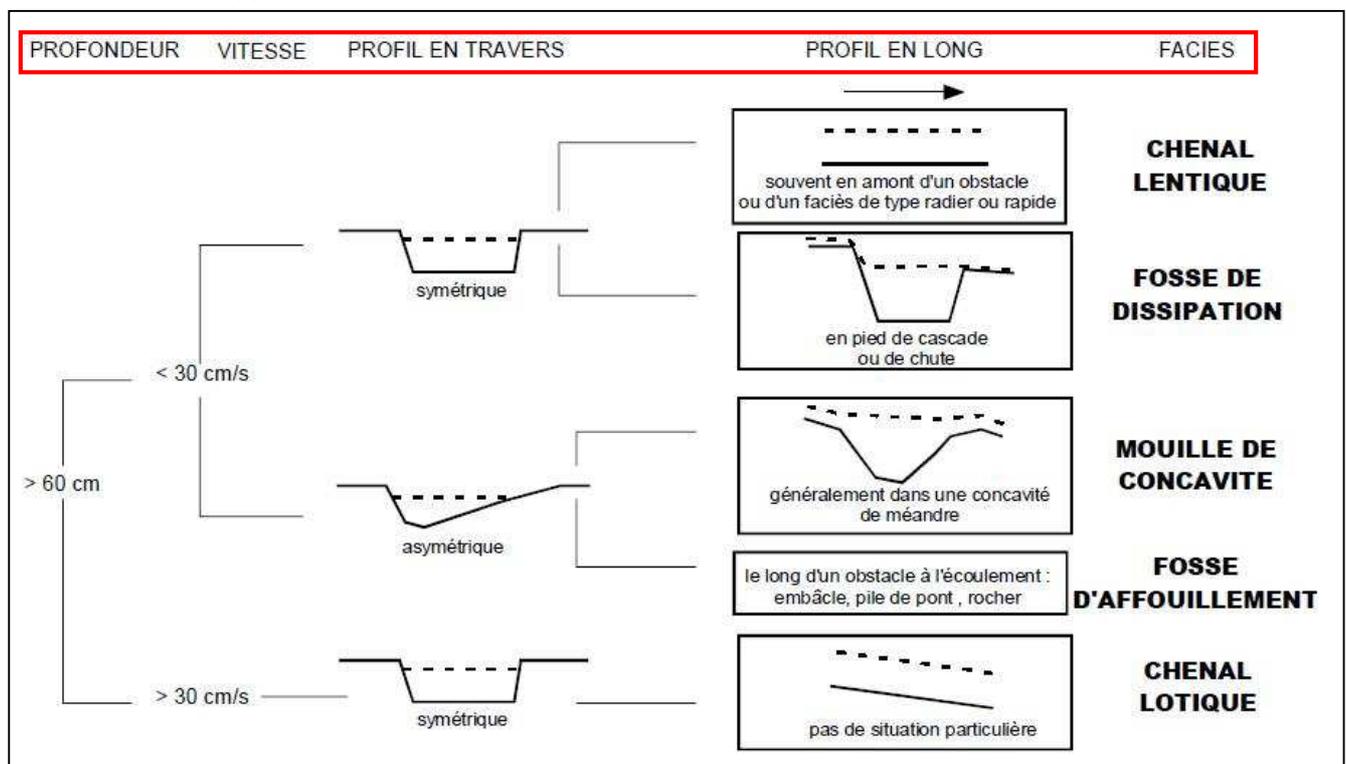
- Justification des notes concernant l'habitabilité du lit du Vannetin.

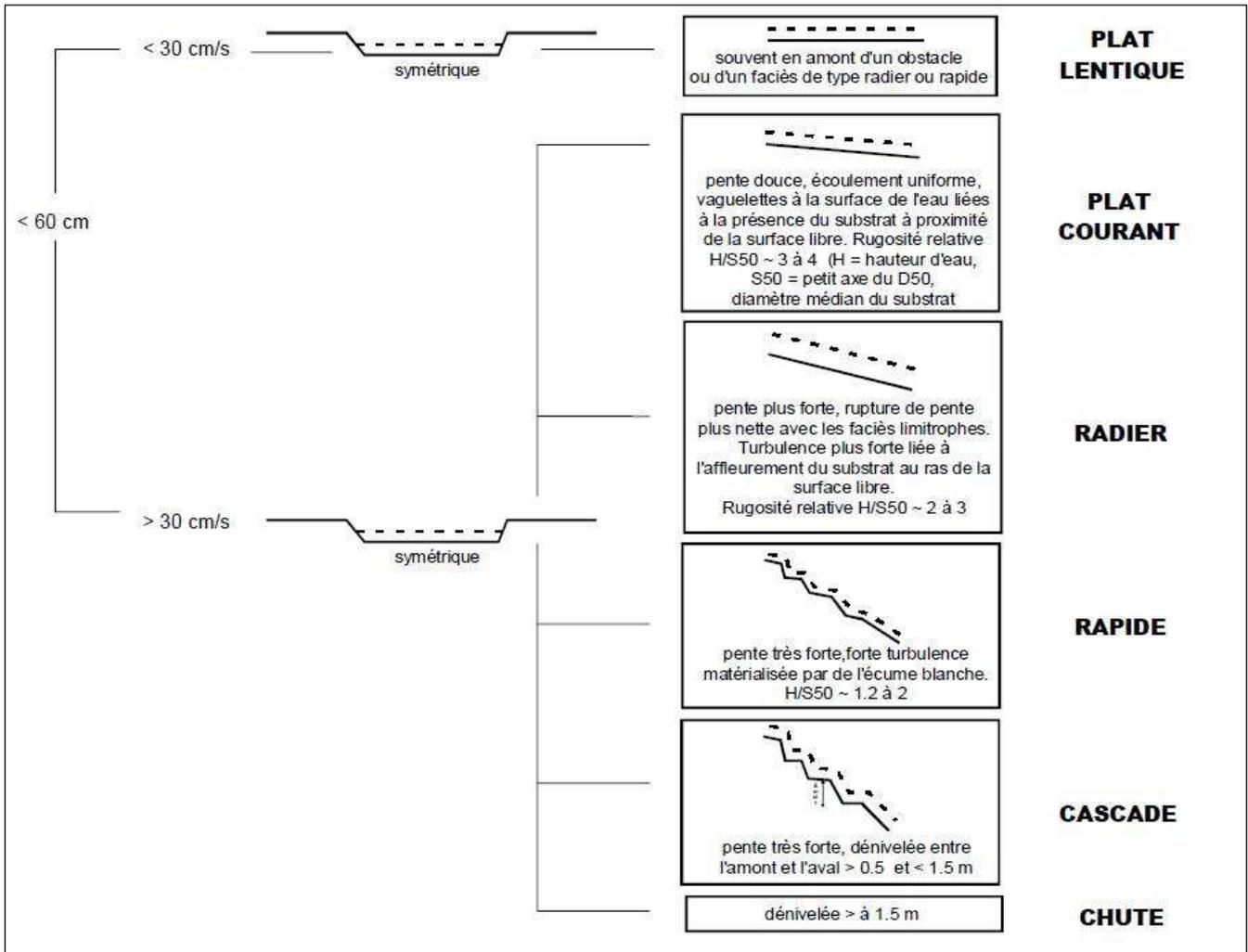
Chacun des critères ci-dessous a été retenu comme caractérisant la notion d'habitabilité de la rivière au regard de la présence des espèces recherchées. Il est noté de 0 à 1.

La note d'habitabilité du ru (de 1 à 4, mais pouvant théoriquement aller de 0 à 7 ...) correspond à la somme des notes retenues par observation de terrain des différents critères.

Critère d'habitabilité	Abondance / importance		
Trous / fosses	Absence	Présence	Importante
Profondeur	Nulle ou faible	Suffisante	Importante
Sous berge	Absence	Présence	Importante
Granulométrie	Inadaptée	Adaptée	Idéale
Embâcles	Absence	Présence	Importante
Végétation aquatique	Absence	Présence	Importante
Ombrage	Nul ou faible	Suffisant	Important
Note	0	0,5	1

- En utilisant la méthode de la note technique : [Description standardisée des principaux faciès d'écoulement observables en rivière – clef de détermination qualitative et mesures physiques \(ci-dessous\) de J.R. MALAVOI et Y. SOUCHON du 16 novembre 2001](#), il est possible de décrire et d'identifier les faciès d'écoulement de la section de rivière afin de mieux appréhender la station.



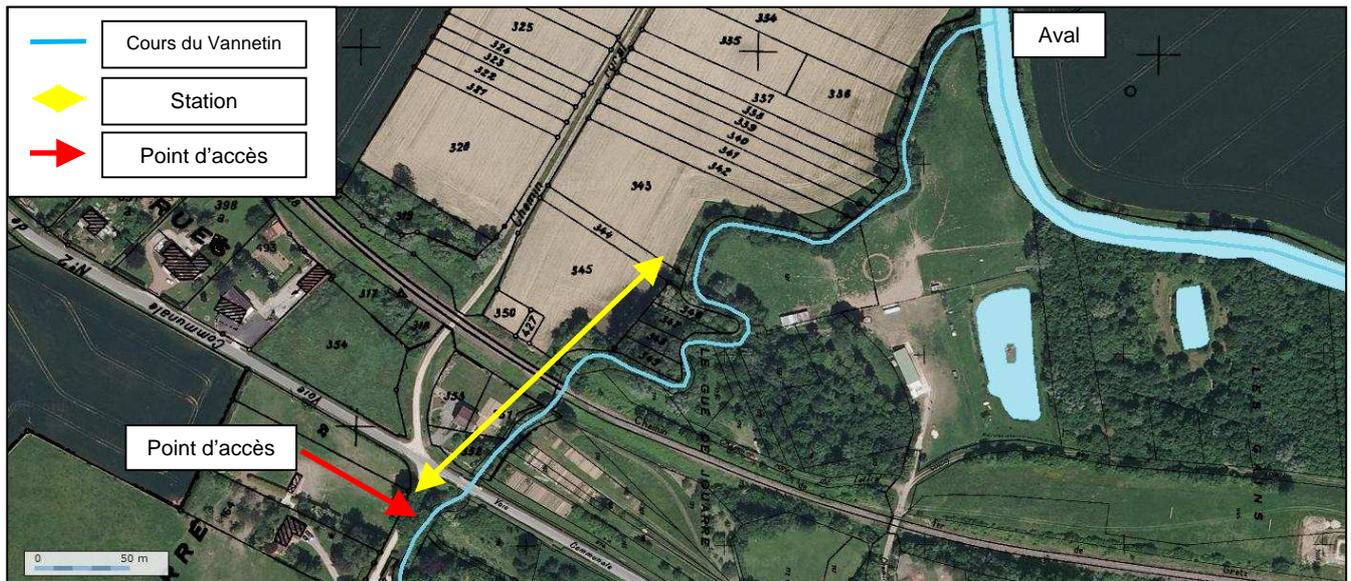


Cette clef de détermination permet d'identifier et de définir les différents faciès d'écoulement caractérisant les différentes stations. En effet, les stations répertoriées ci-dessous présentent des alternances de fosses d'affouillement, de mouilles de concavité et de plats courants dans le cas de la station n°1 et des alternances entre radiers, mouilles et plats courants dans le cas des stations n°2, n°3 et n°4.

Station n°1 : Saint-Siméon

Cette section de rivière a été retenue pour l'étude, car une pêche électrique a déjà été effectuée par la Fédération de pêche de Seine-et-Marne, en juillet 2009 et parce qu'elle présente des caractéristiques (granulométrie / abris) propices à l'accueil du Chabot et de la Lamproie de planer.





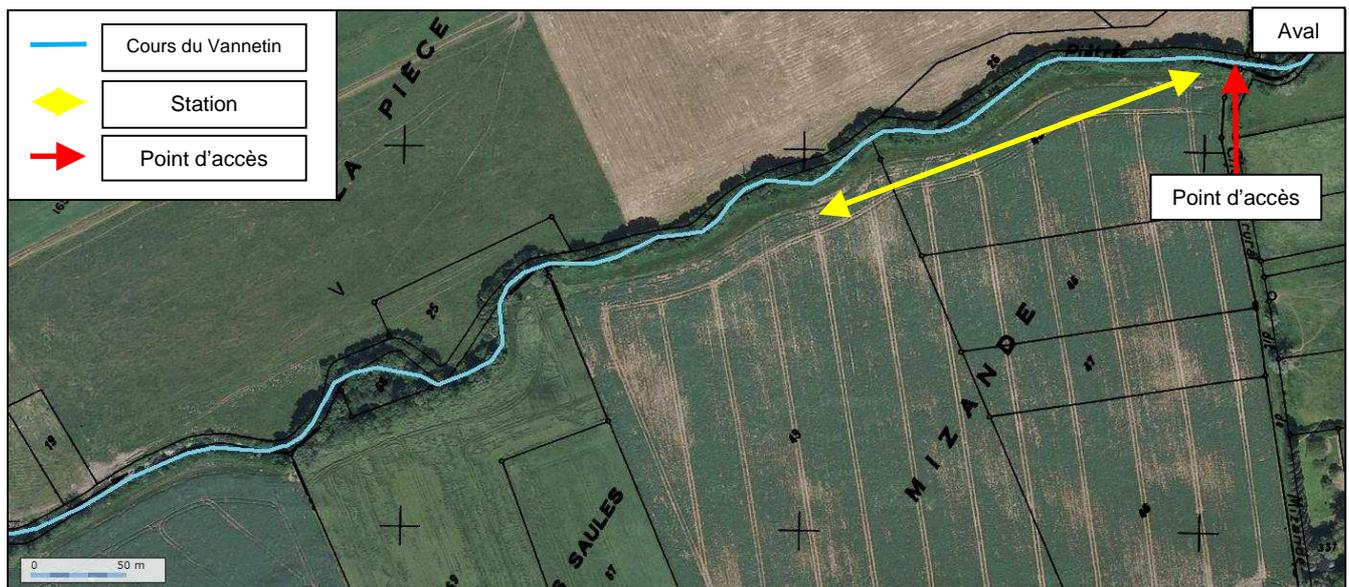
Caractéristiques de la station					
Situation et caractéristiques		Abris pour les poissons / habitabilité		Types d'abris (abondance)	
Commune	Saint-Siméon	Sinuosité	Cours d'eau sinueux	Trous/fosses	Présence
Coordonnées (Lambert 93)	X : 714513 Y : 6855598	Ombrages	Rivière relativement couverte	Sous berges	présence
Granulométrie	Pierres grossières Sédiments fins	pourcentage de végétation aquatique	Moyen	Granulométrie	adapté
Largeur du lit mineur	5 m	Profondeur courante	60 cm	Embâcles/souches	présence
Hauteur /nature des berges	4 m / naturelle	Habilité du lit (1 à 4)	3,5	Végétation	absence

Critère d'habitabilité	Abondance / importance	Note
Trous / fosses	Présence	0,5
Profondeur	Importante	1
Sous berges	Présence	0,5
Granulométrie	Adaptée	0,5
Embâcles	Présence	0,5
Végétation aquatique	Absence	0
Ombrage	Présence	0,5
		3,5

Station n°2 : Saint-Siméon, lieu-dit « Mondollot »

Cette section du Vannetin, relativement ouverte et ensoleillée, propose des abris pour les poissons. En effet, des souches et des branches peuvent servir de caches. Par ailleurs, le type de substrat présent rend possible la présence de ces deux types de poissons.



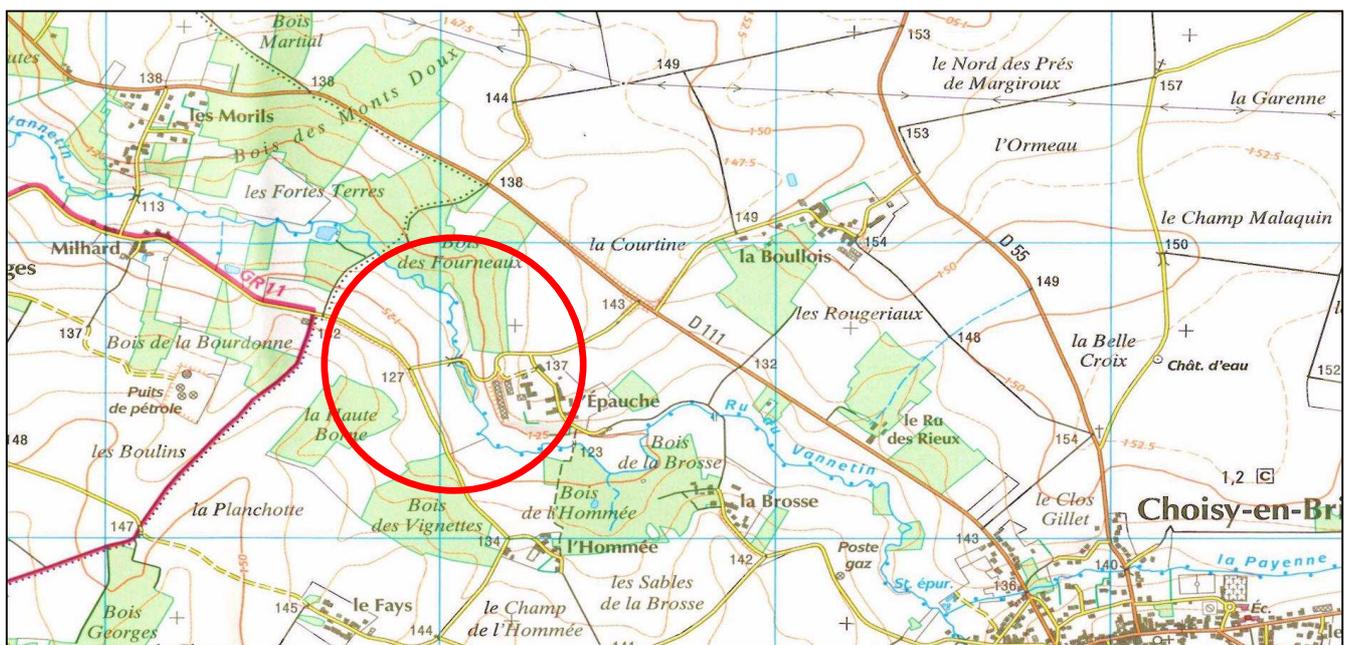


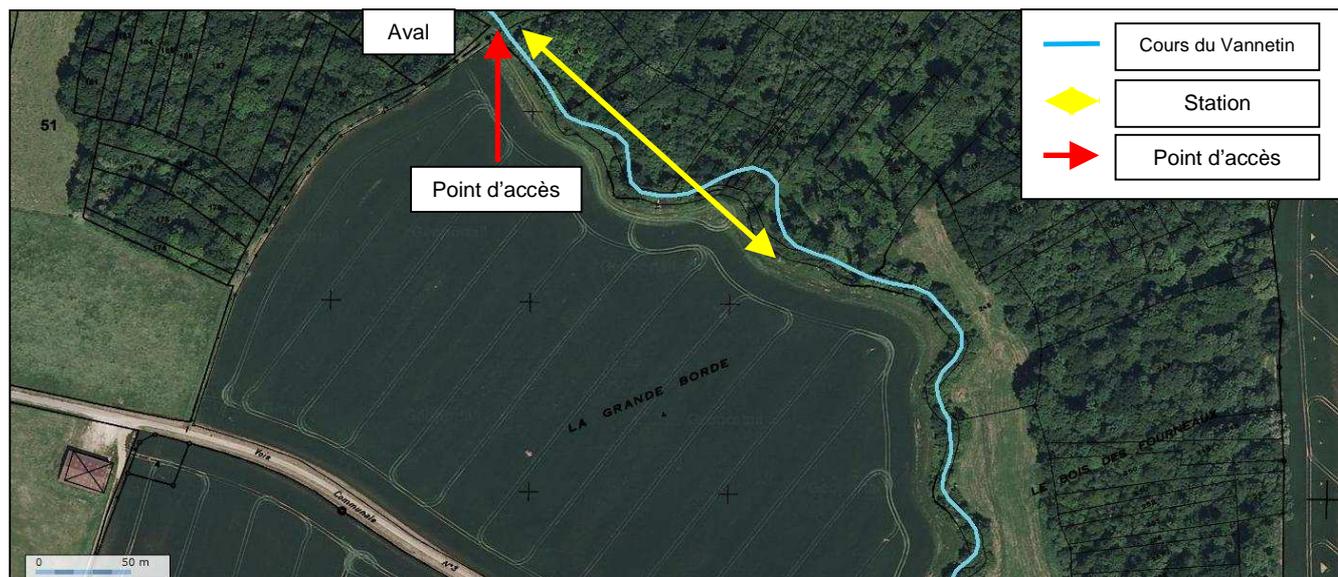
Caractéristiques de la station					
Situation et caractéristiques		Abris pour les poissons / habitabilité		Types d'abris (abondance)	
Commune	Saint-Siméon	Sinuosité	Cours d'eau non sinueux	Trous/fosses	Présence
Coordonnées (Lambert 93)	X : 714274 Y : 6855275	Ombrages	Rivière ouverte	Sous berges	Absence
Granulométrie	Pierres grossières Sédiments fins	pourcentage de végétation aquatique	Faible	Granulométrie	Adaptée
Largeur du lit mineur	4 m	Profondeur courante	45 cm	Embâcles/souches	Présence
Hauteur /nature des berges	2 m / naturelle	Habilité du lit (1 à 4)	2,5	Végétation	Absence

Critère d'habitabilité	Abondance / importance	Note
Trous / fosses	Présence	0,5
Profondeur	Suffisante	0,5
Sous berges	Absence	0,5
Granulométrie	Adaptée	0,5
Embâcles	Présence	0,5
Végétation aquatique	Absence	0
Ombrage	Faible	0
		2,5

Station n°3 : Choisy-en-Brie, l'Epauche

Cette section du Vannetin, partiellement couverte, présente des zones d'ombre et quelques fosses pouvant servir d'abris pour le Chabot. Par ailleurs, le substrat fin (vase) est susceptible d'accueillir les larves de Lamproie de Planer.



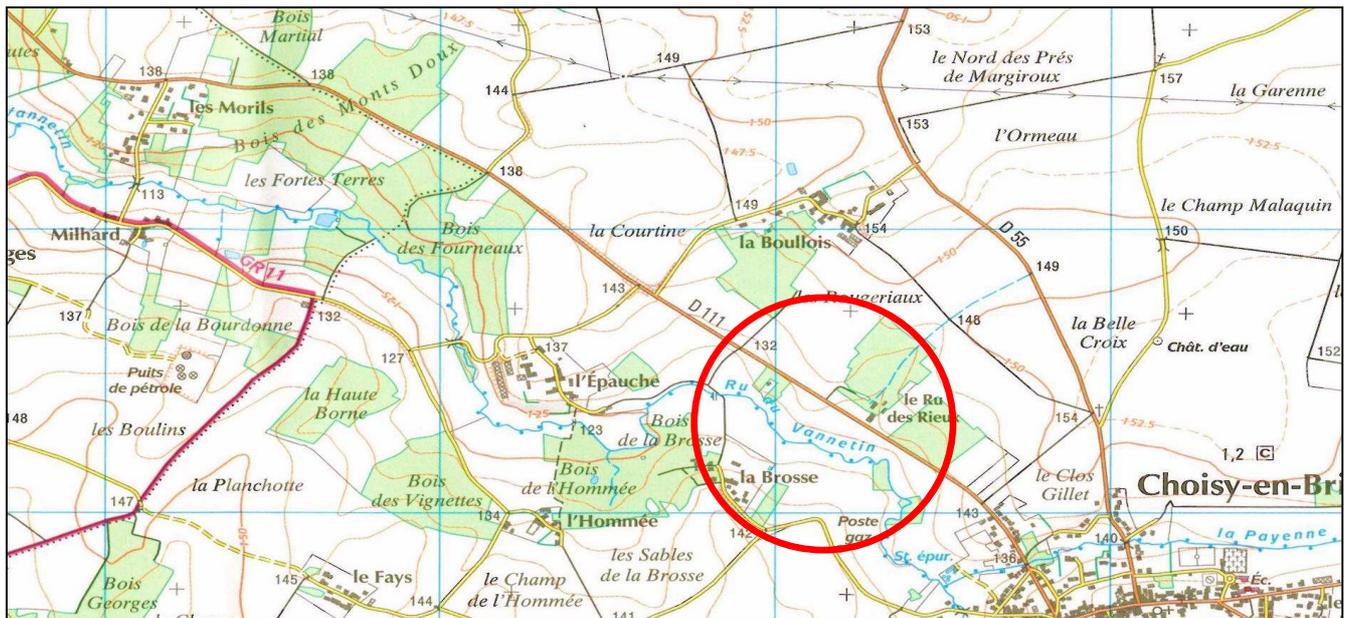


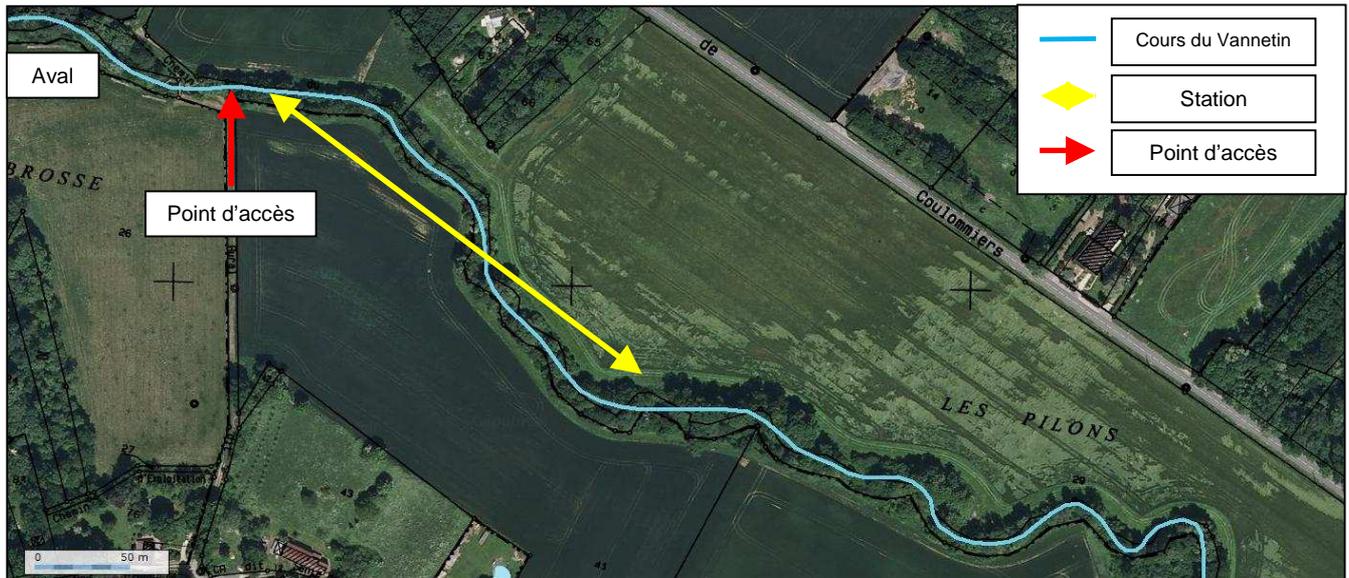
Caractéristiques de la station					
Situation et caractéristiques		Abris pour les poissons / habitabilité		Types d'abris (abondance)	
Commune	Choisy-en-Brie	Sinuosité	Cours d'eau relativement sinueux	Trous/fosses	Présence
Coordonnées (Lambert 93)	X : 713719 Y : 68512363	Ombrages	Rivière partiellement couverte	Sous-berges	Présence
Granulométrie	Pierres grossières de petite taille Sédiments fins	pourcentage de végétation aquatique	Faible	Granulométrie	Adapté
Largeur du lit mineur	4 m	Profondeur courante	25 cm	Embâcles/souches	Absence
Hauteur /nature des berges	1,5 m / naturelle	Habilité du lit (1 à 4)	2,5	Végétation	Absence

Critère d'habitabilité	Abondance / importance	Note
Trous / fosses	Présence	0,5
Profondeur	Suffisante	0,5
Sous berges	Présence	0,5
Granulométrie	Adaptée	0,5
Embâcles	Absence	0
Végétation aquatique	Absence	0
Ombre	Présence	0,5
		2,5

Station n°4 : Choisy-en-Brie, la Brosse

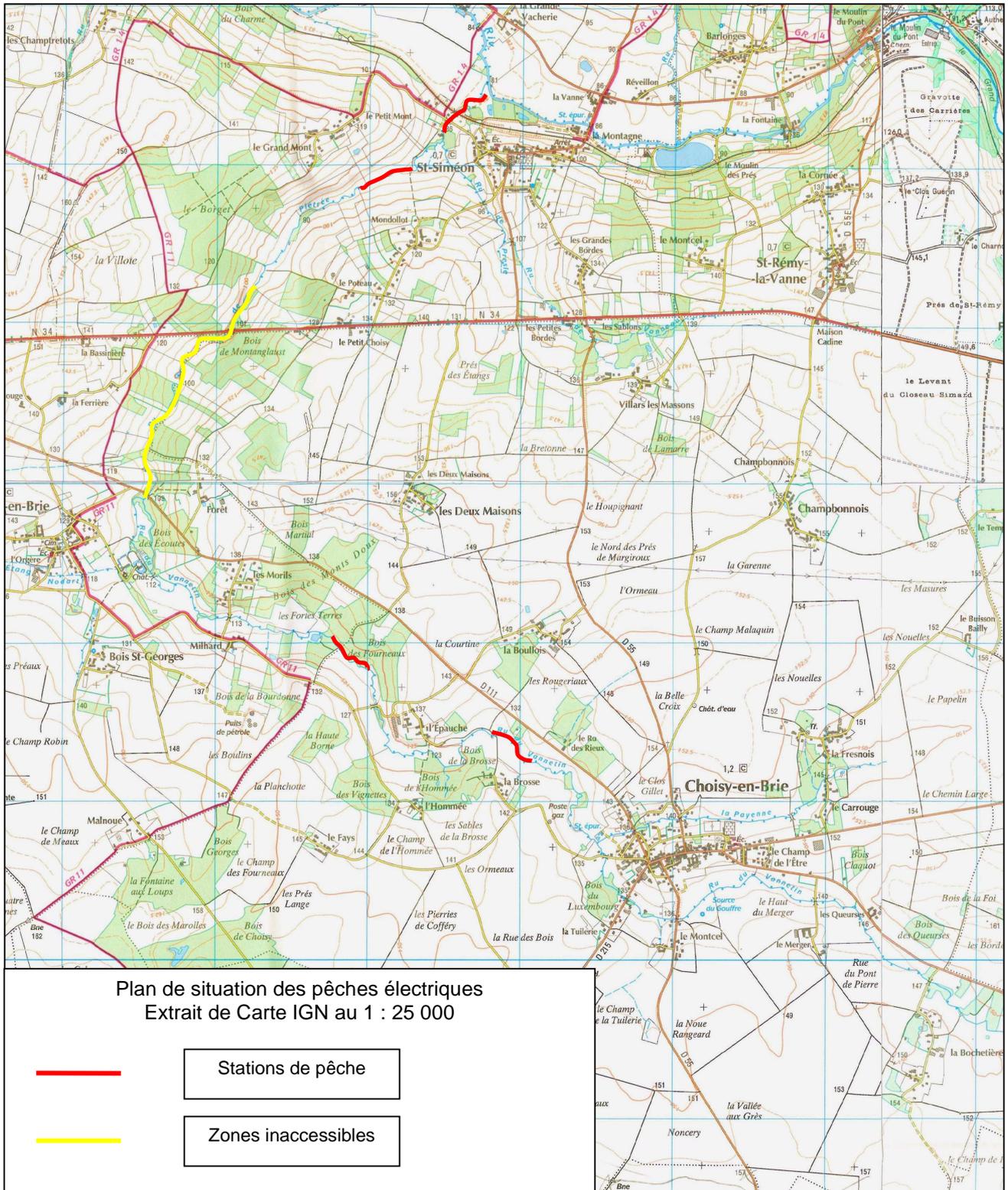
Cette section du Vannetin, relativement ensoleillée, mais dont la ripisylve crée cependant plusieurs zones de couvert (abris), est la station la plus en amont susceptible d'accueillir le Chabot et la Lamproie. En effet, la présence de souches et de branches leur procure des abris et le type de substrat retrouvé sur ce tronçon s'avère favorable à leur présence.





Caractéristiques de la station					
Situation et caractéristiques		Abris pour les poissons / habitabilité		Types d'abris (abondance)	
Commune	Choisy-en-Brie	Sinuosité	Cours d'eau peu sinueux	Trous/fosses	Présence
Coordonnées (Lambert 93)	X : 715242 Y : 6851496	Ombrages	Rivière faiblement couverte	Sous-berges	Présence
Granulométrie	Pierres grossières Sédiments fins	pourcentage de végétation aquatique	Faible	Granulométrie	Adaptée
Largeur du lit mineur	4 m	Profondeur courante	25 cm	Embâcles/souches	Présence
Hauteur /nature des berges	2 m / naturelle	Habilité du lit (1 à 4)	3	Végétation	Absence

Critère d'habitabilité	Abondance / importance	Note
Trous / fosses	Présence	0,5
Profondeur	Suffisante	0,5
Sous berges	Présence	0,5
Granulométrie	Adaptée	0,5
Embâcles	Présence	0,5
Végétation aquatique	Absence	0
Ombrage	Présence	0,5
		3



Annexe 20 : Intersections Chemins-Vannetin – 7 et 8 octobre 2010

Réalisation du DOCOB de la zone NATURA 2000 « Rivière du Vannetin »

Campagne d'observations et de mesures réalisée les 7 et 8 octobre 2010

Caractéristiques et grandeurs physiques

Numéro et type de l'intersection :	N°1 Chemin rural dit des Prés
Commune :	Courtacon / Leudon-en-Brie
Type d'ouvrage d'art :	Buse / pont
Coordonnées géographiques :	Longitude : 03°16' 54" E
Réseau géodésique Français 1993	Latitude : 48°43' 14" N
Coordonnées en projection :	X : 600644
Lambert II étendu	Y : 2429167
Présence d'eau :	Oui
Profondeur moyenne :	5 cm
Largeur moyenne :	80 cm
Granulométrie :	Boue
Aspect du fond :	Naturel
Aspect de l'eau :	Couleur : Trouble
	Odeur : aucune
Sinuosité :	Nulle
Embâcles, souches :	Aucunes
Vitesse du courant :	Nulle
Estimation du débit :	Nul
Pollution apparente :	Aucune
Drains visibles :	1
Espèces visible :	Aucunes
Type d'occupation du sol :	Champs / bandes enherbées



Numéro et type de l'intersection :	N°2 Chemin rural I dit de la Couarde
Commune :	Leudon-en-Brie
Type d'ouvrage d'art :	Aucun
Coordonnées géographiques :	Longitude : 03° 17' 17" E
Réseau géodésique Français 1993	Latitude : 48° 43' 44" N
Coordonnées en projection :	X : 600644
Lambert II étendu	Y : 2429167
Présence d'eau :	Oui
Profondeur moyenne :	10 cm
Largeur moyenne :	100 cm
Granulométrie :	Boue
Aspect du fond :	Naturel
Aspect de l'eau :	Couleur : trouble / brun
	Odeur : aucune
Sinuosité :	Nulle
Embâcles, souches :	Aucunes / berges très enherbées
Vitesse du courant :	Nulle
Estimation du débit :	Nul
Pollution apparente :	Aucune
Drains visibles :	Aucuns
Espèces visible :	Aucunes
Type d'occupation du sol :	Champs / bandes enherbées



Numéro et type de l'intersection :	N°3 Chemin rural dit ancien chemin de la Ferté-Gaucher
Commune :	Leudon-en-Brie
Type d'ouvrage d'art :	Buse / pont
Coordonnées géographiques : Réseau géodésique Français 1993	Longitude : 03° 16' 51" E Latitude : 48° 44' 04" N
Coordonnées en projection : Lambert II étendu	X : 600644 Y : 2429167
Présence d'eau :	Oui
Profondeur moyenne :	35 cm
Largeur moyenne :	210 cm
Granulométrie :	Terre / boue
Aspect du fond :	Naturel
Aspect de l'eau :	Couleur : trouble / brun Odeur : aucune
Sinuosité :	Nulle
Embâcles, souches :	Aucunes
Vitesse du courant :	Nulle
Estimation du débit :	Nul
Pollution apparente :	Mousse
Drains visibles :	Aucuns
Espèces visible :	Aucunes
Type d'occupation du sol :	Champs / bandes enherbées / bosquet



Numéro et type de l'intersection :	N°4 Rue de la F rette
Commune :	Leudon-en-Brie
Type d'ouvrage d'art :	Buse / pont
Coordonnées géographiques :	Longitude : 03° 16' 47" E
Réseau géodésique Français 1993	Latitude : 48° 44' 08" N
Coordonnées en projection :	X : 669413
Lambert II étendu	Y : 2415633
Présence d'eau :	Oui
Profondeur moyenne :	35 cm
Largeur moyenne :	200 cm
Granulométrie :	Boue / terre
Aspect du fond :	Naturel
Aspect de l'eau :	Couleur : opaque / brun
	Odeur : aucune
Sinuosité :	Léger virage
Embâcles, souches :	Aucunes
Vitesse du courant :	Nulle
Estimation du débit :	Nul
Pollution apparente :	Aucune
Drains visibles :	1
Espèces visible :	Aucunes
Type d'occupation du sol :	Champs / bandes enherbées



Numéro et type de l'intersection :	N°5 Route D 75
Commune :	Saint Mars Vieux Maisons / Leudon-en-Brie
Type d'ouvrage d'art :	Buse / pont
Coordonnées géographiques :	Longitude : 03° 16' 47" E
Réseau géodésique Français 1993	Latitude : 48° 44' 11" N
Coordonnées en projection :	X : 669397
Lambert II étendu	Y : 2415727
Présence d'eau :	Oui
Profondeur moyenne :	20 cm
Largeur moyenne :	120 cm
Granulométrie :	Boue / terre
Aspect du fond :	Naturel
Aspect de l'eau :	Couleur : trouble / glauque
	Odeur : aucune
Sinuosité :	Aucune
Embâcles, souches :	Aucunes
Vitesse du courant :	Nulle
Estimation du débit :	Nul
Pollution apparente :	Aucunes
Drains visibles :	1
Espèces visible :	Aucunes
Type d'occupation du sol :	Champs / bandes enherbées / route



Numéro et type de l'intersection :	N°6 Chemin rural I dit de la Jublotte
Commune :	Chartronges
Type d'ouvrage d'art :	Aucun
Coordonnées géographiques :	Longitude : 03° 16' 45" E
Réseau géodésique Français 1993	Latitude : 48° 44' 21" N
Coordonnées en projection :	X : 669355
Lambert II étendu	Y : 2416045
Présence d'eau :	Oui
Profondeur moyenne :	15 cm
Largeur moyenne :	80 cm
Granulométrie :	Boue / terre
Aspect du fond :	Naturel
Aspect de l'eau :	Couleur : trouble
	Odeur : aucune
Sinuosité :	Aucune
Embâcles, souches :	Aucunes / berges très enherbées
Vitesse du courant :	Nulle
Estimation du débit :	Nul
Pollution apparente :	Aucune
Drains visibles :	Aucuns
Espèces visible :	Aucunes
Type d'occupation du sol :	Champs / bandes enherbées / ripisylve éparse



Numéro et type de l'intersection :	N°7 Chemin
Commune :	Chartronges
Type d'ouvrage d'art :	Station d'épuration
Coordonnées géographiques :	Longitude : 03° 16' 18" E
Réseau géodésique Français 1993	Latitude : 48° 44' 33" N
Coordonnées en projection :	X : 668795
Lambert II étendu	Y : 2416400
Présence d'eau :	Oui
Profondeur moyenne :	15 cm
Largeur moyenne :	190 cm
Granulométrie :	Boue noire
Aspect du fond :	Naturel
Aspect de l'eau :	Couleur : trouble / brun foncé
	Odeur : légère
Sinuosité :	Virage
Embâcles, souches :	Aucunes
Vitesse du courant :	Nulle
Estimation du débit :	Nul
Pollution apparente :	Oui
Drains visibles :	Aucuns
Espèces visible :	Grenouille verte
Type d'occupation du sol :	Champs / Bandes enherbées / habitations / Ripisylve



Numéro et type de l'intersection :	N°8 Voie commun ale n°4
Commune :	Chartronges
Type d'ouvrage d'art :	Pont
Coordonnées géographiques :	Longitude : 03° 16' 08" E
Réseau géodésique Français 1993	Latitude : 48°44' 36" N
Coordonnées en projection :	X : 668600
Lambert II étendu	Y : 2416494
Présence d'eau :	Oui
Profondeur moyenne :	20 cm
Largeur moyenne :	210 cm
Granulométrie :	Boue / terre
Aspect du fond :	Naturel
Aspect de l'eau :	Couleur : aucune
	Odeur : aucune
Sinuosité :	Nulle
Embâcles, souches :	Aucunes
Vitesse du courant :	0,05 m/s
Estimation du débit :	Nul
Pollution apparente :	Aucune
Drains visibles :	Aucuns
Espèces visible :	Aucunes
Type d'occupation du sol :	Champs / bandes enherbées / ripisylve



Numéro et type de l'intersection :	N°9 Voie commun ale n°5
Commune :	Chartronges
Type d'ouvrage d'art :	Pont
Coordonnées géographiques :	Longitude : 03° 15' 46" E
Réseau géodésique Français 1993	Latitude : 48° 44' 44" N
Coordonnées en projection :	X : 668153
Lambert II étendu	Y : 2416752
Présence d'eau :	Oui
Profondeur moyenne :	35 cm
Largeur moyenne :	320 cm
Granulométrie :	Boue
Aspect du fond :	Bétonné sous le pont
Aspect de l'eau :	Couleur : trouble / brun
	Odeur : aucune
Sinuosité :	Nulle
Embâcles, souches :	Oui
Vitesse du courant :	Nulle
Estimation du débit :	Nul
Pollution apparente :	Chevaux
Drains visibles :	5
Espèces visible :	Aucunes
Type d'occupation du sol :	Champs / route / pré / ripisylve



Numéro et type de l'intersection :	N°10 Ancien che min de Beton-Bazoches
Commune :	Chartronges / Choisy-en-Brie
Type d'ouvrage d'art :	Aucun
Coordonnées géographiques :	Longitude : 03° 14' 56" E
Réseau géodésique Français 1993	Latitude : 48° 44' 54" N
Coordonnées en projection :	X : 667138
Lambert II étendu	Y : 2417054
Présence d'eau :	Oui
Profondeur moyenne :	40 cm
Largeur moyenne :	110 cm
Granulométrie :	Boue / quelque grosses pierres
Aspect du fond :	Naturel
Aspect de l'eau :	Couleur : trouble / brun
	Odeur : aucune
Sinuosité :	Nulle
Embâcles, souches :	Aucunes
Vitesse du courant :	Nulle
Estimation du débit :	Nul
Pollution apparente :	Algues filamenteuses
Drains visibles :	Aucuns
Espèces visible :	Grenouille verte
Type d'occupation du sol :	Bois / champs / bandes enherbées



Numéro et type de l'intersection :	N°11 Chemin d'exploitation
Commune :	Choisy-en-Brie
Type d'ouvrage d'art :	Aucun
Coordonnées géographiques :	Longitude : 03° 14' 37" E
Réseau géodésique Français 1993	Latitude : 48° 44' 59" N
Coordonnées en projection :	X : 666739
Lambert II étendu	Y : 2417167
Présence d'eau :	Oui
Profondeur moyenne :	20 cm
Largeur moyenne :	220 cm
Granulométrie :	Boue / quelque grosses pierres
Aspect du fond :	Naturel
Aspect de l'eau :	Couleur : opaque / glauque
	Odeur : aucune
Sinuosité :	Nulle
Embâcles, souches :	Aucunes
Vitesse du courant :	0,03 m/s
Estimation du débit :	Nul
Pollution apparente :	Algues filamenteuses
Drains visibles :	Aucuns
Espèces visible :	Aucunes
Type d'occupation du sol :	Champs / alignement d'arbres / bandes enherbées



Numéro et type de l'intersection :	N°12 Voie communale n°11 de la Bochetière
Commune :	Choisy-en-Brie
Type d'ouvrage d'art :	Pont
Coordonnées géographiques :	Longitude : 03° 14' 27" E
Réseau géodésique Français 1993	Latitude : 48° 45' 05" N
Coordonnées en projection :	X : 666525
Lambert II étendu	Y : 2417381
Présence d'eau :	Oui
Profondeur moyenne :	10 cm
Largeur moyenne :	220 cm
Granulométrie :	Graviers / boue
Aspect du fond :	Naturel
Aspect de l'eau :	Couleur : limpide
	Odeur : aucune
Sinuosité :	Virage léger
Embâcles, souches :	Aucunes
Vitesse du courant :	0,07 m/s
Estimation du débit :	Nul
Pollution apparente :	Aucune
Drains visibles :	1
Espèces visible :	Aucune
Type d'occupation du sol :	Bois / bandes enherbées / champs



Numéro et type de l'intersection :	N°13 Voie commu nale n°10
Commune :	Choisy-en-Brie
Type d'ouvrage d'art :	Pont
Coordonnées géographiques :	Longitude : 03° 13' 49" E
Réseau géodésique Français 1993	Latitude : 48° 45' 22" N
Coordonnées en projection :	X : 665757
Lambert II étendu	Y : 2417884
Présence d'eau :	Oui
Profondeur moyenne :	20 cm
Largeur moyenne :	180 cm
Granulométrie :	Graviers / boue
Aspect du fond :	Naturel
Aspect de l'eau :	Couleur : limpide
	Odeur : aucune
Sinuosité :	Nulle
Embâcles, souches :	Aucunes
Vitesse du courant :	0,1 m/s
Estimation du débit :	30 l/s
Pollution apparente :	Mousse
Drains visibles :	Aucuns
Espèces visible :	Aucunes
Type d'occupation du sol :	Champs / bandes enherbées / ripisylve épars



Numéro et type de l'intersection :	N°14 Route de P rovins
Commune :	Choisy-en-Brie
Type d'ouvrage d'art :	Pont / digue
Coordonnées géographiques :	Longitude : 03° 13' 05" E
Réseau géodésique Français 1993	Latitude : 48° 45' 18" N
Coordonnées en projection :	X : 664856
Lambert II étendu	Y : 2417762
Présence d'eau :	Oui
Profondeur moyenne :	25 cm
Largeur moyenne :	460 cm
Granulométrie :	Grosses pierres / graviers / sable
Aspect du fond :	Bordures du lit en pierre
Aspect de l'eau :	Couleur : limpide
	Odeur : oui
Sinuosité :	Nulle
Embâcles, souches :	Oui
Vitesse du courant :	0,1 m/s
Estimation du débit :	100 l/s
Pollution apparente :	Mousse
Drains visibles :	1
Espèces visible :	Aucunes
Type d'occupation du sol :	Habitations / route / jardins



Numéro et type de l'intersection :	N°15 Route de Melun
Commune :	Choisy-en-Brie
Type d'ouvrage d'art :	Pont
Coordonnées géographiques :	Longitude : 03° 12' 49" E
Réseau géodésique Français 1993	Latitude : 48° 45' 22" N
Coordonnées en projection :	X : 664522
Lambert II étendu	Y : 2417890
Présence d'eau :	Oui
Profondeur moyenne :	15 cm
Largeur moyenne :	200 cm
Granulométrie :	Sable / graviers
Aspect du fond :	Naturel
Aspect de l'eau :	Couleur : limpide
	Odeur : aucune
Sinuosité :	Virage léger
Embâcles, souches :	Aucunes
Vitesse du courant :	0,46 m/s
Estimation du débit :	110 l/s
Pollution apparente :	Aucune (vaches)
Drains visibles :	1 (fossé)
Espèces visible :	Aucunes
Type d'occupation du sol :	Route / habitations / ripisylve



Numéro et type de l'intersection :	N°16 Rue du Fau bourg
Commune :	Choisy-en-Brie
Type d'ouvrage d'art :	Pont
Coordonnées géographique :	Longitude : 03°12' 43'' E
Réseau géodésique Français 1993	Latitude : 48°45' 31'' N
Coordonnées en projection :	X : 664389
Lambert II étendu	Y : 2418152
Présence d'eau :	Oui
Profondeur moyenne :	50 cm
Largeur moyenne :	390 cm
Granulométrie :	Sable / graviers
Aspect du fond :	Naturel
Aspect de l'eau :	Couleur : limpide
	Odeur : aucune
Sinuosité :	Nulle
Embâcles, souches :	Aucunes
Vitesse du courant :	0,13 m/s
Estimation du débit :	230 l/s
Pollution apparente :	Aucune
Drains visibles :	Aucuns
Espèces visible :	Aucunes
Type d'occupation du sol :	Route / jardins / habitations



Numéro et type de l'intersection :	N°17 Chemin du pré aux os
Commune :	Choisy-en-Brie
Type d'ouvrage d'art :	Station d'épuration
Coordonnées géographiques :	Longitude : 03° 12' 40" E
Réseau géodésique Français 1993	Latitude : 48° 45' 34" N
Coordonnées en projection :	X : 664327
Lambert II étendu	Y : 2418238
Présence d'eau :	Oui
Profondeur moyenne :	30 cm
Largeur moyenne :	500 cm
Granulométrie :	Sable / graviers / grosses pierres
Aspect du fond :	Naturel
Aspect de l'eau :	Couleur : trouble
	Odeur : oui
Sinuosité :	Nulle
Embâcles, souches :	Oui
Vitesse du courant :	0,12 m/s
Estimation du débit :	150 l/s
Pollution apparente :	Algues filamenteuses
Drains visibles :	Rejets station d'épuration
Espèces visible :	Aucunes
Type d'occupation du sol :	Ripisylve dense / champs



Numéro et type de l'intersection :	N°18 Chemin rural al dit du Gué Lamboust
Commune :	Choisy-en-Brie
Type d'ouvrage d'art :	Pont / digue
Coordonnées géographiques :	Longitude : 03° 12' 07" E
Réseau géodésique Français 1993	Latitude : 48° 45' 56" N
Coordonnées en projection :	X : 663643
Lambert II étendu	Y : 2418908
Présence d'eau :	Oui
Profondeur moyenne :	30 cm
Largeur moyenne :	450 cm
Granulométrie :	Sable / graviers / grosses pierres
Aspect du fond :	Bétonné sur environ 5 m
Aspect de l'eau :	Couleur : limpide
	Odeur : aucune
Sinuosité :	Virage léger
Embâcles, souches :	Aucunes
Vitesse du courant :	0,03 m/s
Estimation du débit :	36 l/s
Pollution apparente :	Aucune
Drains visibles :	Aucuns
Espèces visible :	Aucunes
Type d'occupation du sol :	Champs / bandes enherbées / ripisylve dense



Numéro et type de l'intersection :	N°19 Voie commu nale n°14
Commune :	Choisy-en-Brie
Type d'ouvrage d'art :	Pont
Coordonnées géographiques :	Longitude : 03° 11' 28" E
Réseau géodésique Français 1993	Latitude : 48° 46' 02" N
Coordonnées en projection :	X : 662854
Lambert II étendu	Y : 2419091
Présence d'eau :	Oui
Profondeur moyenne :	55 cm
Largeur moyenne :	510 cm
Granulométrie :	Sable / graviers / grosses pierres
Aspect du fond :	Naturel
Aspect de l'eau :	Couleur : limpide
	Odeur : aucune
Sinuosité :	Virage léger
Embâcles, souches :	Aucunes
Vitesse du courant :	0,2 m/s
Estimation du débit :	520 l/s
Pollution apparente :	Aucune
Drains visibles :	Aucuns
Espèces visible :	Aucunes
Type d'occupation du sol :	Champs / bandes enherbées / ripisylve dense



Numéro et type de l'intersection :	N°20 Chemin
Commune :	Choisy-en-Brie / Marolles-en-Brie
Type d'ouvrage d'art :	Chemin de pierre
Coordonnées géographiques :	Longitude : 03° 11' 17" E
Réseau géodésique Français 1993	Latitude : 48° 46' 14" N
Coordonnées en projection :	X : 662618
Lambert II étendu	Y : 2419450
Présence d'eau :	Oui
Profondeur moyenne :	25 cm
Largeur moyenne :	500 cm
Granulométrie :	Sable / graviers
Aspect du fond :	Naturel
Aspect de l'eau :	Couleur : limpide
	Odeur : aucune
Sinuosité :	Virage
Embâcles, souches :	Oui
Vitesse du courant :	0,2 m/s
Estimation du débit :	230 l/s
Pollution apparente :	Aucune
Drains visibles :	Aucuns
Espèces visible :	Aucunes
Type d'occupation du sol :	Bandes enherbées / bois



Numéro et type de l'intersection :	N°21 Route des Morils
Commune :	Marolles-en-Brie
Type d'ouvrage d'art :	Pont
Coordonnées géographiques :	Longitude : 03° 10' 42" E
Réseau géodésique Français 1993	Latitude : 48° 46' 20" N
Coordonnées en projection :	X : 6619000
Lambert II étendu	Y : 2419642
Présence d'eau :	Oui
Profondeur moyenne :	40 cm
Largeur moyenne :	550 cm
Granulométrie :	Sable
Aspect du fond :	Naturel
Aspect de l'eau :	Couleur : limpide
	Odeur : aucune
Sinuosité :	Virage léger
Embâcles, souches :	Oui
Vitesse du courant :	0,2 m/s
Estimation du débit :	400 l/s
Pollution apparente :	Aucune
Drains visibles :	Aucuns
Espèces visible :	Aucunes
Type d'occupation du sol :	Prairie / ripisylve dense



Numéro et type de l'intersection :	N°22 D11
Commune :	Marolles-en-Brie
Type d'ouvrage d'art :	Pont
Coordonnées géographiques :	Longitude : 03° 10' 15" E
Réseau géodésique Français 1993	Latitude : 48° 46' 45" N
Coordonnées en projection :	X : 661358
Lambert II étendu	Y : 2420402
Présence d'eau :	Oui
Profondeur moyenne :	42 cm
Largeur moyenne :	600 cm
Granulométrie :	Sable / graviers
Aspect du fond :	Naturel
Aspect de l'eau :	Couleur : limpide
	Odeur : aucune
Sinuosité :	Nulle
Embâcles, souches :	Aucunes
Vitesse du courant :	0,2 m/s
Estimation du débit :	480 l/s
Pollution apparente :	Aucune
Drains visibles :	Aucuns
Espèces visible :	Aucunes
Type d'occupation du sol :	Route / bois / ripisylve dense



Numéro et type de l'intersection :	N°23 Chemin rural dit ancien chemin Parré
Commune :	Saint-Siméon
Type d'ouvrage d'art :	Aucun
Coordonnées géographiques :	Longitude : 03° 10' 52" E
Réseau géodésique Français 1993	Latitude : 48° 47' 30" N
Coordonnées en projection :	X : 662095
Lambert II étendu	Y : 2421811
Présence d'eau :	Oui
Profondeur moyenne :	70 cm
Largeur moyenne :	600 cm
Granulométrie :	Sable / graviers
Aspect du fond :	Naturel
Aspect de l'eau :	Couleur : trouble / brun
	Odeur : aucune
Sinuosité :	Virage
Embâcles, souches :	Aucunes
Vitesse du courant :	0,6 m/s
Estimation du débit :	2300 l/s
Pollution apparente :	Aucune
Drains visibles :	Aucuns
Espèces visible :	Aucunes
Type d'occupation du sol :	Ripisylve dense / bandes enherbées / champs



Numéro et type de l'intersection :	N°24 Voie commu nale n°2 Avenue de Mirande
Commune :	Saint-Siméon
Type d'ouvrage d'art :	Pont
Coordonnées géographiques :	Longitude : 03° 11' 51" E
Réseau géodésique Français 1993	Latitude : 48° 48' 01" N
Coordonnées en projection :	X : 6632294
Lambert II étendu	Y : 2422782
Présence d'eau :	Oui
Profondeur moyenne :	20 cm
Largeur moyenne :	600 cm
Granulométrie :	Sable / graviers
Aspect du fond :	Naturel
Aspect de l'eau :	Couleur : limpide
	Odeur : aucune
Sinuosité :	Nulle
Embâcles, souches :	Aucunes
Vitesse du courant :	0,6 m/s
Estimation du débit :	720 l/s
Pollution apparente :	Aucune
Drains visibles :	Aucuns
Espèces visible :	Aucunes
Type d'occupation du sol :	Ripisylve dense / route



Annexe 21 : Parcellaire cadastral du site

cadastre (Chartronges)				
Section	n°	Surface en m ²	Adresse, Lieudit	Nature GR / SS GR
A2	150	2 300	Les manarchies	Terre
A2	151	60 000	Les manarchies	Terre
A2	164	90 000	Les queues Levées	Terre
A2	165	2 069	Les queues Levées	Terre
A2	176	2 750	Les queues Levées	Terre
A2	177	6 462	Les queues Levées	Terre
C1	28	1 030	Le Chene Boulard	Terre
C1	29	636	Le Chene Boulard	Terre
C1	30	611	Le Chene Boulard	Terre
C1	31	2 111	Le Chene Boulard	Terre
C1	32	3 478	Le Chene Boulard	Terre
C1	35	630	Le Chene Boulard	Terre
C1	42	6 200	Le Chene Boulard	Terre
C1	43	2140	La jubelotte	Terre
C1	44	2 600	La jubelotte	Terre
C1	45	2 840	La jubelotte	Terre
C1	46	1 190	La jubelotte	Terre
C1	47	665	La jubelotte	Terre
C1	48	2 780	La jubelotte	Terre
C1	49	5	La jubelotte	Terre
C1	50	179	La jubelotte	Terre
C1	51	2 044	La jubelotte	Terre
C1	308	1 347	Rue du Chene Boulard	Ma
C1	309	2 764	Rue du Chene Boulard	Ma
C1	356	90 740	Rue du Chene Boulard	Terre
C2	58	5 759	Torcy	Terre
C2	73	25 457	Les Bois de Chartronges	Terre
C2	363	45 704	Torcy	Terre
C3	219	3 271	Le Montcel	Terre
C3	224	600	Le Montcel	Terre
C3	225	8 372	La Fosse	Terre
C3	227	710	La Fosse	Terre
C3	231	10 691	La Fosse	Terre
C3	232	82	Le Faubourg	Terre
C3	236	5 273	Le Faubourg	Terre
C3	237	12 027	Le Faubourg	Terre
C3	238	9 569	Le Faubourg	Terre
C3	240	550	Le Faubourg	Terre
C3	347	5 258	Rue de la Vigne	ma
C3	351	4 067	La Fosse	ma
D	1	585	La Caille	Terre
D	6	12 020	La Caille	Terre
D	7	38 240	La Piece de la Salle	Terre
D	72	110 340	La Caille	Terre
D	73	106 960	La Caille	Terre

cadastre (Choisy-en-Brie)				
Section	n°	Surface en m ²	Adresse, Lieudit	Nature GR / SS GR
AD1	409		Route de Melun	Taillis simples
S1	174	8 44	Route de Melun	Taillis simples
S1	4	8 51 50	Les grandes Bordes	Terre
S1	3	1 41 92	les Fourneaux	Terre
S1	246	47 69	les Fourneaux	Terre
S1	167	20 72	les Monts Doux	Taillis sous futaies
S1	168	8 68	les Monts Doux	Taillis simples
S1	169	21 55	les Monts Doux	Taillis sous futaies
S1	170	9 73	les Monts Doux	Taillis simples
S1	171	4 12	les Monts Doux	Taillis simples
S1	172	2 69	les Monts Doux	Taillis simples
S1	173	3 54	les Monts Doux	Taillis simples
S1	175	33 21	les Monts Doux	Taillis simples
S3	300	35 67	Les Grandes Prés de l'Homme	Taillis simples
S3	304	7 09	Les Grandes Prés de l'Homme	Taillis simples
S3	305	5 15	Les Grandes Prés de l'Homme	Taillis simples
S3	303	7 61	Les Grandes Prés de l'Homme	Taillis simples
Z1	97	33 50	Bicêtre	Taillis simples
Z1	138	23 70	La pente de Pietrée	Taillis simples
Z1	177	20 30	La pente de Pietrée	Taillis simples
Z1	185	4 62 80	Le Bois de Montanglaust	Taillis simples
Z1	172	8 34	Le Bois de Montanglaust	Taillis simples
Z1	139	12 50	Le Bois de Montanglaust	Prés
Z1	140	2 20 50	Le Bois de Montanglaust	Prés
Z1	173	39 20	Le Bois de Montanglaust	Taillis simples
Z1	174	26 60	Le Bois de Montanglaust	Taillis simples
Z1	98	81 30	Le Bois de Montanglaust	Prés
Z1	176	47 40	Le Bois de Montanglaust	Taillis simples
Z1	178	12 80	Le Bois de Montanglaust	Taillis simples
ZA1	9	16 25	Le Bois de Montanglaust	Sol
ZA1	2	5 96 56	Bicêtre	Prés
ZA1	10	2 38 32	Bicêtre	Prés
ZA1	11	5 78 30	Bicêtre	Terre
ZA1	4	23 43	Bicêtre	Taillis simples
ZA1	3	55 22	Bicêtre	Taillis simples
ZP1	105	8 80	Bicêtre	Taillis simples
ZP1	89	12 20	La Brosse	Taillis simples
ZP1	113	25 90	La Brosse	Taillis simples
ZP1	114	2 55	La Brosse	Taillis simples
ZP1	6	1 48 85	L'Epauche	Prés
ZP1	32	30 46	L'Epauche	Sol
ZP1	8	1 90 36	L'Epauche	Prés
ZP1	9	3 48 28	Les Grands Prés de l'Homme	Terre
ZP1	28	1 66 21	Les Pillons	Terre
ZP1	18	2 45 48	L'Epauche	Terre
ZP1	3	9 66 56	Le Gué Lamboust	Terre
ZP1	47	28 29	Les grands Prés de l'Homme	Terre
ZP1	115	9 35	Les grands Prés de l'Homme	Taillis simples

cadastre (Choisy-en-Brie)				
Section	n°	Surface en m ²	Adresse, Lieudit	Nature GR / SS GR
ZP1	4	1 94 04	Les grands Prés de l'Homme	Terre
ZP1	21	7 50	Les grands Prés de l'Homme	Terre
ZP1	17	41 32	Les grands Prés de l'Homme	Prés
ZP1	90	10 40	La Brosse	Taillis simples
ZP1	10	5 22 17	La Brosse	Terre
ZP1	97	3 69	Le Bois de l'Hommée	Taillis simples
ZP1	29	8 95 72	Le Bois de l'Hommée	Terre
ZP1	41	3 95 56	Le Bois de l'Hommée	Terre
ZP1	101	8 10	Le Bois de l'Hommée	Taillis simples
ZP1	33	12 93	Le Faubourg	Taillis simples
ZP1	26	3 26 28	La Brosse	Terre
ZP1	30	4 47 56	La Brosse	Terre
ZP1	36	11 67 71	La Brosse	Terre
ZP1	48	51 08	Bois de la Marne	Terre
ZP1	98	11 86	Bois de la Marne	Taillis simples
ZP1	34	59 93	Bois de la Marne	Verger - Terre
ZR1	123	10 00	route de melun	Terrain d'agrément - Sol
ZR1	45	8 71	Pont aux vaches	Verger - Sol
ZR1	46	21	Pont aux vaches	Sol
ZR1	79	13 26	Pont aux vaches	Taillis simples
ZR1	124	1 541	route de melun	Taillis simples
ZR1	76	5 60	route de melun	Taillis simples
ZR1	75	3 25	Bois du Luxembourg	Taillis simples
ZR1	32	3 60 83	Bois du Luxembourg	Prés
ZR1	39	2 86 93	Faubourg	Prés
ZR1	47	93 98	Faubourg	Prés
ZR1	78	14 00	Faubourg	Taillis simples
ZS1	19	71 58	Faubourg	Terre
ZS1	9	15 45	Faubourg	Jardin
ZS1	42	5 20	Faubourg	Sol
ZS1	108	34 00	Choisy en Brie	Prés
ZS1	110	25 22 09	Choisy en Brie	Terre
ZS1	43	2 21	Choisy en Brie	Taillis simples
ZS1	20	3 22 90	La Tuilerie	Terre
ZS1	12	12 93	La Tuilerie	Verger
ZS1	10	6 07	La Tuilerie	Jardin
ZS1	11	16 40	La Tuilerie	Verger
ZS1	109	4 51 20	Le Heurt du Merger	Terre
ZS1	111	2 21 87	Le Heurt du Merger	Terre
ZS1	74	35 00	Le Heurt du Merger	Jardin
ZS1	8	69 63	Le Heurt du Merger	Terre
ZS1	41	3 81 81	La Tuilerie	Terre
ZS1	58	2 75 18	Le Heurt du Merger	Prés
ZS1	114	3 27 16	Choisy en Brie	Terre
ZS1	68	13 43	Choisy en Brie	Terrain d'agrément
ZS1	101	8 12	route de melun	Landes
ZS1	7	26 84	Choisy en Brie	Verger
ZS1	107	3 12	route de melun	Prés
ZS1	113	25 29	Route de Courgivaux	Terrain d'agrément
ZT1	2	1 98 33,	Route de Courgivaux	Terre

cadastre (Choisy-en-Brie)				
Section	n°	Surface en m ²	Adresse, Lieudit	Nature GR / SS GR
ZT1	6	2 64 77	Route de Courgivaux	Terre
ZT1	1	1 30 12	Le pré aux Canes	Terre
ZT1	7	17 58	Le pré aux Canes	Verger
ZT1	13	35 98	Le pré aux Canes	Taillis simples
ZT1	15	3 28 42	Le pré aux Canes	Terre
ZT1	14	29 83	Le Gain des Queurses	Terre
ZT1	8	2 57	Le Gain des Queurses	Verger
ZT1	16	3 57	Le Gain des Queurses	Verger
ZV1	31	1 39 57	Le Gain des Queurses	Terre
ZV1	14	3 72 19	La Bochetière	Sol - Terre
ZV1	20	26 30	La Bochetière	Taillis simples
ZV1	15	27 62 73	La Bochetière	Terre
ZV1	22	9 97	La Bochetière	Terrain d'agrément
ZV1	35	1 09 98	La Bochetière	Taillis simples
ZV1	23	5 13	La Bochetière	Taillis simples
ZV1	19	1 53 29	La Pièce de l'homme pendu	Terre
ZV1	29	1 99 86	La Biouze Pouilleuse	Terre
ZV1	39	2 17 55	La Biouze Pouilleuse	Terre

cadastre (Coutacon)				
Section	n°	Surface en m ²	Adresse, Lieudit	Nature GR / SS GR
0A	1	765	Champfétu	bois taillis
0A	2	47 700	Champfétu	terres
0A	3	24 365	Champfétu	terres
0A	5	58 367	Champfétu	terres
0A	6	62 834	Champfétu	terres

cadastre (Saint-Siméon)				
Section	n°	Surface en m ²	Adresse complète, Lieudit	Nature GR / SS GR
C1	7	13 845	Les Gains	a: Terre
C1	162	9 809	Mizande	a: Terre
C1	164	1 300	Mizande	a: Terre
C1	165	1 439	Gué Jouarre	a: Terre
C1	166	760	Gué Jouarre	a: Terre
C1	167	215	Gué Jouarre	a: Terre
C1	168	442	Gué Jouarre	a: Terre
C1	169	1 023	Gué Jouarre	a: Terre
C1	170	460	Gué Jouarre	a: Terre
C1	174	510	Gué Jouarre	a: Terre
C1	175	752	Gué Jouarre	a: Terre
C1	176	642	Gué Jouarre	a: Terre
C1	177	422	Gué Jouarre	a: Terre
C1	178	1 377	Forteterre	a: Terre
C1	181	3 657	Forteterre	a: Terre
C1	774	340	Mizande	a: Terre
C1	874	641	Mizande	a: Terre
C2	325	30 335	Mizande	a: Terre

cadastre (Saint-Siméon)				
Section	n°	Surface en m²	Adresse complète, Lieudit	Nature GR / SS GR
D1	4	4 480	Les gains	Bois
D1	18	2 060	Les gains	Bois
D1	19	1 160	Les gains	Bois
D1	25	2 760	Les gains	Bois
D1	26	3 900	Les gains	Bois
D1	37	305	Le Quarré	Bois
D1	38	630	Le Quarré	Bois
D1	39	2 702	Le Quarré	Bois
D1	40	867	Le Quarré	Bois
D1	41	220	Le Quarré	Bois
D1	42	692	Le Quarré	Bois
D1	43	256	Le Quarré	Bois
D1	44	1 100	Le Quarré	Bois
D1	45	13 540	Mizande	Terre
D1	49	56 490	Mizande	Terre
D1	68	993	La Rangée de Saules	Bois
D1	69	29 060	La Rangée de Saules	Terre
D1	72	817	Les Fortes Terres	Bois
D1	73	487	Les Fortes Terres	Bois
D1	74	1 810	Les Fortes Terres	Bois
D1	75	1 510	Les Fortes Terres	Bois
D1	76	2 380	Les Fortes Terres	Bois
D1	77	2 100	Les Fortes Terres	Bois
D1	125	63 430	La grande Fontaine	Terre
D1	126	2 275	La grande Fontaine	Bois
D1	128	1 640	La grande Fontaine	Bois
D1	129	5 792	La grande Fontaine	Terre
D1	130	3 970	La grande Fontaine	Terre
D1	138	118 204	Les Fortes Terres	Terre
D1	165	183 467	Les Gains	Terre
E2	112	6 060	La pente du Piétrée	Terre
E2	114	66 100	La pente du Piétrée	Terre
F3	333	9 100	Saint Faron	Bois
F3	334	2 080	Saint Faron	Bois
F3	336	1 420	Saint Faron	Terre
F3	337	1 780	Saint Faron	Terre
F3	338	1 100	Saint Faron	Terre
F3	339	1 080	Saint Faron	Terre
F3	340	1 290	Saint Faron	Terre
F3	341	1 240	Saint Faron	Terre
F3	342	1 430	Saint Faron	Terre
F3	343	4 340	Saint Faron	Terre
F3	344	600	Saint Faron	Terre
F3	345	4 070	Saint Faron	Terre
F3	346	445	Saint Faron	Bois
F3	347	350	Saint Faron	Bois
F3	348	322	Saint Faron	Bois
F3	349	342	Saint Faron	Terre
F3	351	662	Entre les deux rues	Terre
F3	352	543	Entre les deux rues	Terre

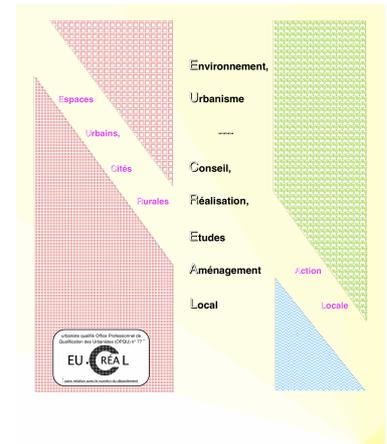
cadastre (Leudon-en-Brie)				
Section	n°	Surface en m ²	Adresse, Lieudit	Nature GR / SS GR
B1	42	2 200	La Jublotte	Terre
B1	43	24 270	La Jublotte	Terre
B1	44	5 390	La Jublotte	a(pré)+z
B1	45	2 160	La marne au prêtre	taillis sous futaies
B1	46	23 020	La marne au prêtre	Terre
B3	222	915	Le bois des echos	taillis sous futaies
B3	223	320	Le bois des echos	eaux
B3	224	2 315	Le bois des echos	taillis sous futaies
B3	225	1 045	Le bois des echos	taillis sous futaies
B3	226	16 205	Le bois des echos	Terre
B3	229	14 380	Le bois des echos	Terre
B3	230	13 100	Les prés de l'étang	Terre
B3	231	17 830	Les prés de l'étang	Terre
B3	232	9 530	Les prés de l'étang	Terre
B3	233	3 480	Les prés de l'étang	a(pré)+z
B3	251	34 420	Le champ de l'étang	Terre
B3	252	30 990	Le champ de l'étang	Terre
B3	253	54 750	Le champ de l'étang	Terre
B3	254	56 180	Le champ de l'étang	Terre
B4	16	2 630	Trouin	Terre
B4	281	73 030	Les Carrières	Terre
B4	282	31 540	Les Carrières	Terre
B4	283	4 690	Les Carrières	Terre
B4	284	15 620	Les Carrières	Terre
YA	11	10 490	Les claires marnes	Terre
YA	15	61 020	Les claires marnes	Terre

cadastre (Saint-Mars-Vieux-Maison)				
Section	n°	Surface en m ²	Adresse, Lieudit	Nature GR / SS GR
V1	37	1 880	Le champ du pont	Prés
V1	38	29 030	Les prés de la jublotte	Terre
V1	66	416	Le champ du pont	Taillis simple

Annexe 22 : Etude piscicole – 27 et 28 juin 2011



Novembre 2011



Etude piscicole du site NATURA 2000 SIC FR 1102007 « Rivière du Vannetin »



Remerciements à l'équipe technique de la D.R.I.E.E. ainsi qu'à la FDAAPPMA 77

1) Contexte

Ce diagnostic piscicole a été réalisé par la FDAAPPMA de l'Oise, mandatée par l'Agence d'Aménagement et d'Urbanisme Eu.Créal, afin de connaître l'état de conservation de 2 espèces citées à l'annexe II de la Directive « Habitat » : La lamproie de planer et le chabot, pour garantir la bonne réalisation du document d'objectif de la zone Natura 2000 du Vannetin.

B – Présentation du contexte piscicole du Vannetin

Le Vannetin est un affluent en rive gauche du Grand Morin. Il prend sa source à Courtacon et conflue dans le Grand Morin à Saint-Siméon. Le contexte « F65-6-SP », unité de gestion définie dans le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources Piscicoles de Seine-et-Marne. (Cf. [annexe 1](#))

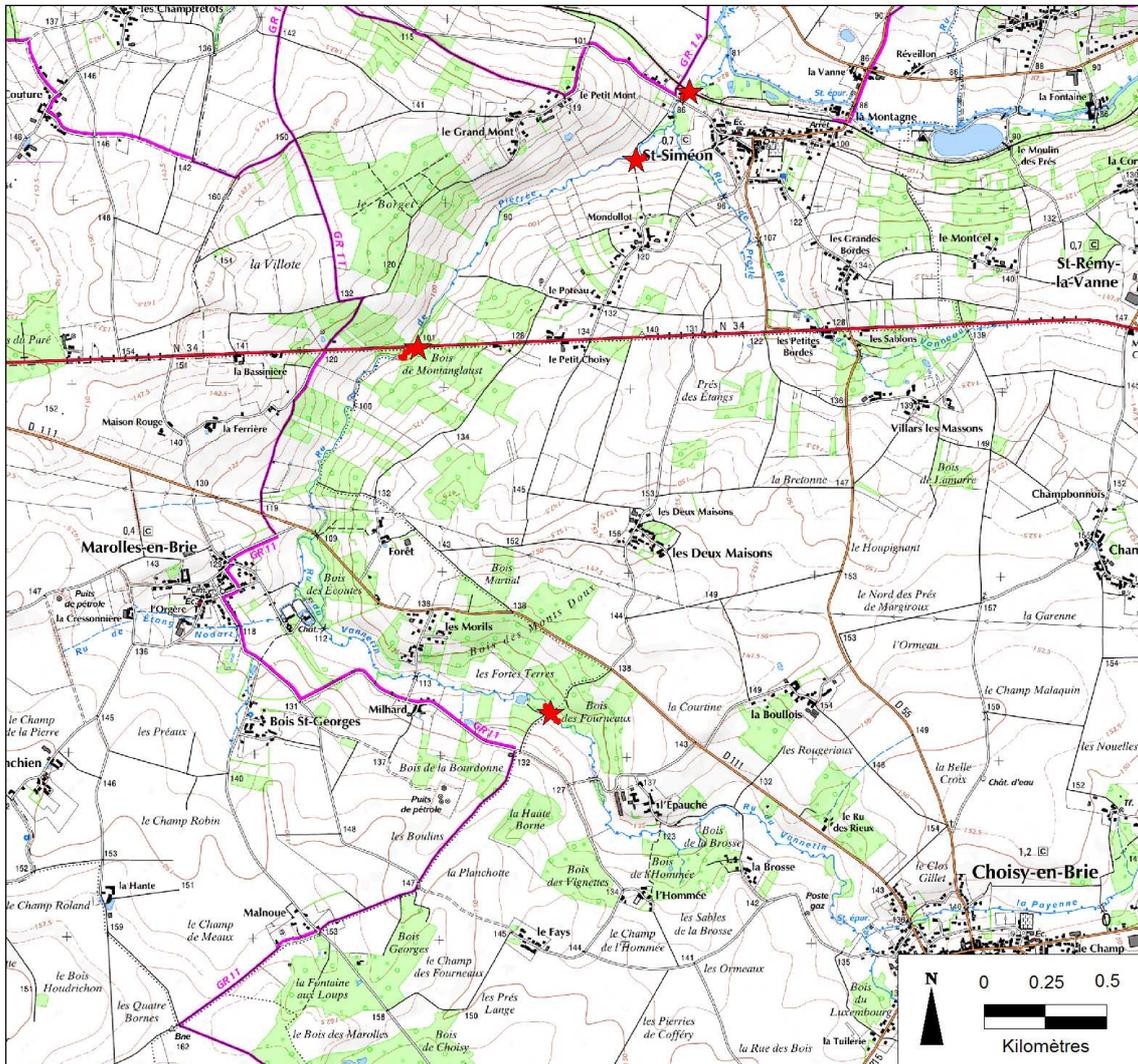
Ses caractéristiques sont reprises dans le tableau ci-dessous :

Nom du contexte piscicole	F65-6-SP
Domaine piscicole / espèce repère	Salmonicole / truite fario
Peuplement piscicole potentiel	TRF, VAI,CHA,LOF,VAN
Fonctionnalité	Perturbé
Principaux facteurs de perturbations	Pollutions agricoles et domestiques diffuses Destruction de l'habitat et des zones de reproduction
Gestion piscicole proposée	Gestion patrimoniale différée

L'analyse de l'état de fonctionnalité du contexte montre que la capacité de production (ou capacité de recrutement) du milieu est déficitaire à 61 %.

2) Sites d'études et méthodes d'investigations

2-1) Sites d'études



4 stations d'études ont été sélectionnées sur le cours principal du Vannetin par la FDAAPPMA de Seine et Marne et confirmées lors d'une visite de terrain le 09 juin 2011 (Cf. CR [annexe 2](#))

Les principales caractéristiques des stations sont présentées dans le tableau 1 ci-dessous.

	Station 1	Station 2	Station 3	Station 4
Lieu dit	St Siméon	Mondollot	Bois de Montanglaust	Bois des Fourneaux
Altitude	81	82	105	115
Pente	1	1	1.2	1
Distance source (Km)	19.5	19	17	13
Largeur prospectée (m)	2.5	3.5	3.5	3
Longueur station (m)	60	70	80	70
Section mouillée (m²)	0.75	1.75	1.05	0.6
Surface prospectée (m²)	150	245	280	210

2-2) Méthodologie

☞ Méthode d'échantillonnage

L'étude des peuplements de poissons permet d'obtenir une image synthétique et intégrative de l'état du milieu aquatique. L'approche ichtyologique effectuée ici est basée sur les méthodes d'inventaires standard mises au point par le CSP (2000).

La stratégie d'échantillonnage choisie (inventaire par pêche électrique à pieds) fournit une image représentative du peuplement.

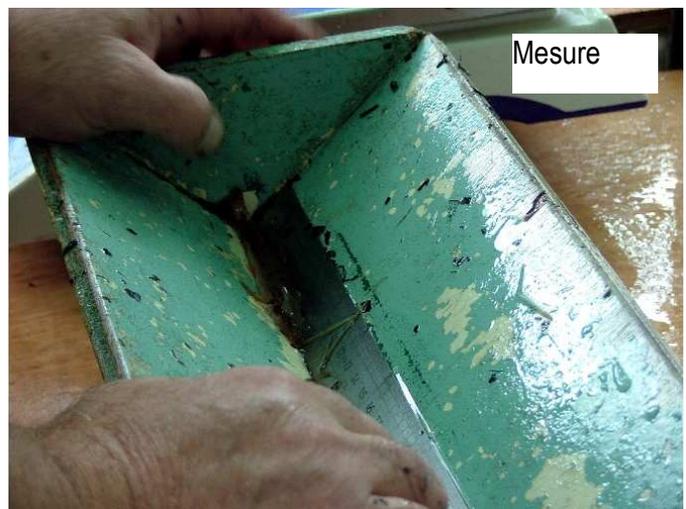
Type d'appareil utilisé : VOLTA Iméo

Nombre d'électrodes : 1

Nombre d'épuisettes : 2

Méthode : enlèvements successifs à 2 passages.

Biométrie : les poissons sont mesurés (à 1 mm près) et pesés (à 1g près) par espèce.



☞ Calcul des densités et biomasses

Les données (poids, taille, espèce) sont rentrées sous le logiciel WAMA (logiciel élaboré par le CSP). Les calculs de quantité de poissons par station sont effectués selon la méthode De Lury. On exprime ensuite les densités et biomasses totales en poissons par hectare ou m².

3) Peuplement ichthyologique

3-1) Structure du peuplement

7 espèces de poissons ont été inventoriées pour l'ensemble des quatre stations. 2 d'entre elles possèdent un statut de protection / de conservation à savoir :

- la truite fario (protection nationale – arrêté du 8 décembre 1988) ;
- le chabot (Annexe 2 de la Directive Habitats).

Espèce	Nom Latin	Code	Station1	Station 2	Station 3	Station 4
Chabot	<i>Cottus Gobio</i>	CHA	x	x	x	x
Chevesne	<i>Leuciscus cephalus</i>	CHE	x			
Epinochette	<i>Pungitius pungitius</i>	EPT				x
Goujon	<i>Cottus cottus</i>	GOU				x
Loche franche	<i>Barbatula barbatula</i>	LOF	x	x	x	x
Truite fario	<i>Salmo trutta fario</i>	TRF	x		x	
Vairon	<i>Phoxinus phoxinus</i>	VAI	x	x	x	x

Le détail des résultats de pêche est présenté en [annexe 3](#) et la biologie des espèces présentes sur les stations en [annexe 4](#).

La truite fario, le chabot et le vairon sont trois espèces piscicoles caractéristiques des eaux froides et bien oxygénées. Ce sont également des espèces piscicoles lithophiles (se dit d'une espèce déposant ses œufs sur ou sous des galets ou du gravier grossier)

La loche franche et le goujon font partie des espèces accompagnatrices de la truite mais possèdent néanmoins une tolérance aux milieux eutrophes.

L'épinochette et le chevesne possèdent une grande tolérance aux milieux eutrophes.

On peut noter l'absence de la lamproie de planer, qui devrait être présente sur le Vannetin compte tenu du peuplement en place et de la morphologie de cette rivière.

3-2) Comparaison piscicole des quatre stations

A – Comparaison physique des quatre stations

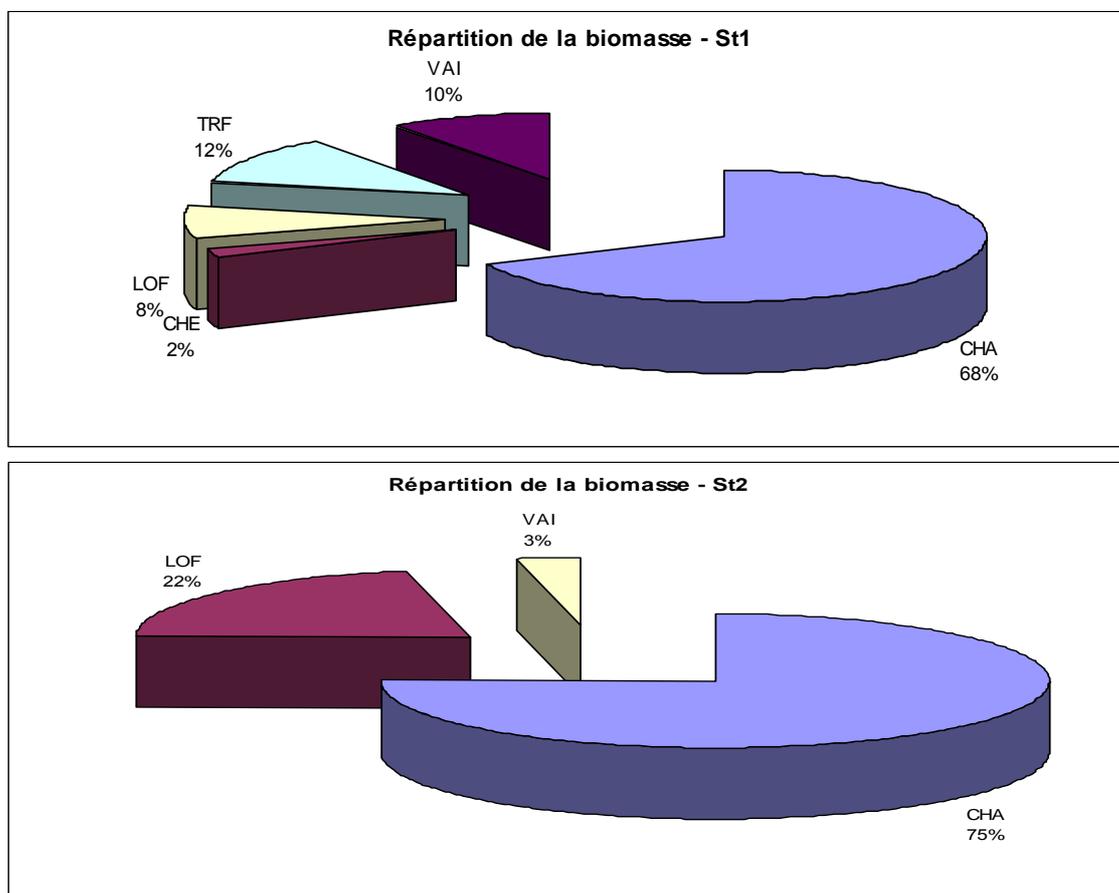
	Station 1	Station 2	Station 3	Station 4
Type d'écoulement	40 % courant 60 % plat	30 % courant 70 % plat	50 % courant 50 % plat	20 % courant 80 % plat
Végétation	60% de recouvrement	60% de recouvrement	100% de recouvrement	80% de recouvrement
Granulométrie	Pierres / graviers / sédiments fins	Pierres / graviers / sédiments fins	Blocs / graviers / sédiments fins	Cailloux fins / graviers / sédiments fins
Abris piscicoles	Densité moyenne.	Densité moyenne à faible	Densité forte	Densité moyenne

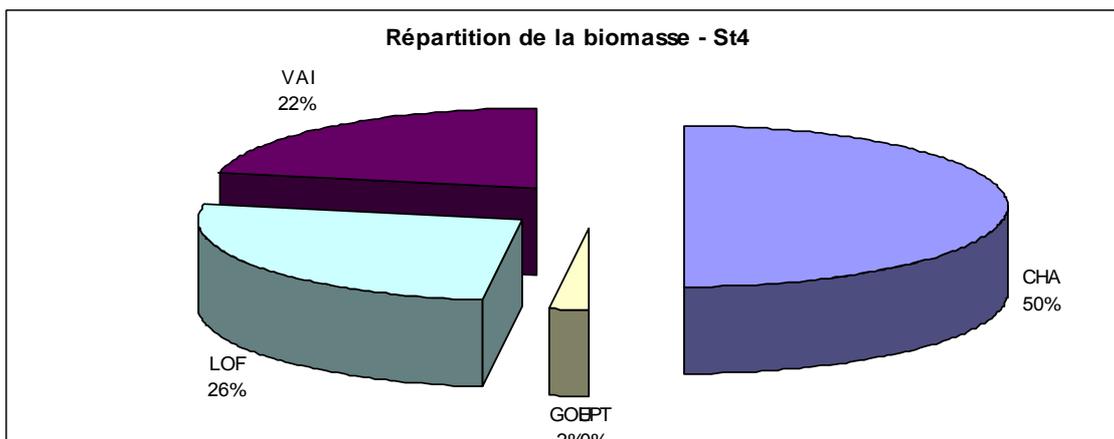
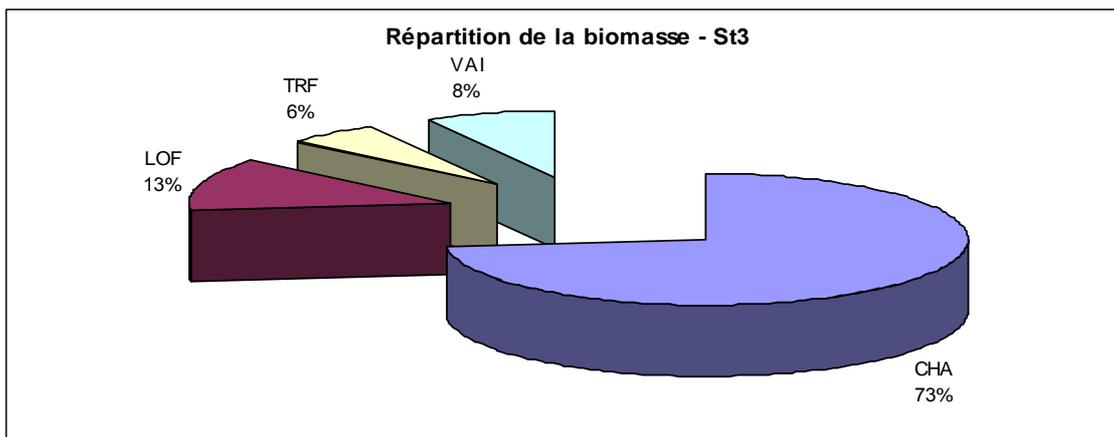
Globalement, les quatre stations présentent à la fois une granulométrie favorable à la reproduction des espèces lithophiles ainsi qu'au grossissement des ammocètes (sédiments fins).

Aussi, on constate une densité d'habitats piscicoles moyenne, due à une répartition inégale d'habitat racinaire en berge. Ceci n'explique pas l'absence de lamproies inféodées aux banquettes de vases, habitat présent sur chacune des quatre stations.

B – Comparaison du peuplement piscicole des quatre stations

a) Répartition des biomasses :



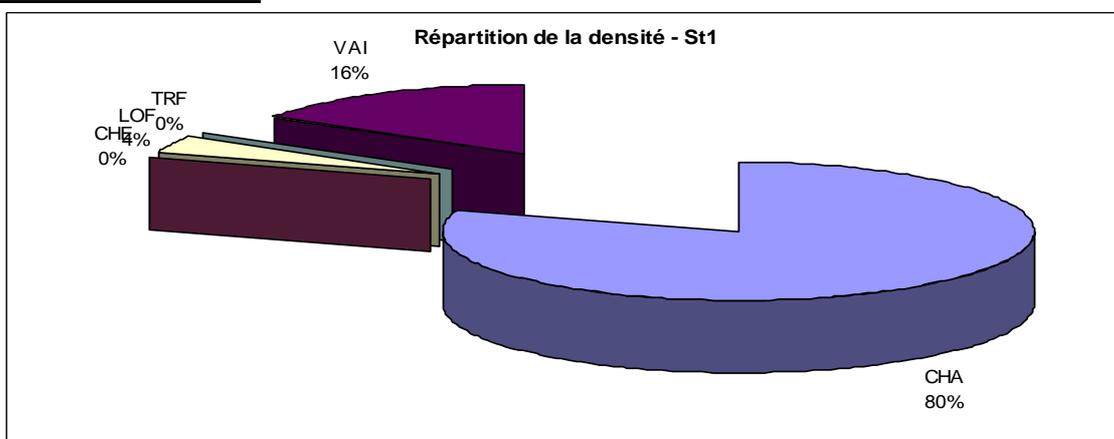


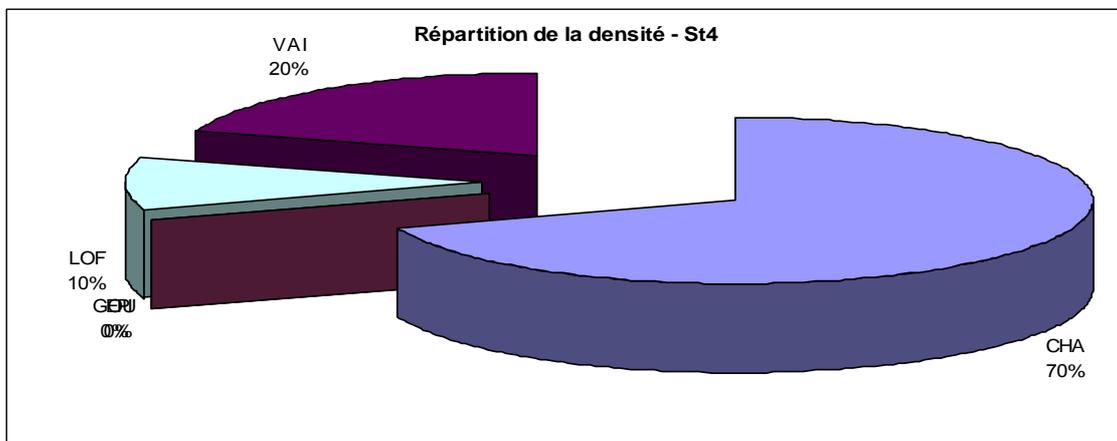
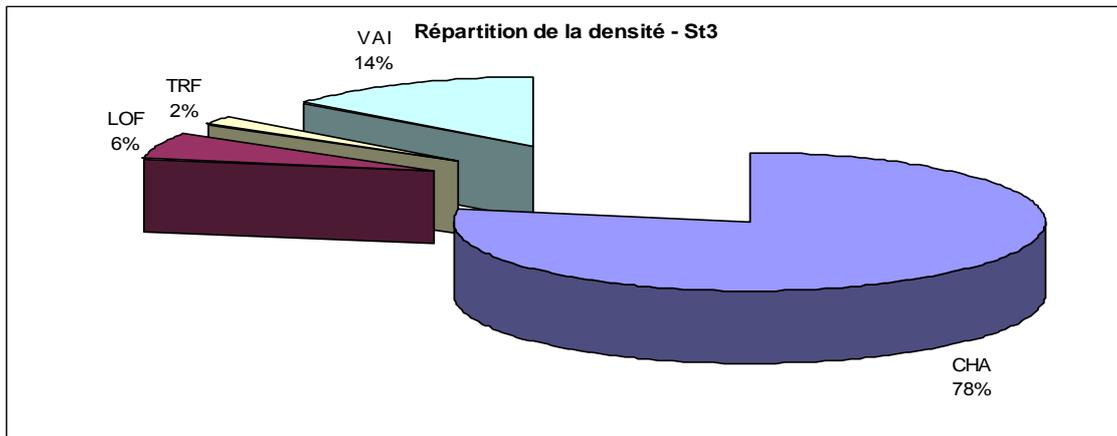
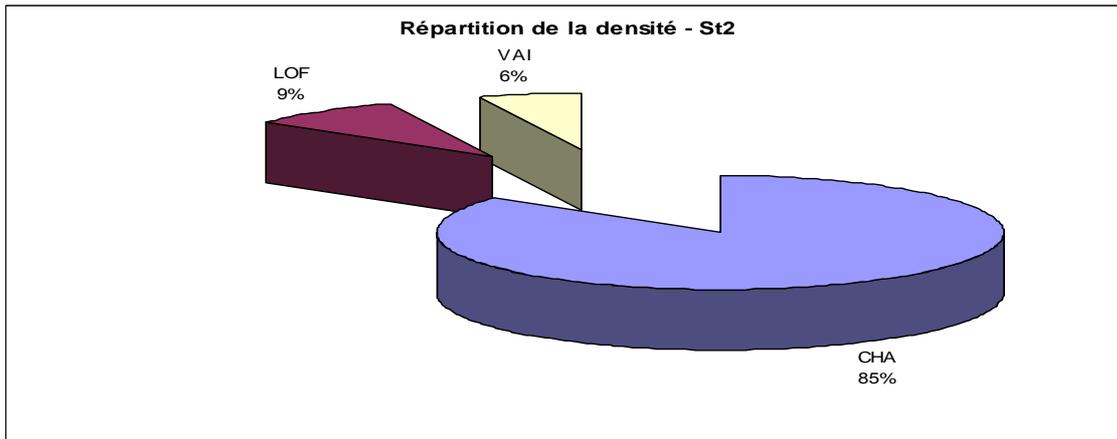
Le peuplement en place sur le Vannetin est dominé majoritairement par le chabot, représentant en moyenne les deux tiers de la biomasse existante.

Les espèces accompagnatrices de la truite, hormis l'anguille et la lamproie de planer sont présentes sur toutes les stations et représentent à elles seules 86 à 100 % de la biomasse.

Trois espèces apparaissent ponctuellement dans l'échantillonnage (chevesne, épinochette, goujon) et ne sont pas significatives sur la biomasse totale.

b) Répartition des densités :





D'après les graphiques, on peut voir que la répartition de la densité d'individus par espèce piscicole est similaire entre les quatre stations. Hormis l'absence de truite fario sur les stations 2 et 4, on observe une forte population de chabot, suivi du vairon et de la loche franche.

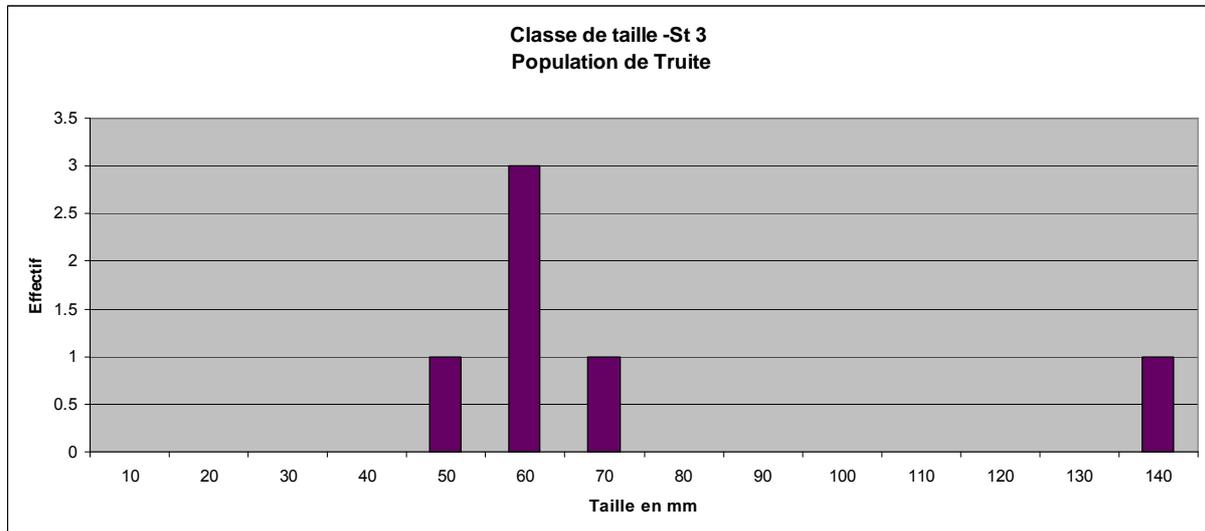
Seule la station 1 présente une faible densité de LOF, due à la présence d'une fosse importante qui ne représente pas un habitat favorable.

Malgré une typologie adaptée à la fois à la présence de la truite fario ainsi qu'à la lamproie de planer, nous remarquons des effectifs très faibles pour la première, et l'absence de LPP.

Ainsi, le peuplement piscicole présent est peu fonctionnel et témoigne d'une perturbation du milieu aquatique.

3-3) Structure de la population de truite fario

La truite fario est présente sur les stations 1 et 3 uniquement. Néanmoins, sa présence ne signifie pas forcément qu'elle se reproduit sur le Vannetin. C'est pourquoi, il est indispensable de regarder les classes de taille des deux stations de pêche.



Un seul individu adulte a été échantillonné sur la station 1.

Le graphique des classes de taille de la population de truite fario ci-dessus, nous montre que sur la station 3, la truite peu se reproduire.

Cependant sur cette station, nous observons majoritairement des juvéniles de l'année, alors que la station présente 50% de faciès favorable aux truites adultes.

De plus, les quatre stations retenues présentes à la fois un substrat favorable à la reproduction de la truite et une zone de grossissement, alors que la truite fario y est absente, toutes classes de tailles confondues.

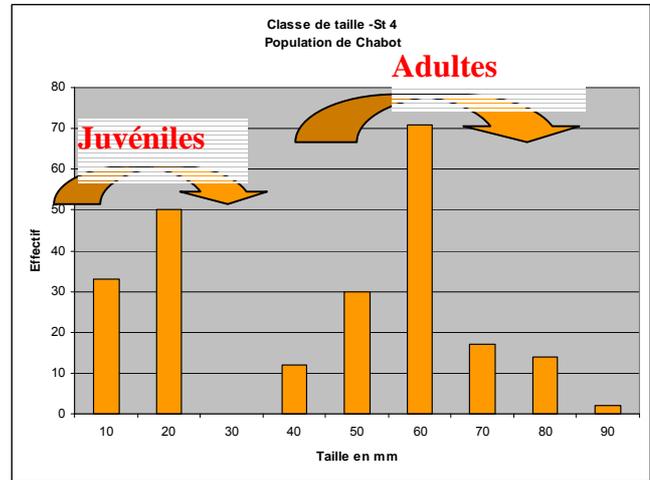
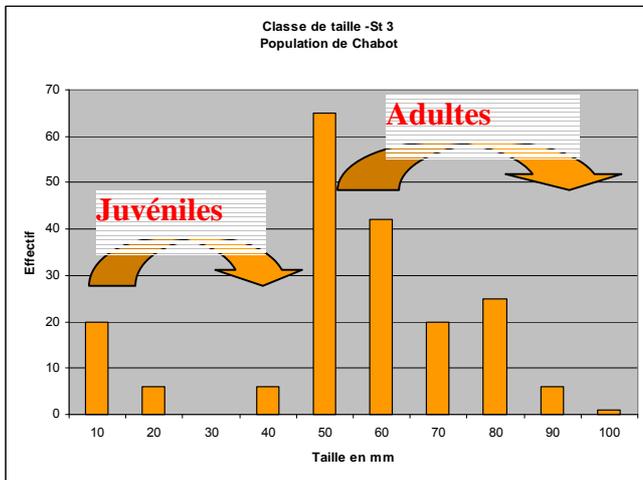
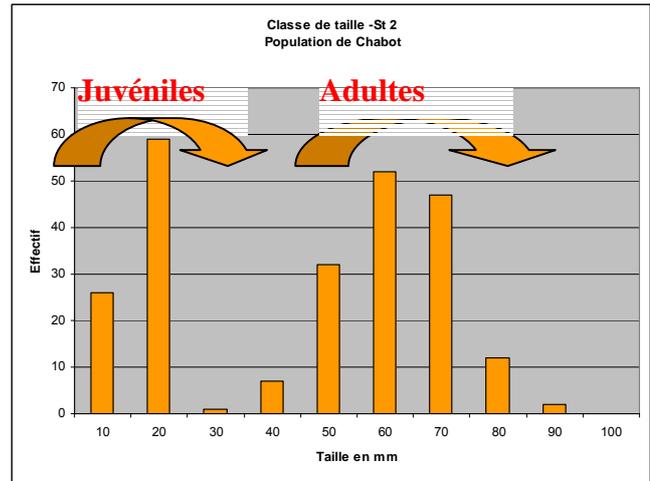
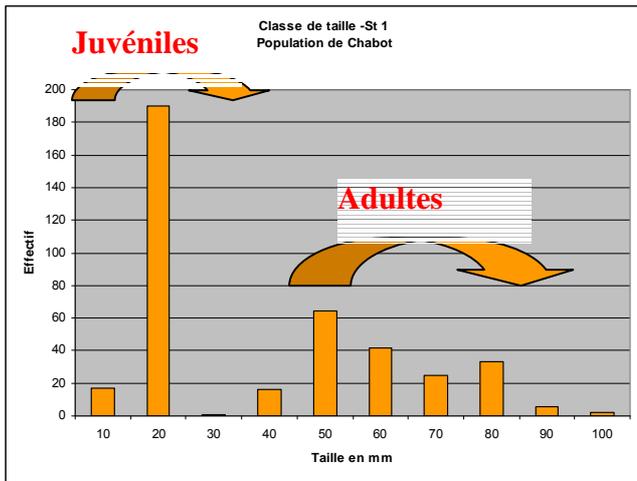
La population de truite du Vannetin est déséquilibrée.

Chaque station est bordée par un « sentier de pêcheur », on peut supposer que lorsque la truite a atteint la taille de capture réglementaire (25 cm), elle est prélevée ou dévale, d'où la quasi absence de truites 1+ ou 2+.

Rappelons, que chez la truite, la maturité sexuelle est atteinte à partir de l'âge de 2 ans chez les mâles et de 3 ans pour les femelles. Cela signifie que les géniteurs potentiels de truite fario sont peu nombreux sur le Vannetin. Ainsi, même s'il existe des zones potentielles de reproduction pour cette espèce sur cette rivière, il n'est pas possible d'en évaluer la fonctionnalité puisque les géniteurs sont quasi absents.

Néanmoins, la présence de ces truitelles signifie que la reproduction de cette espèce est tout à fait possible sur cette rivière, car aucun déversement n'est effectué.

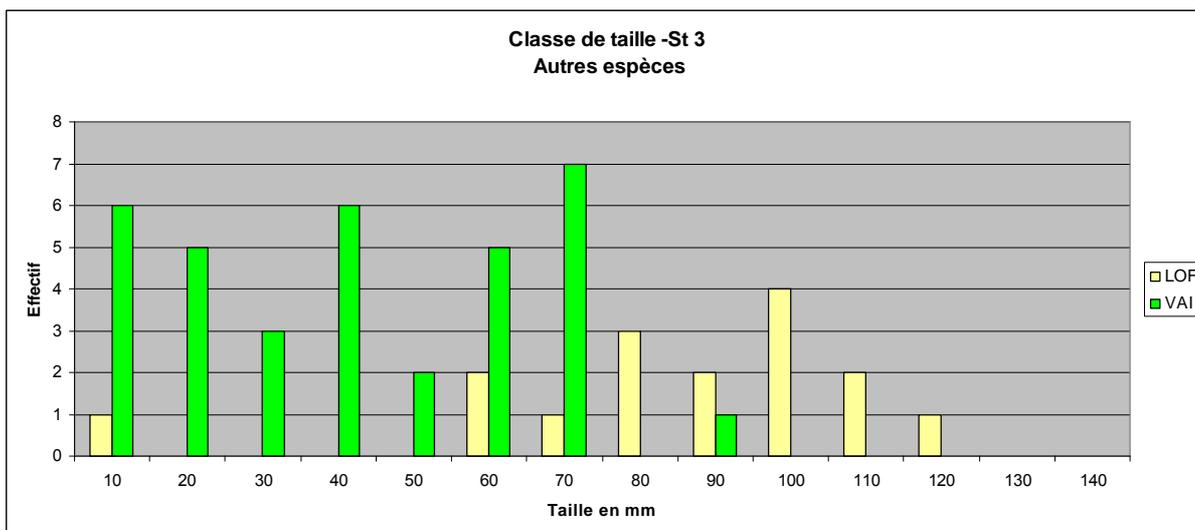
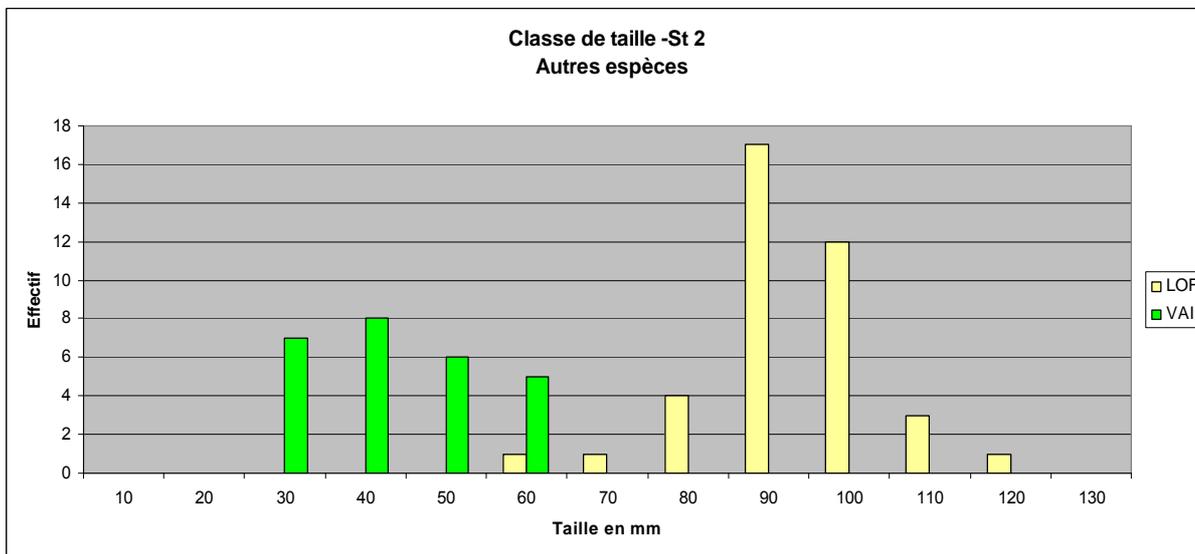
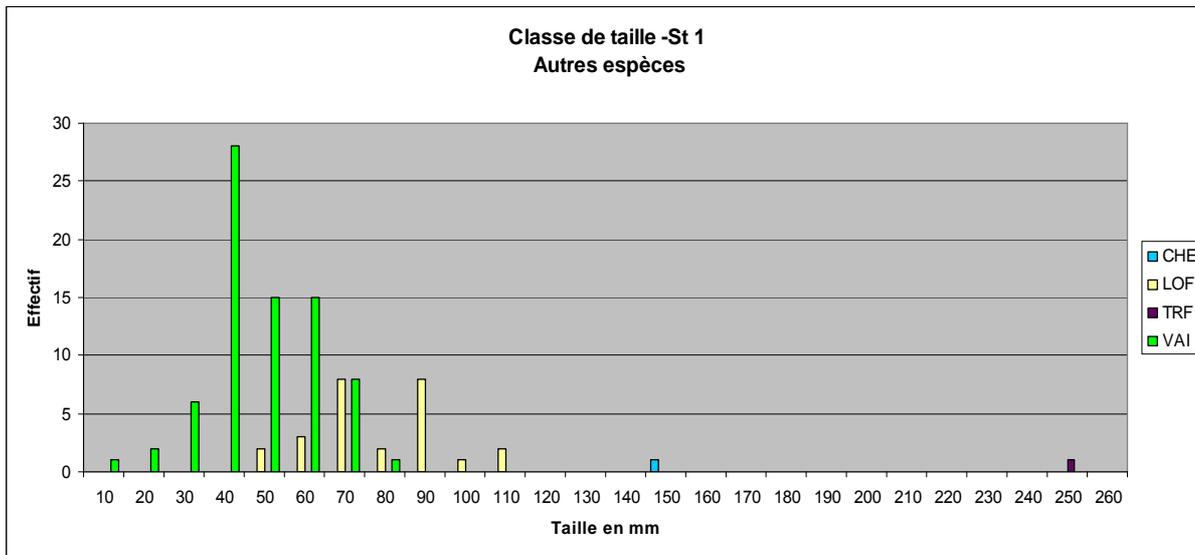
3-4) Structure de la population de chabot

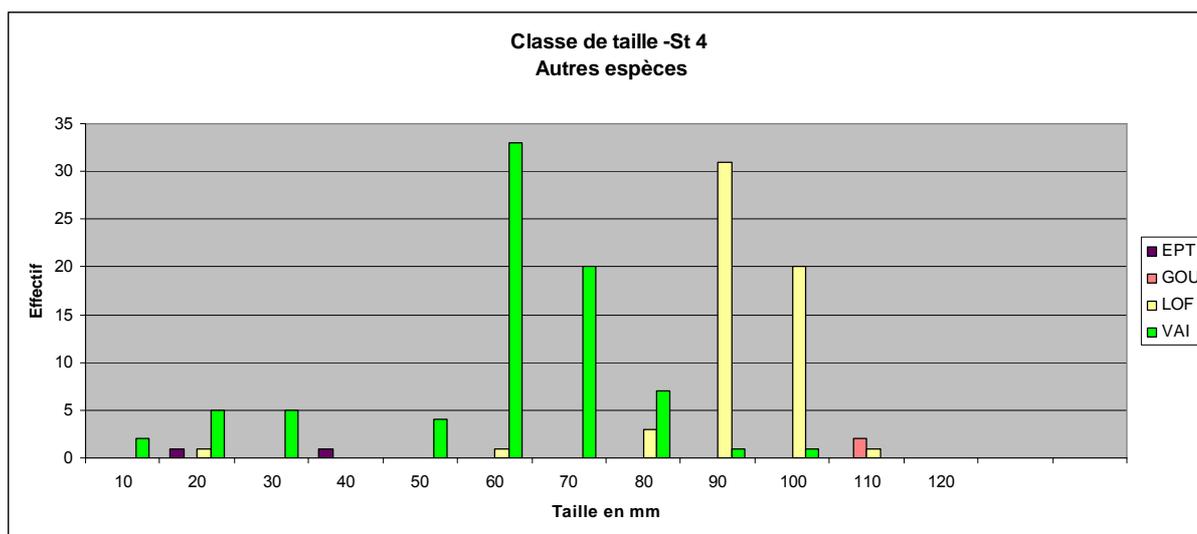


D'après les graphiques ci-dessus, présentant les classes de tailles de la population de chabot sur les quatre stations inventoriées, nous constatons que le chabot peut effectuer l'ensemble de son cycle biologique (reproduction, éclosion et croissance) sur le Vannetin.

On peut cependant remarquer quelques disparités sur la reproduction de cette année. Celle-ci a été très forte sur la station 1 (environ 200 juvéniles), contrairement aux autres stations (environ 90 juvéniles), malgré un effectif de reproducteur similaire, de l'ordre de 140 individus.

3-5) Structure de population des autres espèces piscicoles





Sur les quatre stations on voit que :

- La population de vairons, malgré des effectifs faibles est bien structurée.
- Les individus d'épinochette appartiennent à deux générations.

4) Peuplement ichthyologique

➔ Calcul de l'Indice Poisson Rivière (IPR)

Cet indice consiste globalement à mesurer l'écart entre la composition du peuplement en un endroit donné, observée à partir d'un échantillonnage par pêche électrique, et la composition du peuplement attendu en situation de référence, c'est-à-dire dans des conditions pas ou très peu modifiées par l'homme. L'IPR constitue une base standard d'interprétation de résultats d'échantillonnages piscicoles fondée sur l'occurrence et l'abondance des principales espèces d'eau douce présentes en France. Les limites de l'Indice Poisson Rivière résident dans le fait que ni la biomasse, ni la taille des individus ne sont pris en compte.

Pour le calcul de l'Indice Poisson Rivière, un formulaire de saisie de données a été élaboré par le Conseil Supérieur de la Pêche. Après rentrée des données, un certain nombre de métriques (7 métriques) sont calculées et un score associé à chacune d'elle.

La note globale de l'Indice Poisson Rivière correspond à la somme des scores associés aux métriques. Elle peut varier de 0 à l'infini. A la note obtenue correspond une classe de qualité

Note de l'IPR	Classe de qualité
<7	Excellente
]7-16]	Bonne
]16-25]	Médiocre
]25-36]	Mauvaise
>36	Très mauvaise

Calcul de l'IPR sur la station 1

Synthèse des résultats - Vannetin St1

Métrique	Valeur observée	Valeur théorique	Probabilité	Score associé
Nombre total d'espèces	5	6.3119	0.5957	1.0360
Nombre d'espèces rhéophiles	2	1.6410	0.6674	0.8088
Nombre d'espèces lithophiles	3	2.3789	0.7182	0.6620
Densité d'individus tolérants	0.1800	0.1116	0.3789	1.9412
Densité d'individus invertivores	2.6467	0.1236	0.9979	0.0043
Densité d'individus omnivores	0.0067	0.0382	0.7553	0.5612
Densité totale d'individus	3.3333	0.3637	0.0249	7.3881
Valeur totale de l'IPR				12.4014
Classe de qualité				Bonne

Sur cette station, la valeur globale de l'IPR est de 12.4, ce qui correspond à une situation qualifiée de bonne. Ce résultat s'explique par la présence d'espèces rhéophiles et/ou lithophiles, à savoir la présence de la truite fario, du chabot et du vairon.

Néanmoins, ce résultat est à relativiser, car une seule truite fario est échantillonnée sur la station. Ainsi, si on simule dans la feuille de calcul une absence de truite on passe d'une situation qualifiée de bonne à une situation qualifiée de médiocre.

Le chabot a également été recensé sur cette station en grand nombre (396 individus) car le fond de rivière, (un radier) lui permet de réaliser toutes ses phases de développement. Les zones potentielles de reproduction de cette espèce sont importantes sur la zone (secteurs présentant une granulométrie de type cailloux – pierre).

En observant les scores associés aux différentes métriques, on peut noter que la métrique la plus déclassante est la densité totale d'individus (7.39).

En effet, comme nous l'avons déjà évoqué, on peut noter l'absence des espèces accompagnatrices de la truite fario (lamproie de planer, anguille).

Calcul de l'IPR sur la station 2

Synthèse des résultats - Vannetin St2

Métrique	Valeur observée	Valeur théorique	Probabilité	Score associé
Nombre total d'espèces	3	6.1244	0.2017	3.2015
Nombre d'espèces rhéophiles	1	1.6195	0.2260	2.9748
Nombre d'espèces lithophiles	2	2.3174	0.3837	1.9159
Densité d'individus tolérants	0.1592	0.1105	0.4076	1.7951
Densité d'individus invertivores	0.9714	0.1219	0.9736	0.0534
Densité d'individus omnivores	0.0000	0.0393	0.9318	0.1413
Densité totale d'individus	1.2367	0.3510	0.2014	3.2050
Valeur totale de l'IPR				13.2871
Classe de qualité				Bonne

Sur cette station, la valeur globale de l'IPR est de 13.3, ce qui correspond à une situation qualifiée de bonne. Ce résultat s'explique par la présence d'espèces rhéophiles et/ou lithophiles, à savoir la présence du chabot et du vairon.

Néanmoins, ce résultat est à relativiser, car aucune truite fario n'est échantillonnée sur la station.

Le chabot a également été recensé sur cette station, en effectif moins important (238). Les zones potentielles de reproduction de cette espèce sont moins importantes sur la zone (secteurs de plat présentant une granulométrie plus fine).

En observant les scores associés aux différentes métriques, on peut noter que plusieurs métriques sont déclassantes :

- la densité totale d'individus (3.2). Absence de truites, lamproies et anguilles.
- Le nombre total d'espèces (3.2). Malgré une surface échantillonnée plus grande, la densité d'habitat sur cette station est la plus faible des quatre inventoriées. Il en résulte un nombre d'espèces plus faible.

En effet, comme nous l'avons déjà évoqué, on peut noter l'absence de la truite fario et des espèces accompagnatrices (lamproie de planer, anguille).

Calcul de l'IPR sur la station 3

Synthèse des résultats - Vannetin St3

Métrique	Valeur observée	Valeur théorique	Probabilité	Score associé
Nombre total d'espèces	4	5.9614	0.4070	1.7981
Nombre d'espèces rhéophiles	2	1.6804	0.6548	0.8470
Nombre d'espèces lithophiles	3	2.4786	0.6881	0.7476
Densité d'individus tolérants	0.0571	0.1077	0.6345	0.9098
Densité d'individus invertivores	0.7036	0.1297	0.9429	0.1176
Densité d'individus omnivores	0.0000	0.0324	0.9266	0.1526
Densité totale d'individus	0.8857	0.3767	0.3849	1.9097
Valeur totale de l'IPR				6.4824
Classe de qualité				Excellente

Sur cette station, la valeur globale de l'IPR est de 6.48, ce qui correspond à une situation qualifiée d'excellente. Ce résultat s'explique par la présence d'espèces rhéophiles et/ou lithophiles, à savoir la présence de la truite, du chabot et du vairon.

L'intérêt de cette station est la découverte d'un secteur favorable à la reproduction naturelle de la truite fario.

Néanmoins, ce résultat est à relativiser, car aucune truite fario adulte n'est échantillonnée sur la station.

Le chabot a également été recensé sur cette station, en effectif moins important (191). Les zones potentielles de reproduction de cette espèce sont toutefois importantes sur la zone (radier).

Ceci est à mettre en relation avec l'effectif de truitelles échantillonné, pour le partage de l'habitat et de la ressource.

En effet, comme nous l'avons déjà évoqué, on peut noter l'absence des espèces accompagnatrices de la truite fario (lamproie de planer, anguille).

Calcul de l'IPR sur la station 4

Synthèse des résultats - Vannetin St4

Métrique	Valeur observée	Valeur théorique	Probabilité	Score associé
Nombre total d'espèces	5	5.1502	0.9460	0.1111
Nombre d'espèces rhéophiles	1	1.5949	0.2182	3.0449
Nombre d'espèces lithophiles	2	2.2276	0.4135	1.7661
Densité d'individus tolérants	0.2714	0.1000	0.2711	2.6102
Densité d'individus invertivores	1.1000	0.1260	0.9784	0.0437
Densité d'individus omnivores	0.0095	0.0349	0.7215	0.6529
Densité totale d'individus	1.7524	0.3320	0.0918	4.7753
			Valeur totale de l'IPR	13.0041
			Classe de qualité	Bonne

Sur cette station, la valeur globale de l'IPR est de 13.00, ce qui correspond à une situation qualifiée de bonne. Ce résultat s'explique par la présence d'espèces rhéophiles et/ou lithophiles, à savoir la présence de la truite, du chabot et du vairon.

Néanmoins, ce résultat est à relativiser, car aucune truite fario n'est échantillonnée sur la station.

De plus, la présence d'un goujon, espèce accompagnatrice de la truite sur les secteurs limitrophes première-deuxième catégorie, relate une dégradation de la qualité physico-chimique de la rivière, alors que la station 4 se trouve la plus en amont.

La note obtenue reste dans la classe de bonne qualité, car la présence du goujon compense l'absence d'autres espèces. La métrique « Nombre totale d'espèce » est excellente (0.11)

En effet, comme nous l'avons déjà évoqué, on peut noter l'absence des espèces accompagnatrices de la truite fario (lamproie de planer, anguille).

5) Evolution du peuplement piscicole

A notre connaissance, aucun inventaire piscicole n'a été effectué sur le Vannetin.

Les derniers inventaires disponibles sont ceux de la station RHP de l'ONEMA sur le Grand Morin à Pommeuse, effectués jusqu'au 10/09/2004

☞ Cet inventaire piscicole a permis de mettre en avant que la truite fario pouvait réaliser l'ensemble de son cycle biologique sur cette rivière.

☞ Cet inventaire a également permis de mettre en avant que les géniteurs TRF étaient peu abondants. Cela peut s'expliquer notamment par le fait qu'il existe une pression exercée par la pêche de loisirs. En effet, on ne retrouve qu'un individu sur les quatre stations supérieur à la taille légale de capture (25 cm).

☞ La population de chabot est fonctionnelle et équilibrée sur les secteurs propices à son cycle biologique.

☞ La population de vairon est également fonctionnelle mais avec de faibles effectifs. C'est une espèce à surveiller.

Ainsi, afin d'améliorer le fonctionnement du peuplement piscicole (le poisson étant un indicateur biologique très pertinent) sur le Vannetin, il semblerait pertinent d'engager une réflexion globale sur cette rivière afin de réaliser des actions qui garantiraient à terme un meilleur fonctionnement écologique de cette rivière : diversification d'habitats, rétablissement de la continuité biologique et maîtrise des apports de bassin versant.

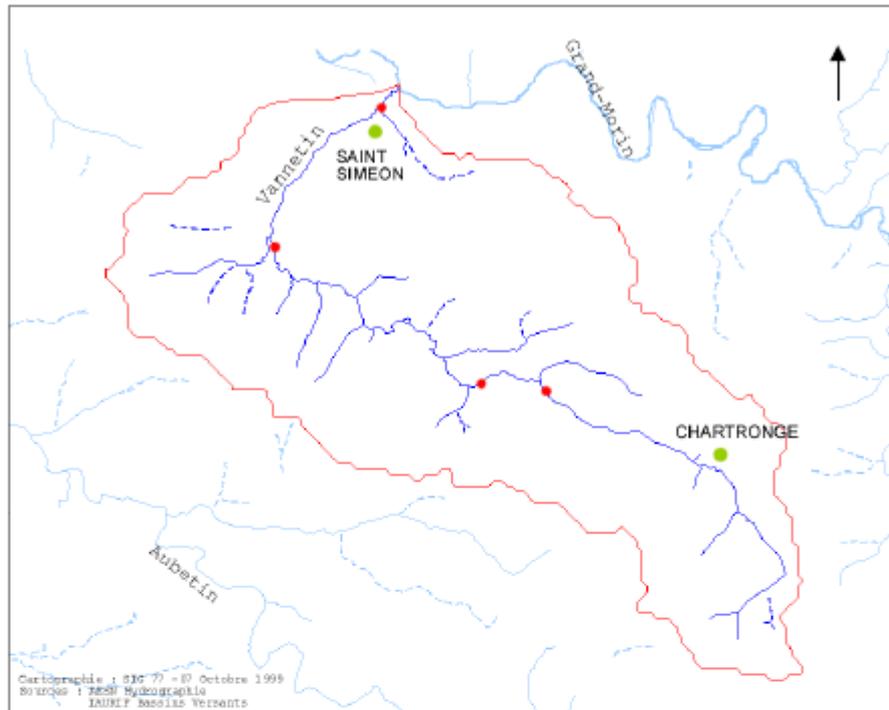
ANNEXE 1

PDPG Vannetin

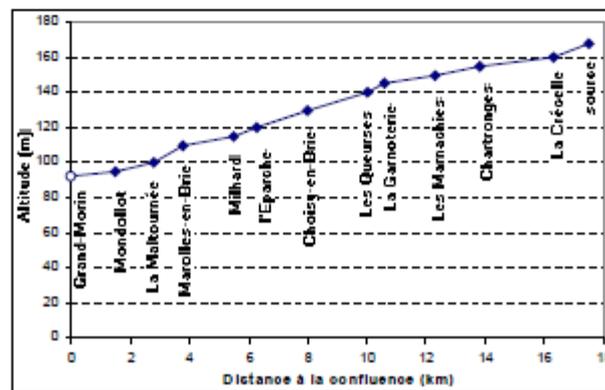
VANNETIN F65-6-SP

21 - VANNETIN F65-6-SP

I. SITUATION GENERALE



II. PROFIL EN LONG THEORIQUE



VANNETIN F65-6-SP

III. DONNEES GENERALES

Limites du contexte	Amont	Sources
	Aval	Confluence avec le Grand-Morin
	Affluents	Tous
Longueur	Cours principal	17,5 km
	Affluents	10 km
	< 1 m	5,5 km
	1-3 m 3-8 m > 8 m	4,5 km
Surface en eau	Cours principal	6,2 ha
	Affluents	1,5 ha
Surface du Bassin Versant		■
Débit d'étiage quinquennal		
Substrat géologique		Repose sur des alluvions modernes les différents étages du Bassin Parisien (du sommet vers la base) : les sables et grès du Stampien, les argiles et sables de l'Yprésien, la craie Campanienne
Statut foncier		Privé
Police de l'eau		D.D.A.F. 77
Police de la pêche		D.D.A.F. 77
Protections réglementaires		Aucune
Tronçon SDVP		VANNETIN 2, 1
Carte I.G.N. (1/25 000 ^{ème} , série bleue)		25 14 Est, 25 15 Est, 26 15 Ouest
Pente moyenne		Vannetin : 4,3‰ (pente maximale : 10‰ et pente minimale : 2‰)

NOTES : Le Vannetin est classé au titre de l'article L232-6 du code rural (poissons migrateurs) par le décret du 27 avril 1995 (JO du 29 avril 1995).

IV. PEUPELEMENT

Domaine	Salmonicole
Espèce repère	TRUITE
Etat fonctionnel	Perturbé
Peuplement en place	VAI, CHA, LOF TRF, EPT
Peuplement potentiel	LOF CHA VAI TRF VAN

V. GESTION ET HALIEUTISME

Classement	Première catégorie	
Gestionnaires	A.A.P.M.A. :	aucune
	Société privée :	aucune
	Syndicats :	aucun
déversements	Aucun répertorié	

VANNETIN F66-6-SP

VI. FACTEURS LIMITANTS

Facteurs		Etats fonctionnels	R	E	C
			TRF	TRF	TRF
Famille	Effets				
VANNETIN					
A	4 ouvrages infranchissables	<ul style="list-style-type: none"> limite la circulation des poissons pertes d'habitats réchauffement des eaux 	P	P	
	Pollution agricole diffuse (matières en suspension, drainage, produits phytosanitaires, nitrates,...)	<ul style="list-style-type: none"> Colmatage des frayères 	P	P	
	Recalibrage des affluents et du cours principal	<ul style="list-style-type: none"> homogénéisation du substrat élargissement du cours d'eau 	D	D	D
	Absence de ripisylve	<ul style="list-style-type: none"> augmentation de la température en été accentuation des phénomènes d'eutrophisation aucune sous-berge 	P	P	D
P	Pollution domestique diffuse, 4 communes ne disposent pas de système d'épuration (Marolles-en-Brie, Milhard, Coffery, Leudon-en-Brie)	<ul style="list-style-type: none"> colmatage des fonds eutrophisation, modification du rapport azote/phosphore entraînant un développement excessif des végétaux aquatiques 	P	P	P

Principaux facteurs limitants :

- qualité de l'eau (pollution agricole et domestique diffuse)
- destruction de l'habitat et des zones de reproduction

VII. DETAILS DES FACTEURS LIMITANTS

Facteurs Limitant	Impacts	
	Déficit capacité d'accueil	Déficit capacité de recrutement
Absence de ripisylve	66 TRFa	34 TRFa
Ouvrages	37 TRFa	123 TRFa
Pollution agricole diffuse	223 TRFa	515 TRFa
Recalibrage	354 TRFa	405 TRFa
Total	680 TRFa	1 077 TRFa

VIII. DIAGNOSTIC ET SET

Capacité d'accueil potentielle	1 116 TRFa
Capacité d'accueil actuelle	436 TRFa
Capacité de recrutement potentielle	1586 TRFa
Capacité de recrutement actuelle	509 TRFa
Situation potentielle	1 116 TRFa
Situation actuelle	436 TRFa
Pourcentage de fonctionnalité du contexte	39%
SET	223 TRFa

Mode de gestion possible
Gestion patrimoniale différée

VANNETIN F65-6-SP

IX. MODULES D' ACTIONS COHERENTES

Restauration du cours principal

MODULE D' ACTIONS COHERENTES 1 : Réduction de la pollution agricole diffuse

EFFICACITE : ① L'implantation de bandes enherbées (12 mètre de large en berges) permet de réduire les ruissellements des parcelles agricoles. Elles limitent les apports en fines, nitrates, produits phytosanitaires.

② La restauration de la ripisylve permet de stabiliser les berges, de recréer des zones d'ombres qui limitent l'échauffement des eaux en été, de recréer des sous-berges.

③ L'implantation de blocs et d'épis permet de recréer une certaine diversité d'écoulement facilitant ainsi l'auto curage du cours d'eau, le rétrécissement du lit (largement agrandi par les travaux hydrauliques), une meilleure oxygénation de l'eau. L'ensemble de ces mesures permettent de limiter directement la pollution agricole diminuant les apports par ruissellement et de limiter indirectement la pollution agricole diffuse en restaurant une certaine capacité auto épuratoire du milieu.

COUTS ET AVANTAGES :

Population actuelle TRFa	% de fonctionnalité actuelle	Etat actuel	Gain attendu TRFa	% de fonctionnalité prévue	Etat prévu	Coût total TTC
435	39 %	Perturbé	347	70 %	Perturbé	2 369 KF

DETAILS DES ACTIONS ET COUTS :

Actions	Unité d'aménagement	Coût unitaire (TTC)	Taille de l'aménagement	Coût total (TTC)
Bandes enherbées (cours principal et affluents)	1 ha	3000 F	66 ha	990 KF
Reverdissement de la ripisylve	kilomètre de berge	36000 F	14 km	504 KF
Implantation de blocs et d'épis	1 km	50000 F	17,5 km	875 KF
TOTAL MODULE D' ACTIONS COHERENTES 1				2 369 KF

ANNEXE 2

CR du 09 juin 2011

COMPTE-RENDU : RÉUNION DE TRAVAIL ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS
ZONE NATURA 2000 DU VANNETIN - COMMUNE DE CHOISY EN BRIE

Visite de terrain du 9 juin 2011 tenue sur le site Natura 2000 « Rivière du Vannetin »

1 - PARTICIPANTS

- Monsieur George Président du Comité de pilotage, conseiller municipal de Choisy-en-Brie
- Madame Durieux DDT
- Monsieur Patrimonio DRIEE
- Monsieur Vidal Fédération de pêche de l'Oise
- Monsieur Guyon ONEMA
- Monsieur Suchecki Assistant d'études agence d'aménagement et d'urbanisme Eu.Créal.

Excusés :

- Mademoiselle Pinon Fédération de pêche de Seine-et-Marne
- Monsieur Allardi Muséum national d'histoire naturelle

2 - RELEVÉ DE CONCLUSIONS.

- Suite à un appel à candidature lancé par l'agence d'aménagement et d'urbanisme Eu.Créal et relatif à la réalisation de pêches électriques sur le site Natura 2000 « Rivière du Vannetin », la fédération de l'Oise pour la Pêche et la Protection du milieu a été retenue sur la base de son offre.

Après une campagne d'observations, réalisée sur le site, le 22 mars 2011, l'agence Eu.Créal a mis au point un document de travail localisant et décrivant les tronçons de rivière les plus adaptés à la pêche électrique.

La présente visite de terrain (RDV sur la place de l'église de Saint-Siméon à 10h) avait pour but d'établir, avec l'aide des acteurs scientifiques du document d'objectifs, les stations de pêche électrique définitivement retenues.

Suite à la visite des quatre stations prévues dans la note du 22 mars 2011, trois ont été retenues (une écartée en raison de sa similitude avec une autre station). En revanche, une station, jugée trop inaccessible lors des observations préalables par l'agence Eu.Créal, a finalement été validée par le comité.

Par ailleurs, d'autres tronçons de rivière pouvant accueillir des pêches ont été visités mais aucun n'a été retenu car les conditions nécessaires à la présence du Chabot et de la Lamproie de Planer n'étaient présentes.

A l'issue de cette visite de terrain à 14h, Monsieur Vidal propose de nous envoyer, sous peu, le récapitulatif des stations retenues et nous informe que les pêches seront réalisées les 27 et 28 juin 2011.

ANNEXE 3

Résultats de pêche électrique

- 1- Station 1
- 2- Station 2
- 3- Station 3
- 4- Station 4

Vannetin Station 1

Opération : 1819000006

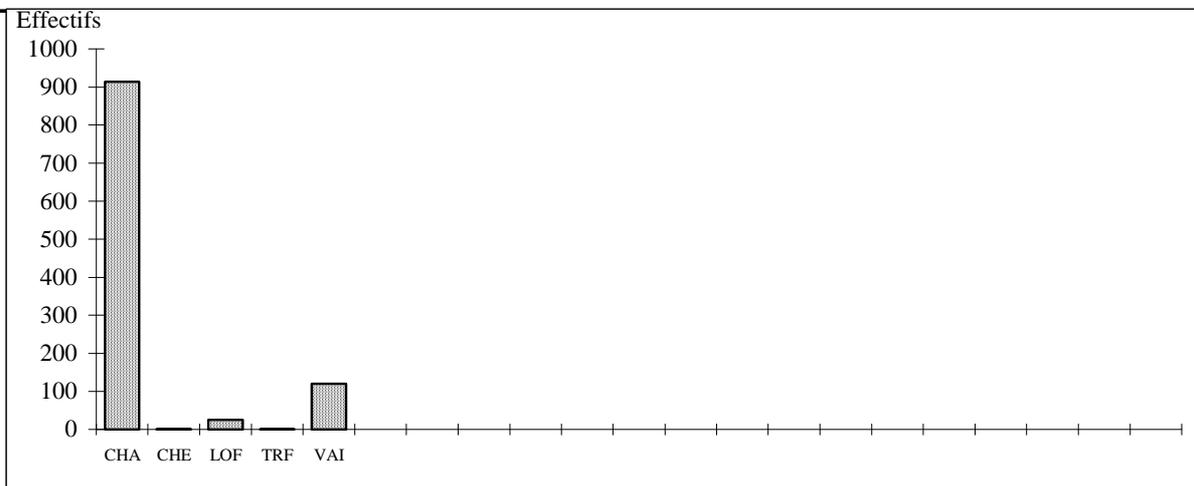
Date : 27/06/2011

Espèces		Estimation de peuplement (Méthode De Lury)								
		P1	P2	Efficacité	Effectif estimé	Intervalle de confiance	Densité 100m ²	% de l'effectif	Biomasse g/100m ²	% du poids
Chabot	CHA	334	212	37	914	+/- 218	610	80	1327	68
Chevaine	CHE	1	0	100	1	+/- 0	1	«	27	2
Loche franche	** LOF	13	13	-	26	-	17	4	87	8
Truite de rivière	TRF	1	0	100	1	+/- 0	1	«	140	12
Vairon	VAI	79	27	66	120	+/- 16	80	16	126	10
TOTAL - Nb Esp : 5		428	252				709		1707	

* : non estimée

(** :Condition Seber et Lecren non réalisée)

Histogramme des captures



Observations

Vannetin Station 2

Opération : 1819000007

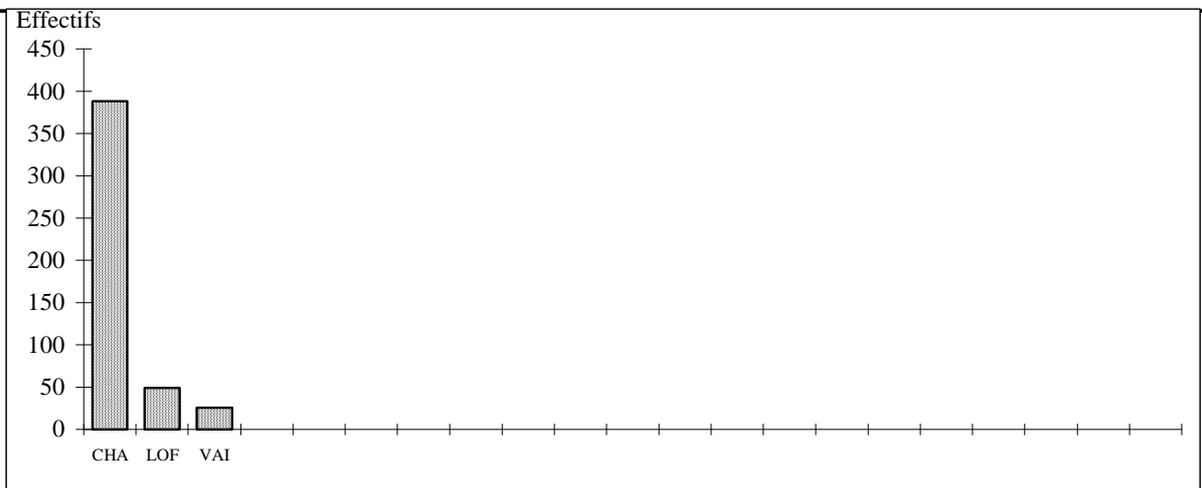
Date : 27/06/2011

Espèces		Estimation de peuplement (Méthode De Lury)								
		P1	P2	Efficacité	Effectif estimé	Intervalle de confiance	Densité 100m ²	% de l'effectif	Biomasse g/100m ²	% du poids
Chabot	** CHA	208	180	-	388	-	158	86	399	76
Loche franche	LOF	27	12	56	49	+/- 18	20	9	142	22
Vairon	** VAI	14	12	-	26	-	11	6	14	3
TOTAL - Nb Esp : 3		249	204				189		555	

* : non estimée

(** :Condition Seber et Lecren non réalisée)

Histogramme des captures



Observations

Vannetin Sation 3

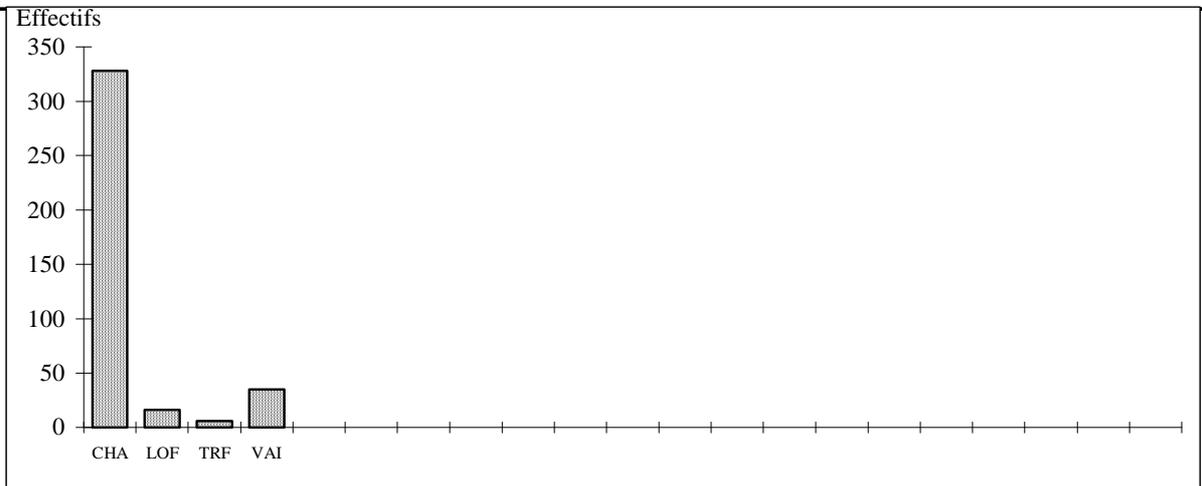
Opération : 1819000008

Date : 27/06/2011

Espèces		Estimation de peuplement (Méthode De Lury)								
		P1	P2	Efficacité	Effectif estimé	Intervalle de confiance	Densité 100m ²	% de l'effectif	Biomasse g/100m ²	% du poids
Chabot	CHA	116	75	35	328	+/- 140	117	77	405	74
Loche franche	LOF	14	2	86	16	+/- 2	6	6	42	13
Truite de rivière	** TRF	4	2	-	6	-	2	2	18	6
Vairon	** VAI	17	18	-	35	-	12	14	26	8
TOTAL - Nb Esp : 4		151	97				137		491	

* : non estimée (** :Condition Seber et Lecren non réalisée)

Histogramme des captures



Observations

Vannetin Station 4

Opération : 1819000009

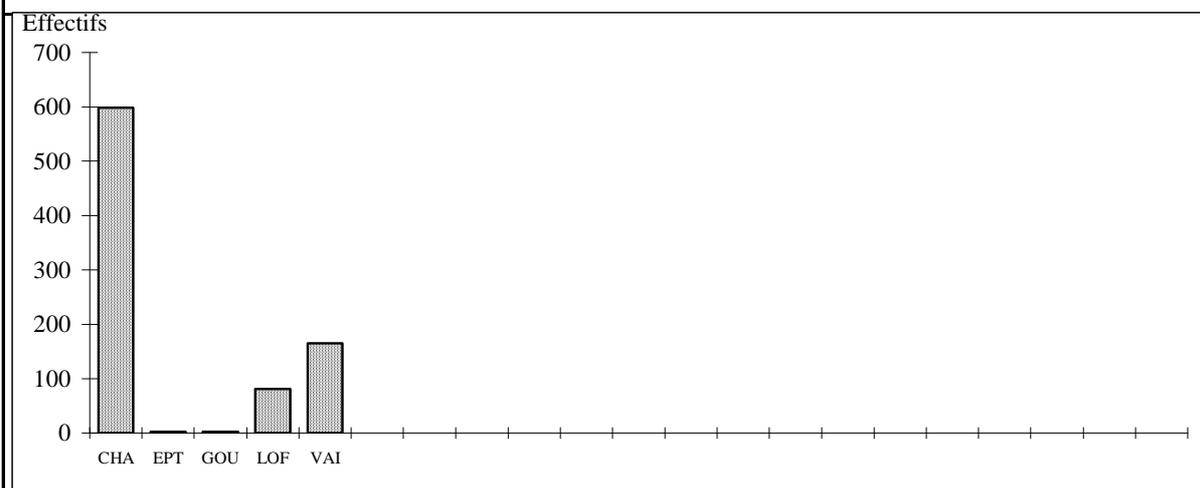
Date : 27/06/2011

Surface : 210 m²

Estimation de peuplement (Méthode De Lury)

Espèces		P1	P2	Efficacité	Effectif estimé	Intervalle de confiance	Densité 100m ²	% de l'effectif	Biomasse g/100m ²	% du poids
Chabot	CHA	236	143	39	599	+/- 149	285	69	601	50
Epinochette	EPT	2	0	100	2	+/- 0	1	«	*	«
Goujon	GOU	2	0	100	2	+/- 0	1	«	14	2
Loche franche	LOF	37	20	46	81	+/- 38	38	10	278	26
Vairon	VAI	68	40	41	165	+/- 71	79	20	251	22
TOTAL - Nb Esp : 5		345	203				404			

Histogramme des captures



Observations

ANNEXE 4

Biologie des poissons recensés

La truite fario (<i>Salmo trutta</i>) -TRF	
	Famille Salmonidae
	Longueur de 25 à 50 cm
	Poids 300 à 500 gr
	Espérance de vie 4 à 6 ans
	Période de reproduction d'octobre à février sur graviers / galets (zones de radiers)
	Nombre de ponte 1500 - 4000 / kg de femelle
	Activité Bien considérée sédentaire, cela ne l'empêche pas d'effectuer d'importants déplacements sur le réseau hydrographique (5 à 20 km)
	Milieu de vie On le retrouve dans les eaux fraîches et bien oxygénées en tête de bassin. Les juvéniles colonisent de petits cours d'eau à faible profondeur. Poisson d'eaux vives
	Régime alimentaire Invertébrés - Plancton - Petits poissons
	Particularités Nageoire adipeuse rouge orangée
	Statut de protection Arrêté national article 1

Le Vairon (<i>Phoxinus phoxinus</i>) - VAI	
	Famille Cyprinidae
	Longueur 6 - 14 cm
	Poids 6 - 10 gr
	Espérance de vie 3 - 6 ans
	Période de reproduction avril à juillet sur des graviers non colmatés au niveau de radiers (bien oxygénés)
	Nombre de ponte 200 - 3000 /femelle
	Activité Poisson grégaire. Les bancs sont structurés en fonction de la taille.
	Milieu de vie On le retrouve dans les eaux courantes (espèce rhéophile), fraîches et bien oxygénées. Ils apprécient les zones peu profondes et les fonds graveleux.
	Régime alimentaire Zooplancton, invertébrés. Prédateur d'œufs de poissons, y compris les siens.
	Particularités Bande brúnatre discontinue le long du corps. Ligne latérale discontinue.
	Statut de protection Aucun

Le Chabot (Cottus Gobio) -CHA	
	Famille Cottidae
	Longueur 10-15 cm
	Poids 12 g
	Espérance de vie 4 à 6 ans
	Période de ponte Mars-Avril sur fond graviers/sables
	Nombre de ponte 1 ponte - de 100 à 500 œufs
	Activité Espèce territoriale sédentaire - actif très tôt le matin ou en soirée
	Milieu de vie Espèce pétricole - Eaux courantes, fraîches et bien oxygénées - Très sensible à la qualité des eaux
	Régime alimentaire Carnassier - larves et petits invertébrés benthiques
	Particularités Absence de vessie natatoire
	Statut de protection Directive habitats Annexe II

Le goujon (Gobio gobio) - GOU	
	Famille Cyprinidae
	Longueur 8-15 cm
	Poids 10 - 40 gr
	Espérance de vie 5 - 7 ans
	Période de reproduction avril à juillet dans de faible profondeur d'eau. Substrat de pont : pierres et végétation
	Nombre de ponte 1000 à 3000 / femelle
	Activité Espèce grégaire - Activité diurne
	Milieu de vie On rencontre le goujon dans des eaux claires et rapides à fond sableux ou caillouteux et pas trop fraîches. Par contre il ne peut supporter une T°C > 28 °C
	Régime alimentaire Tendance fousseuse. Omnivore à tendance carnivore
	Particularités 2 barbillons
	Statut de protection Aucun

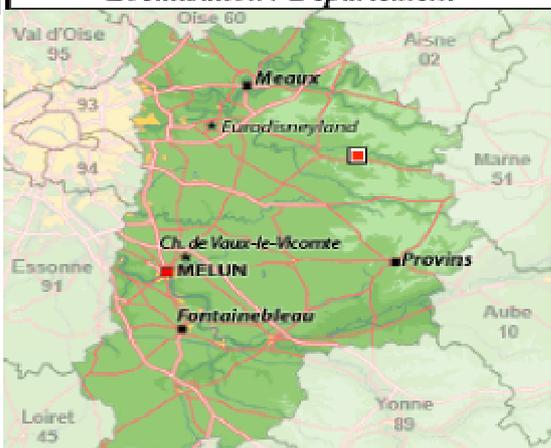
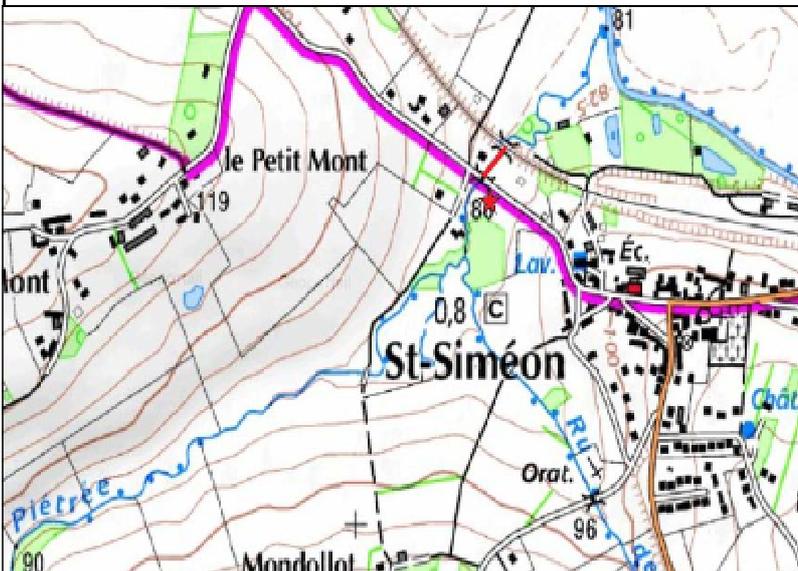
L'épinochette (<i>pungitius pungitius</i>) - EPT	
	Famille Gasterosteidae
	Longueur 4 à 9 cm
	Poids
	Espérance de vie 3 ans
	Période de reproduction avril-juin dans un nid en débris végétaux
	Nombre de ponte 100 / femelle
	Activité Espèce sédentaire des eaux douces
	Milieu de vie On rencontre l'épinochette dans les zones peu profondes à faible courant et riche de végétation
	Régime alimentaire Prédateur carnivore (invertébrés benthiques / œufs et alevins de poissons)
	Particularités 6 à 12 épines sur la nageoire dorsale
	Statut de protection Aucun

Le Chevaine (<i>Squalius cephalus</i>) - CHE	
	Famille Cyprinidae
	Longueur 30 - 40 cm
	Poids poids pouvant atteindre au max 3 kg
	Espérance de vie 10 à 15 ans
	Période de reproduction mi avril à mi juin sur des zones de radiers avec des graviers
	Nombre de ponte 57 000 / kg de femelle
	Activité Poisson d'activité diurne qui vit en groupe
	Milieu de vie Occupe un large spectre d'habitats. Préféréndum pour la zone à ombre. Très peu exigeante au niveau de la qualité de l'eau (O2 < 6 mg/l; T° > 30°C; Cond < 20us/cm) - Eaux claires courantes
	Régime alimentaire Zooplancton, invertébrés, débris végétaux, ainmaux (poissons pour individus de plus de 20 cm) - Omnivore à tendance carnivore
	Particularités Nageoire anale convexe, 42 à 49 écailles sur la ligne latérale
	Statut de protection Aucun

La Loche Franche (<i>Barbatula barbatula</i>) - LOF	
	Famille Balitoridae
	Longueur de 10 à 12 cm
	Poids 80 g maximum
	Espérance de vie 7 ans
	Période de reproduction avril à juillet sur des fonds de graviers et mousse
	Nombre de ponte 50 000 - 80 000 / femelle
	Activité Activité plutôt nocturne
	Milieu de vie On la retrouve dans les petits cours d'eau assez vifs aux eaux claires et fraîches. La loche apprécie les eaux peu profondes. Elle est assez tolérante aux fonds couverts d'algues et aux milieux eutrophes (toutefois bien oxygénés)
	Régime alimentaire Larves de chironomidae - Gammarès
	Particularités Trois paires de barbillons de taille égale - Nageoire caudale un peu échancrée
	Statut de protection Aucun

Annexe 23 : Etude piscicole – 26 et 27 juillet 2012

STATION 03770056
Ru de Pietree à Saint-simeon

LOCALISATION	<i>Localisation / Département</i>
Agence de l'eau : Seine - Normandie	
Département : Seine-et-marne	
Cours d'eau : Pietree	
Alluent de :	
Commune : Saint-simeon	
Lieu-dit : Saint-simeon	
Localisation : ST SIMÉON	
Abaisse : 663250 m	
Ordonnée : 2422660 m	
<i>Localisation IGN</i>	<i>Principales caractéristiques de la station</i>
Carte n°	Code hydrographique : F6537400
	Point Kilométrique aval :
	Altitude : 95 m
	Distance à la source : 15 Km
	Pente IGN :
	Surface bassin versant :

	Longueur de la station : 80 m
	Largeur du lit mineur : 4 m

	Catégorie piscicole : Première catégorie
	Type écologique station : Non renseigné

	<i>Contexte piscicole</i>
	Nom du contexte :
	Domaine :
	Espèce repère :
Fédération Nationale de la Pêche en France Fédération de la Seine-et-Marne	

Ru de Pietree à Saint-simeon

Opération : 40640000043

Date : 26/07/2012

Renseignements halieutiques

Fréquentation par les pêcheurs : Non renseigné
 Empoisonnement : Non renseigné
 Droit de Pêche : Droit de pêche privatif

Observations sur le repeuplement

Caractéristiques morphodynamiques

Type d'écoulement	Import. relative en %	Prof. moy. en m.	Granulométrie		Type de colmatage	Végétation aquatique	
			Dominante	Accessoire		Dominante	Rec en %
COURANT	40	0.15	Graviers	Cailloux grossiers	Pas de colmatage	Pas de végétation	
PLAT	55	0.35	Sables grossiers	Cailloux fins	Pas de colmatage	Pas de végétation	
PROFOND	5	1.50	Sables fins	Cailloux grossiers	Pas de colmatage	Pas de végétation	

Abris pour les poissons

Sinuosité	Cours d'eau sinueux
Ombrage	Rivière couverte
<i>Type d'abris : Abondance importante</i>	
Trous/Fosses	Moyenne
Sous-berges	Moyenne
Granulométrie	Moyenne
Embâcles/Souches	Faible
Végétation aquatique	Nulle
Végétation rivulaire	Nulle

Observations : Abris / Végétation / Colmatage

Renseignements sur la pêche

Conditions de pêche

Hydrologie : Basses eaux
 Turbulence : Faible (fond perceptible)
 Température :
 Conductivité :
 Débit :

Observations sur la pêche

Longueur prospectée : 80 m
 Largeur prospectée : 4 m
 Surface prospectée : 320 m²
 Temps de pêche : 64 mn

Largeur de la lame d'eau : 4 m
 Pente de la ligne d'eau :
 Section mouillée :
 Dureté :

Observations générales

Ru de Pietree à Saint-simeon

Opération : 40648000043

Date : 26/07/2012

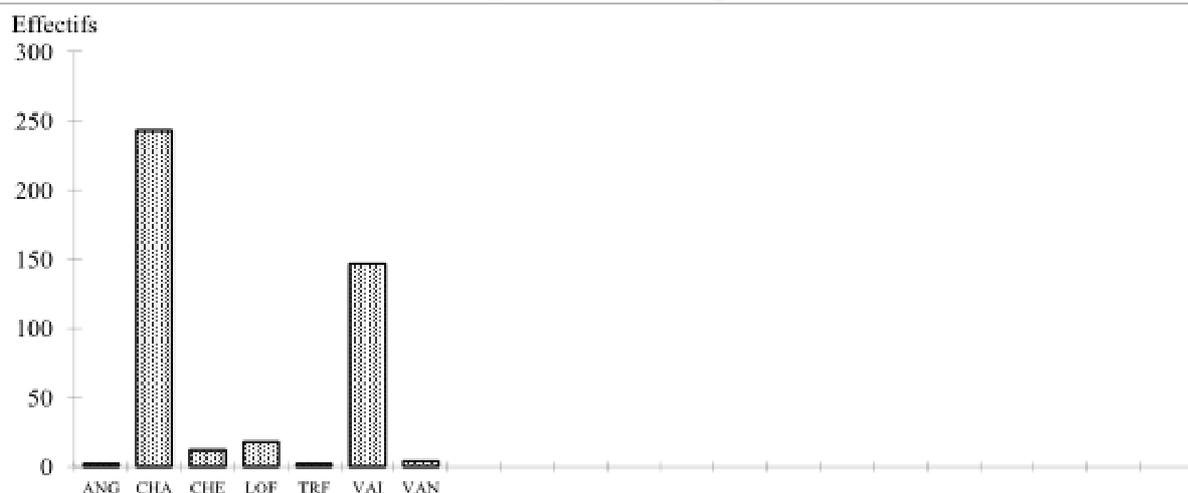
Surface : 320 m²

Espèces	Estimation de peuplement (Méthode De Lury)									
	P1	P2	Efficacité	Effectif estimé	Intervalle de confiance	Densité Hectare	% de l'effectif	Biomasse Kg/Hectare	% du poids	
Anguille ** ANG	1	1	-	2	-	62	0	14	*	
Chabot ** CHA	132	111	-	243	-	7594	58	16	*	
Chevain CHE	11	1	91	12	- 1	378	3	34	*	
Loche fanche ** LOF	11	7	-	18	-	562	4	3	*	
Truite de rivière TRF	3	0	100	2	- 0	62	0	11	*	
Vanon VAI	109	28	74	147	- 11	4584	33	0	*	
Vandoise ** VAN	2	2	-	4	-	125	1	3	*	
TOTAL - Nb Esp : 7		268	150			13367				

* : non estimée

(** : condition Seber et Leclerc non réalisée)

Histogramme des captures



Observations

Fédération Nationale de la Pêche en France
 Fédération de la Seine-et-Marne

Agence

Ru de Pietree à Saint-simeon

Opération : 4064000043

Date : 26/07/2012

Surface : 320 m²

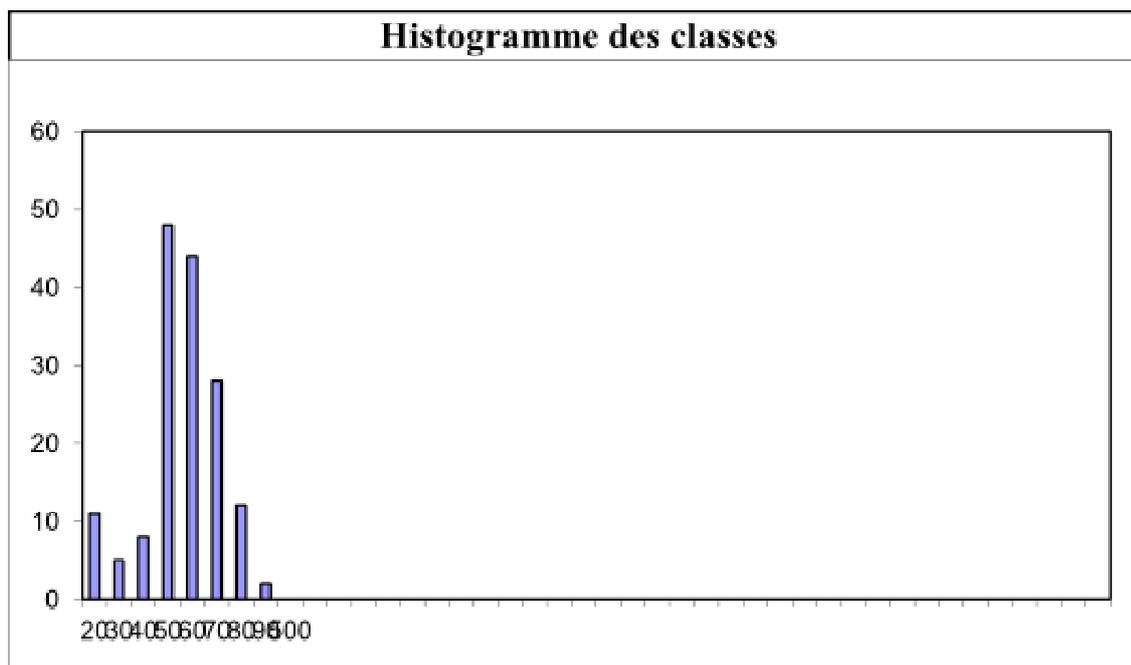
Classes	EFFECTIF PAR CLASSE DE TAILLE										
	ANG	CHA	CHE	LOF	TRF	VAI	VAN				
10											
20		11									
30		5									
40		8									
50		48									
60		44									
70		28									
80		12									
90		2									
100											
110											
120											
130											
140											
150											
160											
170											
180											
190											
200											
210											
220											
230											
240											
250											
260											
270											
280											
290											
300											
310											
320											
330											
340											
350											
360											
370											
380											
390											
400											
410											
420											
430											
440											
450											
460	1										
470											
480											
490											
500	1										
510											
	2	158									

Ru de Pietree à Saint-simeon

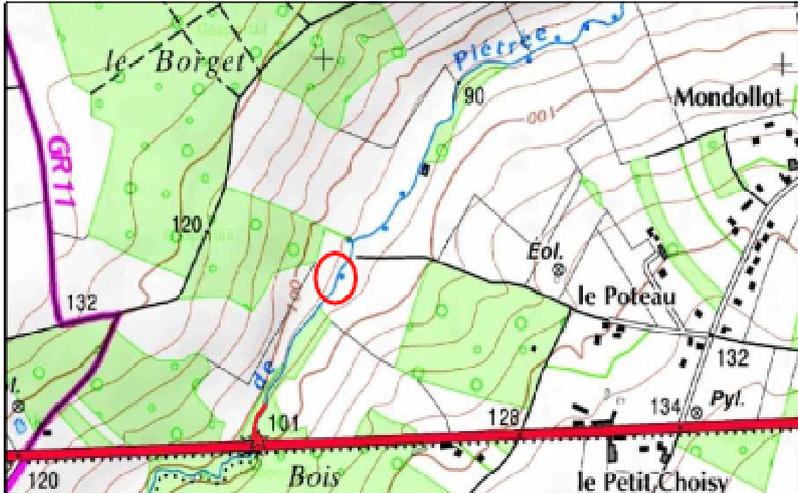
Opération : 40640000043

Date : 26/07/2012

Classes	Classe de taille : CHA					
	Effectif	Densité Hectare	% de l'effectif	Poids	Biomasse Kg/Hectare	% du poids
20	11	344	7			
30	5	156	3			
40	8	250	5	9	6	3
50	48	1500	30	164	3	31
60	44	1375	28			
70	28	875	18	142	4	43
80	12	375	8	86	3	26
90	2	62	1	20	1	6
500						
TOTAL	158	4937		361	11	



STATION 0377##34
Pietree à Saint-simeon

LOCALISATION	Localisation / Département
Agence de l'eau : Seine - Normandie	
Département : Seine-et-marne	
Cours d'eau : Pietree	
Alluent de :	
Commune : Saint-simeon	
Lieu-dit : Le poteau	
Localisation : Limite amont . seul	
Abscisse : 662105 m	
Ordonnée : 2421834 m	
Localisation IGN	Principales caractéristiques de la station
Carte n°	Code hydrographique : F6537400
	Point Kilométrique aval :
	Altitude : -9 m
	Distance à la source :
	Pente IGN :
	Surface bassin versant :

	Longueur de la station : 80 m
	Largeur du lit mineur : 4 m

	Catégorie piscicole : Première catégorie
	Type écologique station : Non renseigné

	Contexte piscicole
	Nom du contexte :
	Domaine :
	Espèce repère :
Fédération Nationale de la Pêche en France Fédération de la Seine-et-Marne	

Pietree à Saint-simeon

Opération : 40640000044

Date : 26/07/2012

Renseignements halieutiques	Observations sur le repeuplement
Fréquentation par les pêcheurs : Non renseigné	
Empoisonnement : Non renseigné	
Droit de Pêche : Droit de pêche privatif	

<i>Caractéristiques morphodynamiques</i>							
Type d'écoulement	Import. relative en %	Prof. moy. en m.	Granulométrie		Type de colmatage	Végétation aquatique	
			Dominante	Accessoire		Dominante	Rec en %
COURANT	45	0.10	Pierres grossières	Cailloux grossiers	Pas de colmatage	Pas de végétation	
PLAT	55	0.30	Cailloux grossiers	Graviers	Pas de colmatage	Pas de végétation	
PROFOND							

Abris pour les poissons		Observations : Abris / Végétation / Colmatage
Sinueosité	Cours d'eau sinueux	
Ombrage	Rivière couverte	
<i>Type d'abris : Abondance importante</i>		
Trous, Fosses	Nulla	
Sous-berges	Faible	
Granulométrie	Faible	
Embâcles, Souches	Importante	
Végétation aquatique	Nulla	
Végétation rivulaire	Nulla	

Renseignements sur la pêche

Conditions de pêche	Observations sur la pêche
Hydrologie : Basses eaux	
Turbidité : Faible (fond perceptible)	
Température :	
Conductivité :	
Débit :	

Longueur prospectée : 80 m	Largeur de la lame d'eau : 4 m
Largeur prospectée : 4 m	Pente de la ligne d'eau :
Surface prospectée : 320 m²	Section nautique :
Temps de pêche : 42 mn	Durée :

Observations générales

Pietree à Saint-simeon

Opération : 40640000044

Date : 26/07/2012

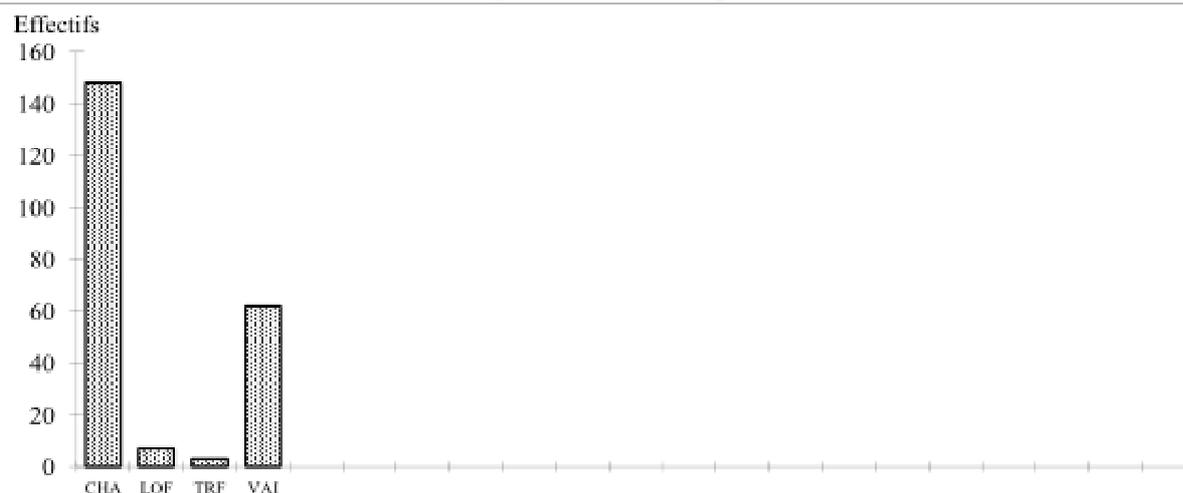
Surface : 320 m²

Espèces	Estimation de peuplement (Méthode De Lury)									
	P1	P2	Efficacité	Effectif estimé	Intervalle de confiance	Densité Hectare	% de l'effectif	Biomasse Kg/Hectare	% du poids	
Chabot CIA	72	37	49	148	· - 15	4629	60	17	*	
Louche franche ** LOF	4	3	-	7	-	219	1	1	*	
Truite de rivière TRF	3	0	100	3	· - 0	94	2	21	*	
Vainon ** VAI	36	26	-	62	-	1938	34	1	*	
TOTAL - Nb Esp : 4										
115 66 6880 41										

* : non estimée

(** : condition Seber et Leclerc non réalisée)

Histogramme des captures



Observations

Pietree à Saint-simeon

Opération : 4064000044

Date : 26/07/2012

Surface : 320 m²

EFFECTIF PAR CLASSE DE TAILLE													
Classes	CHA	LOF	TRF	VAI									
10	1												
20	5												
30													
40													
50	24												
60	34												
70	17												
80	17												
90	7												
100													
TOTAL	105												

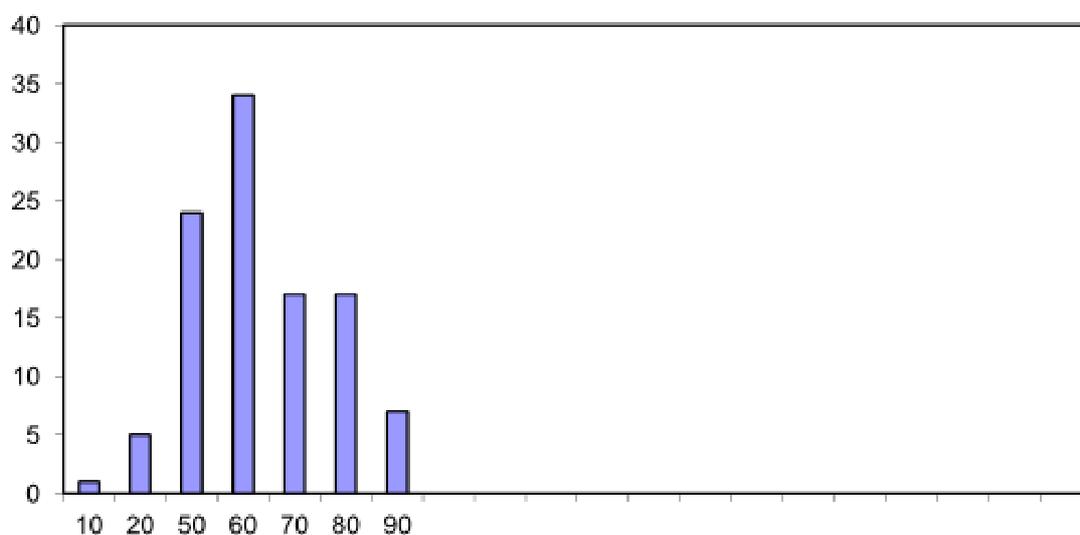
Pietree à Saint-simeon

Opération : 40640000044

Date : 26/07/2012

Classes	Classe de taille : CHA					
	Effectif	Densité Hectare	% de l'effectif	Poids	Biomasse Kg/Hectare	% du poids
10	1	31	1			
20	5	156	5			
50	24	750	23			
60	34	1062	32	102	3	27
70	17	531	16	92	3	24
80	17	531	16	136	4	36
90	7	219	7	74	2	20
TOTAL	105	3280		404	12	

Histogramme des classes



STATION 0377##35
Pietree à Marolles-en-brie

LOCALISATION	
Agence de l'eau	: Seine - Normandie
Département	: Seine-et-marne
Cours d'eau	: Pietree
Alluent de	:
Commune	: Marolles-en-brie
Lieu-dit	: Les mairis
Localisation	: Du méandre au pont
Abscisse	: 661948 m
Ordonnée	: 2419641 m



Localisation IGN

Carte n°



Principales caractéristiques de la station

Code hydrographique	: F6537400
Point Kilométrique aval	:
Altitude	: -9 m
Distance à la source	:
Pente IGN	:
Surface bassin versant	:
Longueur de la station	: 80 m
Largeur du lit mineur	: 4 m
Catégorie piscicole	: Première catégorie
Type écologique station	: Non renseigné

Contexte piscicole

Nom du contexte	:
Domaine	:
Espèce repère	:

Fédération Nationale de la Pêche en France
 Fédération de la Seine-et-Marne

Pietree à Marolles-en-brie

Opération : 40640000045

Date : 26/07/2012

Renseignements halieutiques	Observations sur le repeuplement
Fréquentation par les pêcheurs : Non renseigné	
Empoisonnement : Non renseigné	
Droit de Pêche : Droit de pêche privatif	

<i>Caractéristiques morphodynamiques</i>							
Type d'écoulement	Import. relative en %	Prof. moy. en m.	Granulométrie		Type de colmatage	Végétation aquatique	
			Dominante	Accessoire		Dominante	Rec en %
COURANT	20	0.15	Cailloux grossiers	Graviers	Pas de colmatage	Pas de végétation	
PLAT	80	0.50	Sables grossiers	Sables fins	Pas de colmatage	Pas de végétation	
PROFOND							

Abris pour les poissons		Observations : Abris / Végétation / Colmatage	
Sinueosité	Cours d'eau sinueux		
Ombrage	Rivière couverte		
<i>Type d'abris : Abondance moyenne</i>			
Trous, Fosses	Nulla		
Sous-berges	Moyenne		
Granulométrie	Moyenne		
Embâcles, Souches	Moyenne		
Végétation aquatique	Nulla		
Végétation rivulaire	Nulla		

Renseignements sur la pêche

Conditions de pêche		Observations sur la pêche	
Hydrologie	: Basses eaux		
Turbidité	: Faible (fond perceptible)		
Température	:		
Conductivité	:		
Débit	:		

Longueur prospectée	: 80 m	Largeur de la lame d'eau	: 4 m
Largeur prospectée	: 4 m	Pente de la ligne d'eau	:
Surface prospectée	: 320 m ²	Section mouillée	:
Temps de pêche	: 26 mn	Durée	:

Observations générales

Pietree à Marolles-en-brie

Opération : 40640000045

Date : 26/07/2012

Surface : 320 m²

Espèces		Estimation de peuplement (Méthode De Lury)								
		P1	P2	Efficacité	Effectif estimé	Intervalle de confiance	Densité Hectare	% de l'effectif	Biomasse Kg/Hectare	% du poids
Chabot	CHA	108	52	52	208	· - 44	6509	53	15	*
Epimachette	EPT	1	0	100	1	· - 0	31	0	0	*
Goujon	GOU	4	0	100	4	· - 0	125	1	2	*
Loche franche	LOF	22	10	55	40	· - 17	1260	11	11	*
Vairon	VAI	69	31	51	136	· - 38	4251	34	11	*
TOTAL - Nb Esp : 5		204	96				12176		39	

Histogramme des captures



Observations

Pietree à Marolles-en-brie

Opération : 4064000045

Date : 26/07/2012

Surface : 328 m²

EFFECTIF PAR CLASSE DE TAILLE													
Classes	CHA	EPT	GOU	LOF	VAI								
10	1												
20	3												
30	2				3								
40	29				18								
50	55	1			13								
60	40				17								
70	21				18								
80	8				14								
90	1			10	11								
100			2	13	9								
110			1	9									
120			1										
130													
TOTAL	160	1	4	32	103								

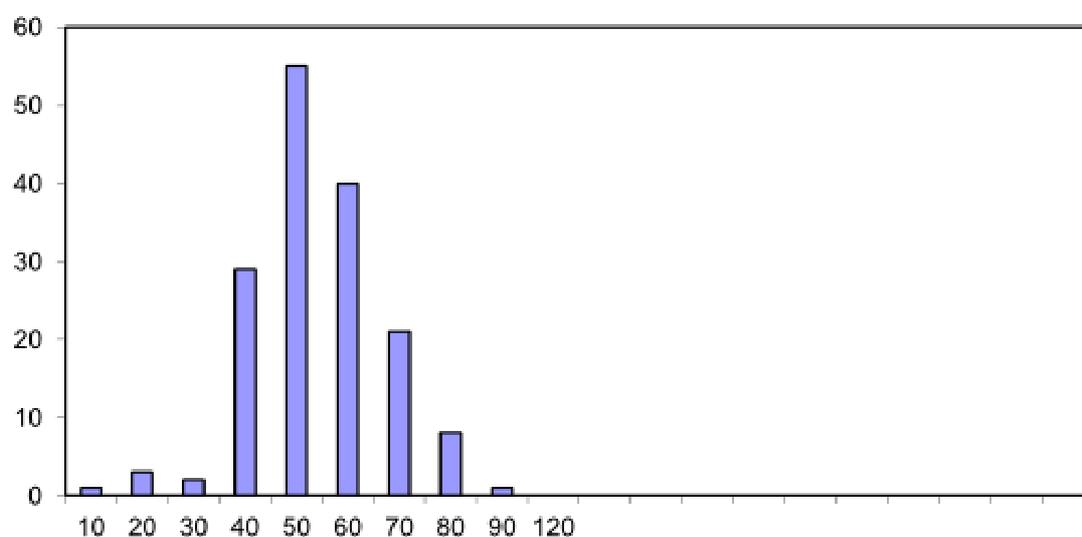
Pietree à Marolles-en-brie

Opération : 40640000045

Date : 26/07/2012

Classes	Classe de taille : CHA					
	Effectif	Densité Hectare	% de l'effectif	Poids	Biomasse Kg/Hectare	% du poids
10	1	31	1			
20	3	94	2			
30	2	62	1			
40	29	906	18	35	1	12
50	55	1719	34			
60	40	1250	25	127	4	43
70	21	656	13	97	3	33
80	8	250	5	62	2	21
90	1	31	1	9	«	3
120						
TOTAL	160	4999		330	10	

Histogramme des classes

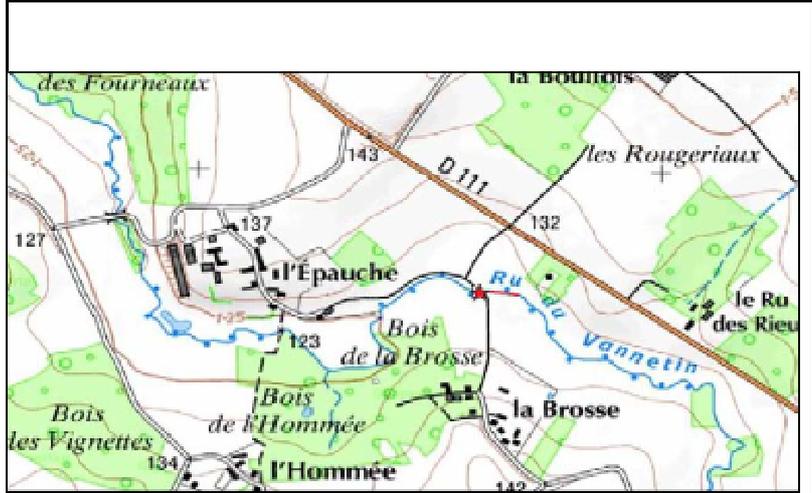


STATION 0377##36
Pietree à Choisy-en-brie

LOCALISATION	
Agence de l'eau	: Seine - Normandie
Département	: Seine-et-marne
Cours d'eau	: Pietree
Alluent de	:
Commune	: Choisy-en-brie
Lieu-dit	: L'épauche
Localisation	: Du gué au pont
Abscisse	: 663668 m
Ordonnée	: 2418909 m

<i>Localisation / Département</i>


<i>Localisation IGN</i>
Carte n°



<i>Principales caractéristiques de la station</i>	
Code hydrographique	: F6537400
Point Kilométrique aval	:
Altitude	: -9 m
Distance à la source	:
Pente IGN	:
Surface bassin versant	:
Longueur de la station : 100 m Largeur du lit mineur : 5 m	
Catégorie piscicole : Première catégorie Type écologique station : Non renseigné	

<i>Contexte piscicole</i>	
Nom du contexte	:
Domaine	:
Espèce repère	:

Fédération Nationale de la Pêche en France
 Fédération de la Seine-et-Marne

Pietree à Choisy-en-brie

Opération : 40640000046

Date : 27/07/2012

Renseignements halieutiques	Observations sur le repeuplement
Fréquentation par les pêcheurs : Non renseigné	
Empoisonnement : Non renseigné	
Droit de Pêche : Droit de pêche privatif	

Caractéristiques morphodynamiques							
Type d'écoulement	Import. relative en %	Prof. moy. en m.	Granulométrie		Type de colmatage	Végétation aquatique	
			Dominante	Accessoire		Dominante	Rec en %
COURANT							
PLAT	80	0.50	Cailloux grossiers	Sables grossiers	Pas de colmatage	Pas de végétation	
PROFOND	20	1.80	Sables grossiers	Limons	Pas de colmatage	Pas de végétation	

Abris pour les poissons		Observations : Abris / Végétation / Colmatage
Sinueosité	Cours d'eau sinueux	
Ombrage	Rivière couverte	
<i>Type d'abris : Abondance importante</i>		
Trous/Fosses	Importante	
Sous-berges	Importante	
Granulométrie	Faible	
Embâcles/Souches	Moyenne	
Végétation aquatique	Nulla	
Végétation rivulaire	Nulla	

Renseignements sur la pêche

Conditions de pêche	Observations sur la pêche
Hydrologie : Basses eaux	
Turbidité : Appréciable (fond non visible)	
Température :	
Conductivité :	
Débit :	

Longueur prospectée : 100 m	Largeur de la lame d'eau : 5 m
Largeur prospectée : 5 m	Pente de la ligne d'eau :
Surface prospectée : 500 m²	Section mouillée :
Temps de pêche : 35 mn	Durée :

Observations générales

Pietree à Choisy-en-brie

Opération : 40640000046

Date : 27/07/2012

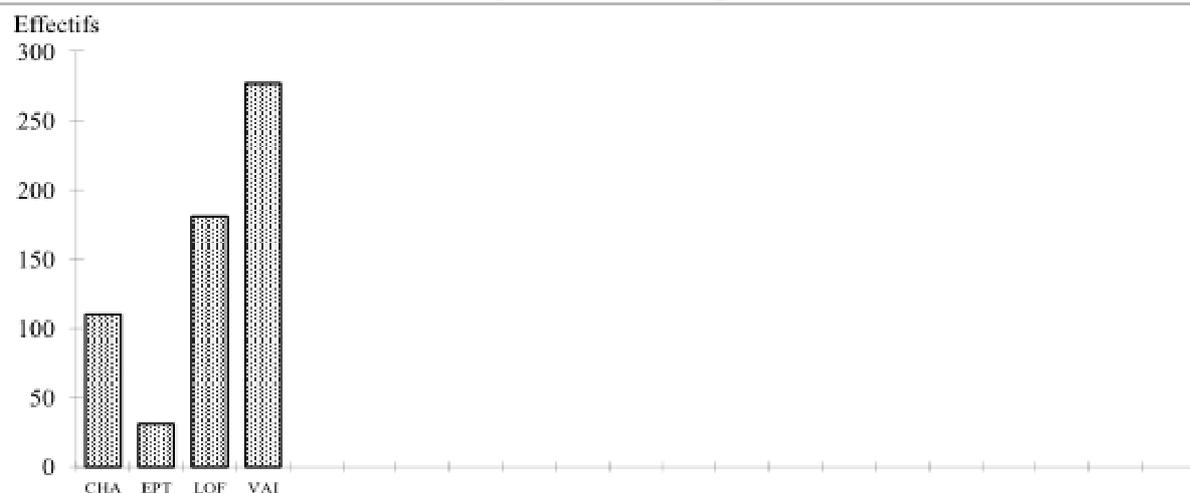
Surface : 500 m²

Espèces		Estimation de peuplement (Méthode De Lury)								
		P1	P2	Efficacité	Effectif estimé	Intervalle de confiance	Densité Hectare	% de l'effectif	Biomasse Kg/Hectare	% du poids
Chabot	** CHA	46	64	-	110	-	2200	24	*	*
Epinette	** EPT	18	13	-	31	-	620	7	*	*
Louche Banche	LOF	75	44	41	181	- 73	3620	26	28	*
Vainon	VAI	129	69	47	277	- 68	5547	43	23	*
TOTAL - Nb Esp : 4		268	190				11996			

* : non estimée

** (Condition Seber et Lecren non réalisée)

Histogramme des captures



Observations

Pietree à Choisy-en-brie

Opération : 4064000046

Date : 27/07/2012

Surface : 500 m²

EFFECTIF PAR CLASSE DE TAILLE													
Classes	CHA	EPT	LOF	VAI									
10													
20	7	4											
30	48	15											
40	6	6		4									
50	2	6	2	29									
60	20			73									
70	18		30	40									
80	5		16	23									
90	4		30	25									
100			41	4									
110													
TOTAL	110	31	119	198									

Pietree à Choisy-en-brie

Opération : 40640000046

Date : 27/07/2012

Surface : 500 m ²		Classe de taille : CHA				
Classes	Effectif	Densité Hectare	% de l'effectif	Poids	Biomasse Kg/Hectare	% du poids
20	7	140	6			
30	48	960	44			
40	6	120	5			
50	2	40	2	4	6	2
60	20	400	18	63	1	32
70	18	360	16	82	2	42
80	5	100	5	38	1	19
90	4	80	4	35	1	18
TOTAL	110	2200		222	5	

Histogramme des classes

